

UNE «CURE DE JEUNESSE» POUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL



AVIS



RECHERCHE ET RÉDACTION

Yvan D'Amours

COMITÉ DE TRAVAIL

Hélène Simard, vice-présidente et
responsable du comité
Alain Perreault, président
Hélène Gagnon, membre
Guylaine Boucher, membre
Diane Chevalier, membre
Anupa Bir, membre
Marcia Pilote, membre
Gloria Vollant, membre

SUPERVISION DE L'ENQUÊTE

Hélène Dufour, secrétaire générale

SECRETARIAT

Danielle Tremblay

PRODUCTION

Marie Kronström

CONCEPTION GRAPHIQUE

Parution

ILLUSTRATIONS

Marc Pageau

PHOTOS

Jean Désy

IMPRESSION

Imprimerie Le Renouveau



Ce papier contient 50% de matières recyclées

**CONSEIL PERMANENT
DE LA JEUNESSE**

580, Grande Allée Est, bureau 440
Québec (Québec) G1R 2K2

TÉLÉPHONE
(418) 644-9595
1 800 363-1049

TÉLECOPIEUR
(418) 646-0798

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 4^e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-26798-2



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	V
REMERCIEMENTS	VI
AVANT-PROPOS	VII
INTRODUCTION	1

CHAPITRE 1

QUI SONT LES JEUNES FRÉQUENTANT LES COLLÈGES ?

1.1 Une clientèle diversifiée	3
1.2 Quelques besoins et préoccupations des élèves du collégial	5

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ÉVALUÉ PAR LES JEUNES QUI ONT FRÉQUENTÉ UN COLLÈGE

2.1 La transition entre l'école secondaire et le collégial	7
2.1.1 L'incertitude et les questionnements	7
2.1.2 Les lacunes laissées par le secondaire	8
2.1.3 L'accessibilité aux études collégiales	9
2.2 Les services offerts au collège	10
2.2.1 Les services individualisés	10
2.2.2 Les services collectifs	12
2.3 La formation et l'enseignement offerts par les collèges	13
2.3.1 La mission de chacun des deux secteurs de formation	13
2.3.2 La qualité de l'enseignement et des professeurs	13
2.3.3 Les cours obligatoires	15
2.3.4 Les cours complémentaires	17
2.3.5 La satisfaction générale des diplômés en regard de la formation collégiale	17
2.3.6 La satisfaction des diplômés du secteur préuniversitaire concernant le degré de préparation à l'université offert par le collège	18
2.3.7 La satisfaction des diplômés du secteur technique concernant le degré de préparation au marché du travail offert par le collège	19
2.4 Les cheminements scolaires et la persévérance aux études	22
2.4.1 La durée et l'allongement des études	22
2.4.2 Les échecs scolaires	25
2.4.3 Les abandons de cours	26
2.4.4 L'abandon des études	26
2.5 La conciliation du travail et des études	30

NOTE

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin utilisé dans le texte désigne indistinctement les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

CHAPITRE 3

LES VOIES D'ACTION CONCERNANT L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

3.1	Maintenir les collèges	33
3.2	Assurer un bon départ à tous les élèves	34
3.2.1	Favoriser l'exploration et l'orientation de l'élève dès la première année d'études collégiales	34
3.2.2	Offrir le tutorat pour les élèves qui en manifestent le désir	37
3.2.3	Offrir un meilleur appui aux élèves qui présentent des lacunes de formation	37
3.3	Améliorer certains aspects de la formation	39
3.3.1	Les cours obligatoires	39
3.3.2	Les cours complémentaires	40
3.3.3	La formation professionnelle	41
3.4	Favoriser une plus grande persévérance aux études	42
3.5	Évaluer judicieusement la qualité de l'enseignement et de la formation	43
3.5.1	L'évaluation de l'enseignement et des professeurs	43
3.5.2	L'évaluation et la révision des programmes	44
3.5.3	L'évaluation des établissements et des diplômes	45
3.6	Accroître la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives	46
3.7	Préserver l'accessibilité des études collégiales	48
3.7.1	L'accessibilité scolaire	48
3.7.2	L'accessibilité géographique	48
3.7.3	L'accessibilité financière	49
	CONCLUSION	53
	LISTE DES RECOMMANDATIONS	55
Annexe 1	Methodologie et questionnaire de l'enquête réalisée auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial	59
Annexe 2	Composition du Conseil permanent de la jeunesse	121

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Degré de satisfaction des collégiens en regard de certains aspects de l'enseignement collégial	14
Tableau 2	Proportion de diplômés selon leur satisfaction en regard de la formation collégiale	18
Tableau 3	Satisfaction des diplômés du secteur préuniversitaire en regard de certains éléments de préparation aux études universitaires . .	18
Tableau 4	Proportion de diplômés parmi les élèves inscrits à l'enseignement collégial en 1980 qui ont obtenu leur diplôme dans le temps prévu	23
Tableau 5	Principaux motifs invoqués par les diplômés pour expliquer la durée plus longue que prévue pour obtenir leur diplôme	24
Tableau 6	Principaux motifs invoqués pour avoir changé de programme durant les études collégiales	24
Tableau 7	Proportion de diplômés et de non-diplômés, selon la principale raison invoquée pour avoir subi un ou plusieurs échecs pendant les études collégiales	26
Tableau 8	Principaux motifs d'abandon des études invoqués par les non-diplômés	28

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Proportion (%) de collégiens selon le revenu annuel total des parents	4
Figure 2	Proportion (%) de collégiens qui ont utilisé des services individuels	11
Figure 3	Proportion (%) d'élèves satisfaits des services individuels qu'ils ont utilisés	12
Figure 4	Proportion (%) de collégiens selon leur degré de satisfaction en regard des différents cours obligatoires	15
Figure 5	Pourquoi les élèves travaillent-ils pendant leurs études collégiales?	31
Figure 6	Pourquoi les élèves travaillent-ils pendant leurs études collégiales, selon la classe de revenu des parents?	32

REMERCIEMENTS

Le Conseil permanent de la jeunesse tient à remercier les organismes suivants pour l'excellente collaboration qu'ils ont manifestée lors des recherches menées par le Conseil pour produire cet avis :

- ▶ la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ;
- ▶ le Bureau de la statistique du Québec ;
- ▶ le Conseil supérieur de l'éducation ;
- ▶ la Fédération étudiante collégiale du Québec.

Le Conseil tient également à remercier les 1 500 jeunes diplômés et non-diplômés du collégial qui ont accepté de répondre à l'enquête téléphonique ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont bien voulu participer aux entrevues semi-dirigées.

AVANT-PROPOS

LE PRÉSENT AVIS répond à la demande adressée au Conseil permanent de la jeunesse en avril 1992 par le premier ministre et ministre responsable de la jeunesse, monsieur Robert Bourassa, dans le cadre de la réflexion amorcée par le gouvernement sur l'avenir de l'enseignement collégial. Le mandat confié au Conseil consistait à recueillir l'opinion des jeunes sur diverses facettes de l'enseignement collégial et de proposer des voies d'action pour l'avenir.

Un peu plus de vingt-cinq ans après la réforme du système d'éducation, il était temps qu'on s'interroge sur l'atteinte des objectifs proposés par les auteurs du Rapport Parent et qu'on actualise les besoins de la société québécoise en matière d'éducation. Bien que le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) aurait préféré un questionnement global portant sur l'ensemble des ordres d'enseignement, il souscrit à la démarche de réflexion amorcée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science concernant l'enseignement collégial. Dans sa réflexion, le Conseil a donc pris en compte les arrimages essentiels qu'on se doit de faire entre le collégial et les autres ordres d'enseignement si l'on veut en arriver à une réforme un tant soit peu cohérente.

Dans la poursuite de son mandat, le Conseil a d'abord cherché à connaître ce que les diverses recherches et enquêtes menées à ce jour auprès des jeunes du collégial ont révélé, au chapitre des points forts et des points faibles de l'enseignement collégial. Constatant un manque de renseignements sur différents aspects, le Conseil a décidé de mener une vaste enquête auprès d'un échantillon

représentatif de jeunes ayant fréquenté les collèges.

Le Conseil a donc élaboré un questionnaire d'enquête et confié la réalisation du sondage au Bureau de la statistique du Québec. L'enquête a visé des jeunes qui ont quitté le collège depuis deux ans, de façon à obtenir une évaluation rétrospective de la pertinence et de la qualité de l'enseignement et de la formation offerts par le collège, en regard des exigences rencontrées à l'université ou sur le marché du travail. L'enquête comporte un échantillon représentatif des diplômés du secteur préuniversitaire, des diplômés du secteur professionnel et, également, des non-diplômés, c'est-à-dire des jeunes qui ont abandonné, définitivement ou temporairement, leurs études collégiales. C'est la première fois qu'une enquête de cette envergure comporte un échantillon représentatif de collégiens qui n'ont pas complété leurs études. De cette façon, le Conseil a tenu à donner une voix à ceux et celles qui sont trop souvent oubliés dans les consultations de ce genre. Au total, 1 500 jeunes ont été interrogés lors de cette enquête.

De plus, le Conseil a mené des entrevues semi-dirigées auprès de groupes d'élèves¹ du secteur préuniversitaire et du secteur professionnel afin de recueillir leur opinion sur certaines pistes d'amélioration des études collégiales.

Le Conseil livre donc, dans le présent avis, les fruits de sa consultation des jeunes et de sa réflexion sur l'enseignement collégial. Il espère que les voies d'action identifiées sauront inspirer et guider le gouvernement dans son projet de réforme des collèges. ▲

¹ Des rencontres ont eu lieu notamment au cégep de La Pocatière, au cégep Édouard-Montpetit et au collège Bribeuf.

INTRODUCTION

LE PRÉSENT AVIS est divisé en trois chapitres. Le premier rappelle brièvement la diversité de la clientèle étudiante collégiale et trace un portrait type de certains besoins ou préoccupations du jeune qui fréquente le collège.

Dans le second chapitre, le Conseil présente et commente les résultats de l'enquête menée auprès de diplômés et non-diplômés des secteurs préuniversitaire et professionnel



du collégial. L'étude dépeint l'opinion des jeunes concernant différents aspects de l'enseignement et de la formation, tels qu'identifiés dans la demande du premier ministre. Les thèmes couverts vont de la transition entre le secondaire et le collégial jusqu'à l'évaluation de la formation reçue au collège en regard des exigences rencontrées à l'université pour les diplômés du secteur préuniversitaire et de celles rencontrées sur le marché du travail dans le cas des diplômés du secteur technique. Ce dernier aspect revêt une importance

capitale puisqu'il indique dans quelle mesure l'enseignement collégial remplit bien sa mission envers les jeunes. Le Conseil analyse également les questions relatives à la qualité des cours, de l'enseignement, de la formation et des services offerts par les établissements. En ce qui concerne les non-diplômés, le Conseil a d'abord cherché à déterminer dans quelle mesure et sur quels aspects leur évaluation de l'enseignement collégial différerait de celle des diplômés. Ensuite, le Conseil a cherché à identifier quels étaient les principaux motifs pour lesquels ils avaient abandonné leurs études ainsi que les raisons pour lesquelles ils n'envisageaient pas de retourner au collège.

Le troisième et dernier chapitre présente la réflexion du Conseil permanent de la jeunesse et les voies prioritaires d'actions qu'il propose en regard de l'avenir de l'enseignement collégial. À la lumière des données de l'enquête et de celles de diverses études antérieures, le Conseil a dégagé certains éléments prioritaires qui, selon lui, devraient baliser l'avenir de l'enseignement collégial, de manière à ce qu'il remplisse bien sa mission envers les jeunes et la société. ▲

CHAPITRE 1

QUI SONT LES JEUNES FRÉQUENTANT LES COLLÈGES ?

1.1 UNE CLIENTÈLE DIVERSIFIÉE

Il y a 25 ans, les collèges desservaient une clientèle unique. Aujourd'hui, ils reçoivent plusieurs clientèles différentes. Le paysage étudiant des collèges s'est considérablement modifié au fil des années. À l'automne de 1990, ils étaient un peu plus de 150 000 jeunes à poursuivre des études collégiales à



plein temps au secteur régulier. L'effectif étudiant à plein temps a augmenté au cours de la première moitié des années 1980, pour atteindre un sommet en 1986 avec 168 519 élèves. Depuis, la clientèle a diminué, mais elle semble maintenant s'être stabilisée à un peu plus de 150 000 élèves. La baisse démographique qui touche les jeunes de ces

âges a été compensée par une augmentation du taux de fréquentation des études collégiales.

La plupart des élèves sont âgés entre 17 et 21 ans et sortent directement de l'école secondaire, tandis que d'autres, un peu plus âgés, reviennent aux études après un séjour sur le marché du travail. Une clientèle, somme toute, diversifiée, mais qui partage un intérêt commun pour la poursuite d'études postsecondaires non obligatoires.

Ils proviennent de toutes les couches de la société et de communautés culturelles diverses. Par exemple, dans la région de Montréal, certains établissements reçoivent une proportion importante de jeunes allophones issus de différentes communautés culturelles. Ces dernières fournissent maintenant 7,5% de la clientèle régulière à plein temps des collèges, soit un peu plus de 10 000 élèves.

En ce qui concerne la répartition selon le sexe, on note que, dans l'ensemble du réseau collégial, la présence des filles s'est sensiblement accrue entre 1980 et 1990, celles-ci formant maintenant 56% de la population étudiante². Au secteur préuniversitaire, la progression de l'effectif féminin s'est manifestée dans les programmes de sciences de la nature (de 36% à 46%) et de lettres (de 69% à 75%). Au secteur professionnel, la progression de la représentation féminine a touché les

2. Selon le fichier SIGDEC du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, données complétées par le Conseil permanent de la jeunesse.

techniques physiques (de 9% à 14%), les techniques humaines (de 47% à 67%) ainsi que les techniques artistiques (de 45% à 64%). Au secteur pré-universitaire, les garçons demeurent encore aujourd'hui légèrement majoritaires dans les programmes de sciences de la nature (54%). Au secteur professionnel, les techniques physiques demeurent à forte représentation masculine (86%), tandis que les filles sont majoritaires dans les techniques biologiques (78%).

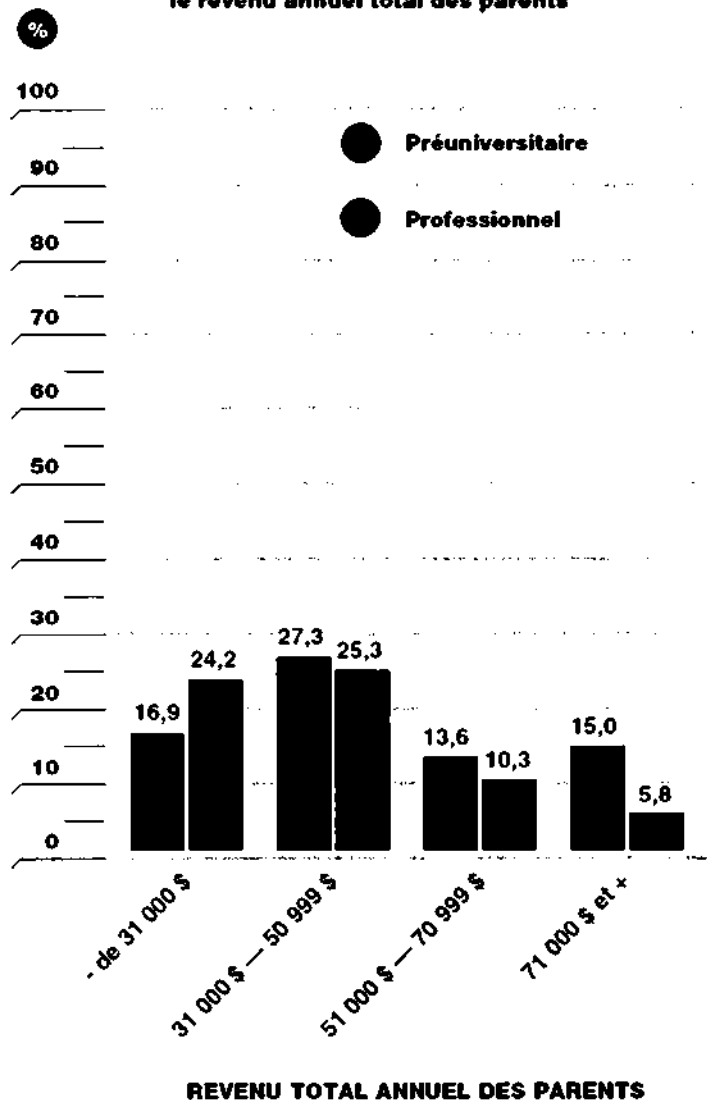
Pour ce qui est de l'âge des élèves qui fréquentent les collèges, on note que les moins de 20 ans continuent de former le gros de la clientèle régulière à plein temps (90%), mais, du même coup, l'on constate une présence accrue des 25 ans et plus, leur part étant passée de 4% à 9% au cours des quinze dernières années. Cependant, c'est du côté de la formation à temps partiel qu'on note l'augmentation la plus importante de l'effectif étudiant. Il s'agit surtout de personnes de 25 ans et plus qui décident de retourner aux études pour se spécialiser davantage ou simplement accroître leur niveau de scolarité. La plupart de ces adultes fréquentant le collège à temps partiel sont inscrits au secteur professionnel ou encore hors-programme afin de suivre quelques cours répondant à des besoins précis (recyclage professionnel, enrichissement personnel, etc.). Compte tenu de l'accroissement continu des exigences du marché du travail en regard du niveau général de scolarité et des connaissances technologiques, il est prévisible que la clientèle des 25 ans et plus continuera d'augmenter au cours des prochaines années. Du côté des plus jeunes, c'est-à-dire de ceux qui proviennent du secondaire, la clientèle devrait se maintenir et même augmenter légèrement en dépit de leur baisse démographique. En effet, à la lecture de l'évolution du marché du

travail, les jeunes réalisent que le diplôme d'études collégiales est en train de déclasser le diplôme d'études secondaires comme exigence de base pour avoir accès au marché du travail. De plus, les mesures mises en place récemment au secondaire afin d'accroître la persévérance jusqu'au diplôme devraient amener un nombre supplémentaire de ces jeunes à se présenter aux portes des collèges.

Au chapitre de la provenance socio-économique des élèves, l'enquête montre qu'une part importante d'entre eux viennent de milieu économique relativement modeste et qu'une bonne

Figure 1

Proportion (%) de collégiens selon le revenu annuel total des parents



Source: Conseil permanent de la jeunesse. Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992.

proportion (40%) sont issus de familles dont le revenu annuel total se situe entre 21 000\$ et 50 999\$. Fait à noter, le secteur professionnel reçoit plus d'élèves issus de familles à revenu modeste que le secteur préuniversitaire. Ainsi, la proportion d'élèves dont les parents gagnent moins de 31 000\$ par année est de 24,2% au secteur professionnel, comparativement à 16,9% au secteur préuniversitaire.

2 QUELQUES BESOINS ET PRÉOCCUPATIONS DES ÉLÈVES DU COLLÉGIAL

LE BESOIN D'EXPLORER, DE VIVRE DES EXPÉRIENCES

La plus grande partie des jeunes fréquentant le collège ont donc entre 17 et 20 ans. Ce sont des personnes qui, au sortir de l'adolescence et en début de vie adulte, poursuivent leur démarche de socialisation et recherchent une plus grande autonomie. Ils viennent de vivre cinq années d'études au secondaire, dans un milieu très encadré et laissant peu de place au développement de leur autonomie. À l'aube de l'âge adulte, ces jeunes ont besoin plus que jamais de liberté, de faire leurs propres choix, bref, de sentir qu'ils prennent eux-mêmes en mains les rennes de leur destinée.

Ils ne veulent pas vivre en vase clos. Ils ont un grand besoin d'explorer et d'expérimenter, donc de vivre des expériences, de voir du pays, de connaître des gens et de fréquenter différents milieux. D'ailleurs, plusieurs auront retardé d'un trimestre ou deux leur entrée au collège afin de voyager, de travailler ou encore de vivre une expérience de groupe dans le cadre d'échanges culturels ou sociaux.

Leurs intérêts ne peuvent être qu'exclusivement scolaires. Ils ont besoin de pousser plus loin non seulement leur développement intellectuel,

mais également leur développement personnel et social et ainsi atteindre une certaine maturité indispensable pour faire leurs propres choix, prendre des décisions éclairées et vivre en adulte. Pour cela, ils ont besoin d'être appuyés, d'être guidés et non encadrés de près comme ils l'étaient au secondaire. Ce qui ne signifie évidemment pas pour autant qu'on doive les laisser complètement à eux-mêmes. Le jeune a besoin, dès son arrivée au collège, d'explorer ses goûts et ses aptitudes, de tester son choix de programme et d'obtenir de l'information sur les autres programmes d'études ainsi que les perspectives de carrière. Ces éléments sont nécessaires pour l'aider à se fixer des objectifs personnels de formation et un choix de carrière correspondant à ses aptitudes et à ses goûts qui lui permettront, éventuellement, d'occuper un emploi et de participer à la société comme citoyen à part entière.

UNE PRÉOCCUPATION POUR LEUR AVENIR... QUI PASSE PAR L'EMPLOI

Les jeunes qui choisissent de poursuivre leurs études dans un collège sont bien conscients des exigences croissantes de la société et du monde du travail en regard de leur formation. Pour plusieurs, étudier au collège est non pas une question de choix, mais bien une nécessité s'ils veulent obtenir un emploi qui leur permette de vivre décemment. Dans un contexte où l'offre d'emplois est faible et la main-d'œuvre abondante, le diplôme d'études collégiales a, dans bien des secteurs, détrôné le diplôme d'études secondaires comme seuil de formation minimal permettant de se trouver du travail. Les jeunes en sont conscients et c'est pourquoi ils sont si nombreux à se présenter aux portes des collèges.

Ils sont motivés d'abord et avant tout par la perspective d'occuper un emploi intéressant devant leur

« On trouve que c'est décourageant quand on entend tous les propos sur les orientations possibles et qui ne le sont pas réellement et encore plus quand on pense aux difficultés subséquentes de se trouver un emploi...³ (élève en collégial 1)

³ Propos d'élèves recueillis par le Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes des collèges et des universités, rapport présentant les résultats des entrevues de groupe (non-publié)*, Québec, février 1991, p. 8.

permettre de gagner leur vie et de participer activement à la vie économique. L'emploi est ce qui donne accès à un salaire, donc à une certaine indépendance financière essentielle, notamment, pour fonder une famille et se procurer des biens et des services contribuant à la qualité de la vie. On ne doit donc pas se surprendre que l'accès à un emploi constitue un objectif prioritaire pour les jeunes du collège. Cependant, cette préoccupation majeure ne les empêche nullement d'apprécier l'enrichissement personnel, social et intellectuel que les études leur procurent.

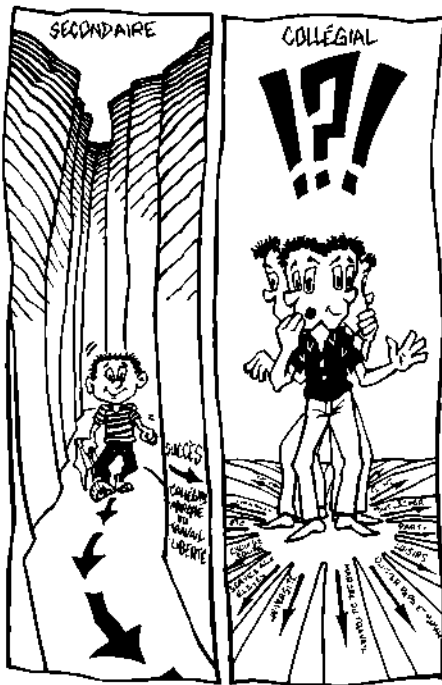
Le peu de place que les jeunes, même les diplômés, trouvent sur le marché du travail actuel fait en sorte que, pour plusieurs, le but de décrocher un emploi est devenu tout simplement une question de survie. Comment alors s'étonner du fait que des éléments comme la culture savante ou l'enrichissement intellectuel n'apparaissent pas au premier rang de leurs préoccupations?

Les réalités qu'ils vivent et les difficultés qui les attendent au sortir de l'école sont bien différentes de la situation de ceux et celles qui les ont précédés dans les années de forte croissance économique, il y a vingt ou trente ans. Leur horizon professionnel est source d'inquiétudes, avec un taux de chômage plus élevé et un marché du travail exigeant plusieurs années d'expérience pour des emplois du type temps partiel, sur appel, à la pige, remplacement de nuit ou de fins de semaine, des contrats de trois mois, etc. Le contexte socio-économique étant différent, il est normal que leurs perceptions de la valeur et de l'objet de la formation diffèrent de celles qu'avaient leurs prédécesseurs. ▲

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE :

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ÉVALUÉ PAR LES JEUNES QUI ONT FRÉQUENTÉ UN COLLÈGE



Ce chapitre présente et commente les résultats de l'enquête menée par le Conseil permanent de la jeunesse auprès des diplômés et non-diplômés du collégial. Cette enquête vise à mieux connaître comment ces jeunes ont vécu les études collégiales et, plus particulièrement, dans quelle mesure ils sont satisfaits de l'enseignement, de la formation et des services offerts au collège. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 une description plus précise de la méthodologie de l'enquête de même que le questionnaire.

2.1 LA TRANSITION ENTRE LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL

2.1.1 L'incertitude et les questionnements

Pour les jeunes qui terminent leur secondaire et qui ont décidé de poursuivre leurs études au collège, le passage à l'enseignement supérieur représente une étape importante. Il s'agit d'un choix personnel. Ils sont fiers d'avoir complété leurs études secondaires et ils se sentent valorisés d'accéder au collège. C'est en quelque sorte le passage d'une école pour enfants à une maison d'enseignement pour adultes qui prennent leurs études au sérieux. Pas de cloche qui signale le début et la fin des cours, pas de billet d'absence ni de contrôle

des présences, un horaire personnalisé, des rapports plus égaux avec les professeurs, etc.

Cependant, choisir de poursuivre ses études au collège occasionne également une certaine angoisse et de nombreux questionnements : ai-je fait un bon choix de programme ? vais-je réussir mes cours ? vais-je me faire des amis ? aurais-je suffisamment d'argent durant l'année scolaire ? y a-t-il des débouchés sur le marché du travail dans le secteur où je vais étudier ? Sans parler du changement de milieu de vie de ceux et celles qui doivent quitter leur village ou leur ville pour aller étudier dans un collège.

Pour une majorité de jeunes, le tout se passe assez bien et l'adaptation s'avère relativement facile. Selon notre enquête, un peu plus de deux élèves sur trois (69,1 %) ont trouvé facile le passage du secondaire au collège, l'autre partie (30,1 %) ayant vécu difficilement cette étape. Donc, le « choc » du passage entre les deux ordres d'enseignement est une réalité pour près du tiers des élèves. Selon ceux ayant vécu difficilement la transition, le secondaire ne leur a pas permis de développer une autonomie en matière de travaux scolaires. De plus, la formation offerte au secondaire est jugée à la fois trop peu exigeante et trop superficielle pour bien les préparer aux études collégiales.

L'enquête montre que c'est chez les non-diplômés du secteur pré-universitaire qu'on retrouve la plus grande proportion (39%) de ceux qui ont vécu difficilement la transition entre les deux ordres d'enseignement. C'est donc dire que, dès le départ des études collégiales, ceux qui manifestent des problèmes d'adaptation risquent davantage d'abandonner leurs études que ceux qui s'adaptent bien.

2.1.2 Les lacunes laissées par le secondaire

DES LACUNES DE FORMATION

Même si la transition secondaire-collégial se passe relativement bien pour une majorité de jeunes, beaucoup se disent mécontents de l'insuffisance de la formation offerte par le secondaire. Les jeunes rencontrés dans le cadre d'entrevues semi-dirigées reprochent particulièrement au secondaire de ne pas leur avoir permis de développer des compétences de base en français écrit (rédaction de textes), en méthodes de recherche, en analyse et en synthèse.

Pour ce qui est du niveau de préparation aux études collégiales offert par le secondaire, un peu plus de la moitié des jeunes (58,6%) considèrent que le secondaire les a bien préparés aux études collégiales, tandis que 38,6% pensent le contraire. Lorsqu'on demande à ceux estimant que le secondaire les a peu ou pas du tout préparés au collégial les motifs d'une telle évaluation, celui le plus souvent mentionné concerne les trop faibles exigences des cours (26,6% au total et 34,1% au secteur préuniversitaire). Parmi les autres motifs invoqués fréquemment, on trouve que le secondaire offre une formation trop générale et superficielle, un milieu trop encadrant ainsi qu'une préparation insuffisante au chapitre des méthodes de travail et d'organisation, de

l'autonomie de travail et de l'orientation scolaire.

Comme l'ont souligné plusieurs élèves lors des entrevues semi-dirigées, le secondaire aurait avantage à offrir un encadrement plus souple à tous les élèves et une meilleure formation générale sur des éléments comme les méthodes de travail intellectuel (lecture, analyse et synthèse, prise de notes), la planification des travaux scolaires ou la gestion du temps. Le passage au collège se ferait sans doute plus facilement si le jeune était initié, dès le secondaire, à ces derniers éléments et si on lui permettait de travailler de façon plus autonome.

DES LACUNES D'INFORMATION

La majorité des jeunes (51,3%) considèrent avoir été peu ou pas du tout renseignés au secondaire sur la charge de travail nécessaire pour réussir des études collégiales. Une majorité de répondants (63,5%) déclarent également avoir été peu ou pas du tout renseignés au secondaire sur les divers services d'aide offerts au collégial.

L'information sur les divers programmes offerts au collégial semble bien transmise au secondaire pour 58,4% des jeunes; par contre, 63,2% des répondants (65,7% au secteur préuniversitaire et 60,1% au secteur professionnel) estiment avoir été peu renseignés au secondaire sur les débouchés, dans le monde du travail, des différents programmes collégiaux.

En ce qui regarde l'information scolaire et professionnelle, il est important de souligner le fait que 59,4% des diplômés du collège déclarent qu'à la fin du secondaire, ils avaient une idée peu ou pas du tout précise de leur choix de carrière. Ce taux atteint 68,6% dans le cas de ceux qui, plus tard, ont abandonné leurs études collégiales au secteur général. C'est donc dire, d'une part, l'importance du questionnement des jeunes

**«Le problème de l'acquisition des connaissances ne se trouve pas au collège, c'est plutôt au secondaire... Ils n'apprennent pas à lire, à écrire, une culture générale... Ils ne savent pas expliquer, écrire ce qu'ils pensent.»⁴
(élève en collégial 2)**

4. Conseil supérieur de l'éducation, *Apprendre pour de vrai. Témoignages sur les enjeux et les conditions d'une formation de qualité. Rapport 1984-1985 sur l'état et les besoins de l'éducation*, p. 44

au sortir du secondaire en regard de leur avenir professionnel et, d'autre part, que cette incertitude est plus fréquente encore chez ceux qui abandonneront leurs études.

De plus, 77,8% des répondants jugent que les divers services d'orientation offerts au secondaire les ont peu ou pas du tout éclairés sur leur choix de carrière.

Ces constats mettent en lumière le problème de la faiblesse des services offerts au secondaire en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Il serait donc important d'améliorer les services d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que le cours d'éducation au choix de carrière afin de mieux guider le jeune devant choisir un métier ou une profession. Le Conseil a déjà présenté plusieurs recommandations en ce sens dans son avis: «*Raccrocher*» l'école aux besoins des jeunes⁵.

2.1.3 L'accessibilité aux études collégiales

L'un des principaux objectifs liés à la réforme de l'éducation qui a mené à la création des collèges était de rendre davantage accessible l'éducation postsecondaire. On juge que cet objectif a été largement atteint puisqu'à l'heure actuelle⁶, plus de 60% des jeunes poursuivent leurs études après le secondaire, comparativement à 30% en 1971. De plus, l'enseignement collégial est relativement bien accessible géographiquement, puisque les 48 collèges publics et leurs centres de services sont assez bien répartis dans les différentes régions du Québec. Pour ce qui est de l'accessibilité financière, l'absence de frais de scolarité au collège a favorisé l'accès à bien des jeunes qui, autrement, n'auraient pas eu les moyens de poursuivre leurs études. L'enquête révèle que les diplômés et les non-diplômés

interrogés proviennent d'un large spectre de revenus familiaux.

Au chapitre de l'accessibilité scolaire, les études collégiales sont ouvertes à tous les jeunes qui possèdent un diplôme d'études secondaires. Cependant, si le collège est ouvert à tous les jeunes qui remplissent cette condition, cela ne signifie pas pour autant que 100% d'entre eux peuvent avoir accès au programme d'études de leur choix. Plusieurs programmes collégiaux exigent d'avoir réussi certains cours préalables au secondaire et plusieurs programmes, souvent parmi les plus en demande parce qu'ils offrent de bonnes perspectives d'emploi, sont contingentés.

Ainsi, 10,2% des diplômés et non-diplômés interrogés déclarent avoir été empêchés d'être admis dans le programme collégial de leur choix à cause du contingentement. C'est donc dire que chaque année, plus d'une dizaine de milliers de jeunes se voient refuser l'accès au programme d'études collégiales de leur choix, non pas en raison d'une non-admissibilité, mais bien en raison d'un manque de places. Ces données corroborent celles observées il y a quelques années⁷ au Service régional d'admission de la région de Montréal. On y notait que 2 351 élèves admissibles (11% de la clientèle totale admissible) avaient été refusés faute de places dans le programme de leur choix.

Notre enquête indique en outre que cette proportion atteint 14,8% chez ceux qui n'ont pas terminé leurs études collégiales, comparativement à 6,2% seulement chez les diplômés, ce qui suggère qu'une telle situation joue possiblement sur la motivation des jeunes ainsi contraints à cheminer dans un autre programme que celui qui avait été choisi.

D'autres sont refusés dans un programme à cause des cours préalables exigés. Ainsi, 12,6% des jeunes

« Il faudrait faire une meilleure exploration d'un peu tout au secondaire... En 3^e secondaire, on faisait le tour des ateliers pour les choix de métiers au professionnel long. Il faudrait faire le tour des concentrations et des spécialités (du cégep) à la fin du secondaire. Il faudrait expliquer plus ce qu'il y a au cégep, faire des vidéos pour le montrer... »⁸

5 Conseil permanent de la jeunesse, «*Raccrocher*» l'école aux besoins des jeunes, Québec, 1992, 39 p.

6 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'enseignement collégial, *Indicateurs de l'enseignement collégial*, 1991.

7 «Les étudiants en sciences humaines», *Recherches sociographiques*, vol. 27, n° 3, 1986, p. 449-466.

8 Conseil supérieur de l'éducation, *Apprendre pour de vrai*, *ibid.*, p. 45.

ont mentionné avoir été empêchés d'être admis dans le programme de leur choix en raison des préalables exigés. Ce taux atteint 18,3% chez les non-diplômés, comparativement à seulement 7,3% chez les diplômés.

Un nouveau problème d'accès a surgi tout récemment. En août dernier, les collèges ont littéralement été pris d'assaut par une clientèle plus nombreuse que jamais. Certains collèges, pleins à craquer, ont dû refuser des élèves admissibles et plusieurs en ont accepté un nombre plus élevé que leur capacité d'accueil. On doit s'interroger sur les effets qu'un tel surpeuplement a sur la qualité de l'enseignement et des services offerts à ces jeunes. Surtout qu'avec le contexte difficile du marché du travail ainsi que les mesures implantées récemment au secondaire pour augmenter la réussite scolaire, l'augmentation de la clientèle collégiale pourrait se maintenir au cours des prochaines années.

2.2 LES SERVICES OFFERTS AU COLLÈGE

Les collèges ayant une clientèle nombreuse et diversifiée, il est normal d'y retrouver des jeunes dont les besoins sont différents. Le collège est un milieu de vie où les jeunes passent, en moyenne, 35 heures par semaine. L'élève doit pouvoir y trouver les activités et les services collectifs et individualisés qui lui permettront de l'aider à solutionner ses problèmes, s'il en a, de répondre à ses questions et de s'impliquer, de rencontrer d'autres jeunes dans une atmosphère chaleureuse et stimulante. En ce qui a trait aux besoins individuels, les collèges ont mis en place différents services d'aide et de consultation. Au cours de ses études, l'élève peut connaître des difficultés d'ordre scolaire (compréhension de la matière, échec d'un cours, etc.), d'ordre personnel (financier, santé physique ou psychologique) ou relationnel

(professeur, famille, ami ou conjoint) ou encore des difficultés en matière d'orientation scolaire et professionnelle. La quasi-totalité des collèges offrent donc des services d'aide pédagogique individuelle, d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que des services de santé. On retrouve également dans plusieurs établissements des centres d'aide à l'apprentissage et un service de placement.

En ce qui regarde les besoins du jeune d'échanger avec les autres et de participer à des activités enrichissantes au plan personnel et social, la plupart des collèges ont mis en place des services d'activités physiques et sportives ainsi que des services d'activités socioculturelles offrant une gamme variée d'occupations parascolaires.

Le Conseil a donc cherché à vérifier dans quelle mesure les élèves connaissaient les services disponibles dans leur collège, quelle proportion les utilisaient et quel était leur degré de satisfaction en regard des services utilisés. Cependant, l'une des limites de l'enquête est qu'elle ne permet pas de connaître les motifs des élèves qui n'ont pas utilisé les services. Ainsi, on ne sait pas si ces jeunes n'ont pas utilisé ces services parce qu'ils n'en avaient tout simplement pas besoin ou si c'est plutôt parce que les services étaient peu accessibles (heures d'ouverture limitées, listes d'attente, etc.).

2.2.1 Les services individualisés

Notre enquête montre d'abord que la plupart des services d'aide individuelle étaient connus de la majorité des élèves. Cependant, on note que plus du tiers ignoraient si leur collège offrait les services d'un psychologue et si un centre d'aide à l'apprentissage existait⁹. Ce dernier type de services semble être le moins connu de tous puisque seulement 49,9% des répondants savaient qu'il était disponible dans leur collège. À peine plus de la

«Je voulais aller en électro. Je n'ai pas été accepté. Si je ne suis pas accepté en technologie agricole la prochaine session, est-ce que je vais continuer de faire ce que ça ne me tente pas vraiment de faire? Autant lâcher...»¹⁰
(élève en techniques administratives)



9. Les centres d'aide à l'apprentissage, ce sont ces endroits dans les cégeps où les élèves qui ont de la difficulté dans une ou plusieurs matières (français, mathématiques, etc.) peuvent recevoir l'aide d'un professeur ou d'un autre élève

10. Conseil supérieur de l'éducation, *Apprendre pour de vrai*, ibid., p. 45.

moitié des répondants (54,8%) connaissaient l'existence du service de consultation psychologique. De tels services auraient donc avantage à être davantage publicisés auprès des élèves.

Au chapitre de l'utilisation des services, on note que le service d'aide pédagogique individuelle (API) est le plus fréquenté: un peu plus de la moitié des élèves y ont eu recours. L'enquête révèle en outre que les non-diplômés du secteur préuniversitaire ont été les plus nombreux à consulter ce service (65,8%), ce qui n'est pas étonnant compte tenu du fait qu'ils connaissent plus de difficultés scolaires que les diplômés. L'une des principales tâches de l'API est, justement, d'identifier et de rencontrer les élèves qui présentent des difficultés scolaires afin de leur venir en aide.

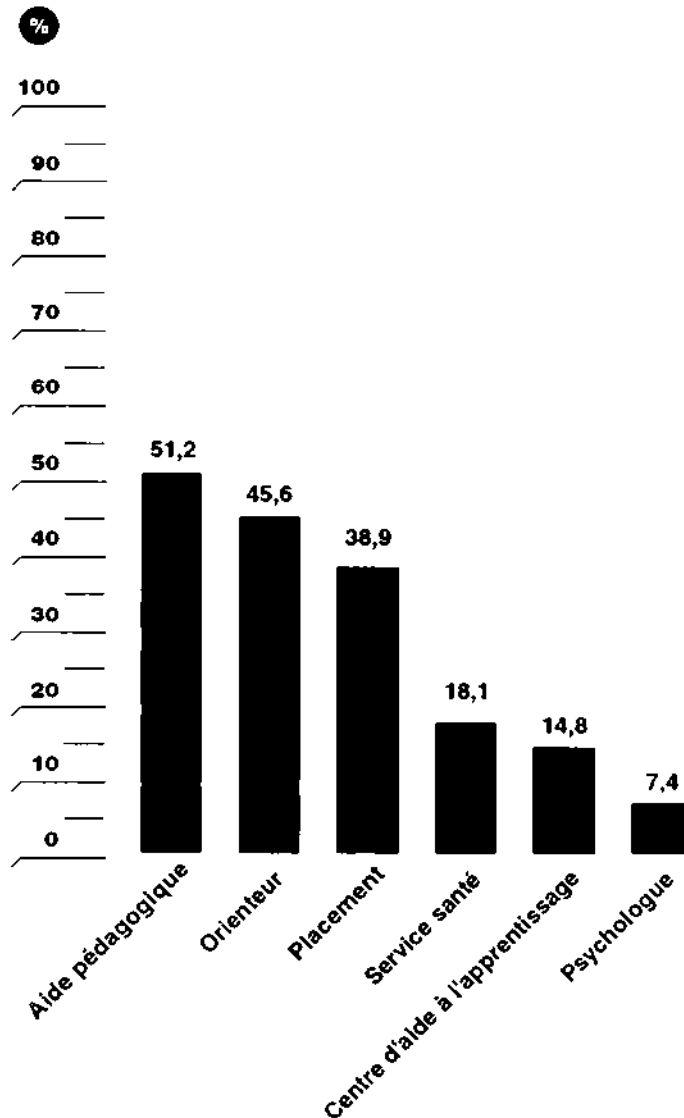
Les services de l'orienteur sont également fort populaires, 45,6% l'ayant consulté durant leur séjour au collège. Cette proportion grimpe à 57% chez ceux qui ont changé de programme de formation en cours de route. Il y a lieu ici de se questionner sur le fait que 43% de ceux ayant changé de programme n'aient pas eu de rencontre avec l'orienteur. Lors des rencontres de groupes menées par le Conseil, plusieurs élèves ont mentionné qu'ils auraient aimé rencontrer l'orienteur mais que, devant une liste d'attente de plus d'un mois, ils ont finalement renoncé. Le service de consultation psychologique est celui qui est le moins fréquenté. Seulement 7,4% des élèves qui en connaissaient l'existence l'ont utilisé.

Le service de placement est fréquenté par 38,9% des élèves, mais cette proportion grimpe à 57,5% lorsqu'on considère seulement les diplômés du secteur professionnel. Jusqu'à présent, les ressources humaines d'aide au placement des élèves l'été et des finissants du secteur professionnel

étaient assurées par des employés des centres d'emploi et d'immigration du Canada affectés aux campus collégiaux. Cependant, le gouvernement avait l'intention de retirer ses agents de placement des campus à l'automne de 1992.

Figure 2

Proportion (%) de collégiens qui ont utilisé des services individuels



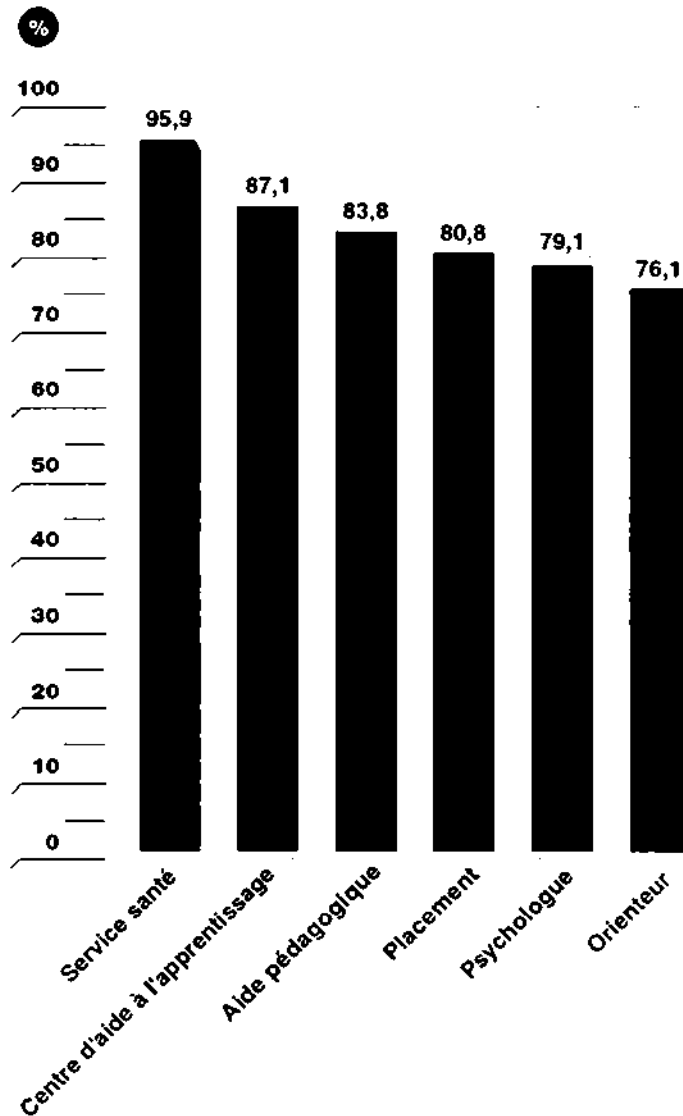
Par ailleurs, les centres d'aide à l'apprentissage sont fréquentés par 14,8% des élèves dont le collège offre ce service. L'enquête ne permet malheureusement pas de savoir si le taux d'utilisation de ce service correspond à la proportion de ceux qui en

Source: Conseil permanent de la jeunesse, Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992

avaient besoin. Le taux d'utilisation de ce service atteint 22,6% des non-diplômés du secteur préuniversitaire, probablement parce que les non-diplômés connaissent généralement plus de difficultés scolaires que les

Figure 3

Proportion (%) d'élèves satisfaits des services individuels qu'ils ont utilisés



Source: Conseil permanent de la jeunesse, *Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial*, 1992.

diplômés. Toutefois, le phénomène ne se retrouve pas du côté des non-diplômés du secteur professionnel, puisque seulement 13,6% d'entre eux s'en sont prévalus. L'enquête ne permet pas de savoir pourquoi. Il est possible, par exemple, que les centres d'aide à l'apprentissage soient mieux développés au secteur préuniversitaire qu'au secteur professionnel.

Du côté de la satisfaction des jeunes ayant utilisé les services, on note, de façon générale, qu'une forte majorité d'entre eux se déclarent satisfaits des services reçus. Cependant, près de un étudiant sur quatre (23,9%) ayant utilisé les services d'orientation se déclare insatisfait du service reçu. Cette proportion atteint même 29,4% chez les diplômés du secteur préuniversitaire.

2.2.2 Les services collectifs

L'enquête montre que, de tous les services offerts au collège, autant collectifs qu'individuels, le service d'activités sportives est celui qui, à la fois, est le plus connu (91,1% des élèves) et le plus utilisé (51,7%), ainsi que celui pour lequel on note la plus forte proportion d'utilisateurs satisfaits (97,6%). Par ailleurs, il est fréquenté par une clientèle majoritairement masculine qui se répartit de façon à peu près égale entre le secteur préuniversitaire et le secteur professionnel. Le plus faible taux d'utilisation se retrouve chez les filles du secteur professionnel.

En ce qui concerne le service d'activités socioculturelles, 71,1% des répondants ont identifié la présence de ce service dans leur collège. Un peu moins du tiers (31%) l'ont utilisé et, de ceux-là, 95,5% s'en disent satisfaits. La proportion d'utilisateurs varie selon le secteur d'études puisque 35,2% sont du secteur préuniversitaire, comparativement à 26,5% pour le secteur professionnel.

2.3 LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT OFFERTS PAR LES COLLÈGES

2.3.1 La mission de chacun des deux secteurs de formation

La mission des collèges diffère selon le secteur de formation concerné. Dans le cas de l'enseignement pré-universitaire, qui ne représente pas une formation terminale, il s'agit de fournir à l'élève une solide préparation aux études universitaires. Dans celui de l'enseignement professionnel, la mission du collège est de fournir à l'élève une solide formation technique qui le prépare adéquatement aux exigences de l'actuel marché du travail. Il s'agit donc, dans ce cas, d'une formation terminale. L'une des questions faisant partie du questionnement actuel sur l'enseignement collégial porte sur le maintien ou non des deux types de formation. À ce chapitre, l'enquête montre qu'une majorité d'élèves (65,7%) considèrent que les deux missions doivent être maintenues, tandis que 29,5% pensent que les collèges devraient se consacrer exclusivement à l'enseignement professionnel.

En plus de fournir des savoirs et des habiletés dans un champ disciplinaire particulier, on parle ici des cours de concentration au secteur pré-universitaire et des cours de spécialisation au secteur professionnel, l'enseignement collégial doit fournir au jeune des savoirs et des savoir-faire transférables peu importe le domaine où il évoluera. Ces connaissances et habiletés peuvent viser, par exemple, la maîtrise de la langue maternelle comme outil de communication et de pensée, la connaissance pratique d'une langue seconde, le développement d'une méthode de travail et d'analyse, d'une approche de résolution de problèmes, d'un raisonnement logique et d'un esprit critique. Il s'agit là de ce qui est généralement

défini dans le monde collégial comme la formation fondamentale.

Le Conseil souscrit à cette vision de la mission de l'enseignement collégial, à savoir donner au jeune une formation caractérisée par des savoirs et des savoir-faire transférables, une formation qui, tout en le familiarisant avec un champ disciplinaire, lui procure une certaine capacité d'adaptation à d'autres secteurs et à l'évolution des connaissances dans un champ d'activités professionnelles, et qui lui donne le goût et lui permette d'aller lui-même plus loin s'il le désire.

2.3.2 La qualité de l'enseignement et des professeurs

Qu'est-ce qu'un bon professeur? La réponse est, certes, complexe. Néanmoins, on peut définir certaines caractéristiques auxquelles l'élève est en droit de s'attendre de la part de l'enseignant. Celui-ci doit d'abord manifester de l'intérêt pour sa matière. Il doit, de plus, être capable de la bien communiquer et de susciter la motivation. Un bon enseignant doit également faire preuve de disponibilité envers ses élèves et se montrer ouvert face à leur participation au choix des moyens d'évaluation. Le Conseil a donc cherché à vérifier dans quelle mesure les jeunes avaient retrouvé, auprès de leurs enseignants, les qualités mentionnées précédemment.

L'enquête révèle que, de façon globale, les diplômés et non-diplômés se disent assez satisfaits de l'enseignement offert par leurs professeurs (tableau 1). Ce sont les diplômés du secteur professionnel qui sont le plus satisfaits du travail des enseignants et les non-diplômés du secteur pré-universitaire qui le sont le moins. Comme il fallait s'y attendre, on retrouve toujours plus de jeunes satisfaits du côté des diplômés que des non-diplômés. Parmi ces derniers, on compte plus d'insatisfaits au secteur

**« Le système n'est pas là pour
former des « bolles » mais du
monde qui savent se débrouiller
dans la vie »¹¹
(élève en sciences)**

¹¹ Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes des collèges et des universités*, ibid., p. 25

préuniversitaire qu'au secteur professionnel.

Les aspects sur lesquels les finissants se disent le plus satisfaits sont l'intérêt des professeurs pour leur matière, leur disponibilité en dehors des heures de cours et la qualité des plans de cours. Les éléments qui recueillent le plus d'insatisfaits sont la capacité des professeurs à susciter la motivation des étudiants ainsi que l'ouverture des enseignants à les faire participer au choix des moyens d'évaluation. Et pour ces deux derniers aspects, les jeunes du secteur préuniversitaire sont plus nombreux que leurs homologues du secteur professionnel à se dire peu ou pas du tout satisfaits. Les non-diplômés du secteur préuniversitaire sont une majorité (54,1%) à se déclarer peu ou pas du tout satisfaits de la capacité des professeurs à susciter la motivation de leurs étudiants.

De façon générale, les élèves sont rarement amenés à se prononcer sur la qualité de l'enseignement offert



par leurs professeurs. Ici et là, on trouve quelques sondages qui font état de cette question. Certains professeurs demandent à leurs élèves de remplir une évaluation du cours en fin de trimestre. Cependant, il n'existe aucun processus d'évaluation systématique

« Au premier cours de l'année, le prof nous a dit: « faites-vous-en pas, dans trois semaines il ne restera plus que les deux tiers de la classe, alors on pourra travailler en paix ». Tu parles d'une façon de nous encourager! »¹²
(élève en sciences humaines)

Tableau I

Degré de satisfaction des collégiens en regard de certains aspects de l'enseignement collégial (n = 1500 répondants)

Élément	Très %	Assez %	Peu ou pas du tout %
Intérêt démontré par les professeurs pour leur matière	17,0	63,5	19,1
Capacité des professeurs à susciter la motivation des élèves	10,7	49,2	40,1
Disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours	24,8	50,8	24,4
Ouverture des professeurs à faire participer les étudiants au choix des moyens d'évaluation	11,7	41,1	47,1
Qualité des plans de cours	20,3	60,1	19,6

Source: Conseil permanent de la jeunesse, *Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992*

12. Témoignage recueilli lors d'entrevues semi-dirigées effectuées par le CPJ au collège La Pocatière.

des cours et des enseignants par les élèves. Pourtant, un tel mécanisme pourrait permettre de mieux adapter l'enseignement aux besoins et attentes des jeunes.

LES MODES DE GROUPEMENT DES ÉLÈVES

Depuis le tout début de l'enseignement collégial, les élèves d'un même programme d'études se retrouvent ensemble dans les cours de concentration ou de spécialité. Cependant, dans les cours obligatoires et les cours complémentaires, les élèves sont regroupés sans distinction de programme d'études. Cette hétérogénéité des élèves dans les cours obligatoires a été proposée dès la création des collèges par les auteurs du Rapport Parent, qui voulaient ainsi favoriser un certain « brassage » des classes sociales. Le Conseil a cherché à savoir si les jeunes préféreraient plutôt être regroupés de façon homogène, c'est-à-dire par programme d'études, dans les cours obligatoires. L'enquête révèle que les répondants sont divisés quant à l'à-propos de former des groupes homogènes pour les cours obligatoires. Ainsi, 56,1 % d'entre eux ne sont pas favorables au regroupement des élèves par concentration ou spécialité dans les cours de français et de philosophie, tandis que 40,1 % y sont favorables.

Il est intéressant de noter que les non-diplômés sont plus nombreux (47 %) que les diplômés (34,8 %) à être favorables à l'instauration de tels groupes homogènes. Il est donc possible que, pour près de la moitié des élèves susceptibles d'abandonner leurs études, la formation de groupes homogènes puisse répondre à un certain besoin.

Depuis plusieurs années déjà, différentes recherches ont cours en milieu collégial concernant les impacts associés aux divers modes de regroupement des élèves. Pour le

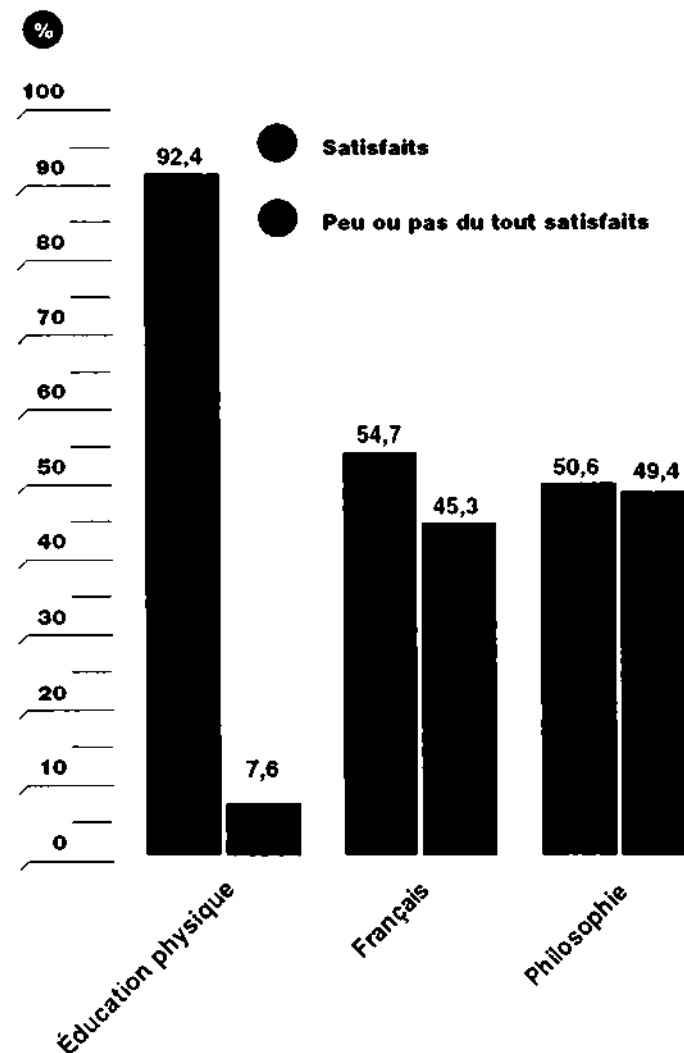
Conseil, il est important qu'on poursuive ces recherches afin de mettre davantage en lumière leurs effets sur la réussite scolaire et la qualité des apprentissages.

2.3.3 Les cours obligatoires

L'enseignement collégial comporte un bloc de cours obligatoires commun aux élèves des deux secteurs de formation (préuniversitaire et professionnel). Ainsi, tous doivent suivre quatre cours de français, quatre cours de philosophie et quatre cours d'éducation physique.

Figure 4

Proportion (%) de collégiens selon leur degré de satisfaction en regard des différents cours obligatoires



Source: Conseil permanent de la jeunesse, Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992.

Ces cours font partie, avec les cours complémentaires au choix, de ce qu'on appelle la formation générale offerte à l'étudiant, en complément avec la formation plus spécifique des cours de concentration ou de spécialité. Le Conseil a cherché à savoir dans quelle mesure les cours obligatoires actuellement offerts répondaient aux besoins et attentes des jeunes.

DES COURS DE PHILOSOPHIE DONT ON SE DIT PEU SATISFAITS ET DONT LA PERTINENCE EST REMISE EN QUESTION

L'enquête indique que, parmi les cours obligatoires de français, d'éducation physique et de philosophie, ce sont les cours de philosophie qui suscitent la plus grande insatisfaction. Environ la moitié (49,3%) des jeunes se disent peu ou pas du tout satisfaits des cours de philosophie et, de plus, 51,4% des répondants souhaitent qu'ils soient diminués ou éliminés. Comme principal motif de leur insatisfaction à l'égard des cours de philosophie, la plupart des diplômés et non-diplômés ont mentionné qu'ils n'y avaient rien appris, que ces cours étaient inutiles et qu'ils constituaient une perte de temps.

Le jugement est sévère et commande sans aucun doute une remise en question complète de l'enseignement de cette matière. En cherchant à préciser ce jugement lors d'entrevues semi-dirigées, le Conseil a constaté que les jeunes ne rejetaient pas nécessairement la philosophie comme telle, mais bien l'importance de la place qu'elle occupe et la qualité inégale de cet enseignement d'un cours à un autre et d'un professeur à un autre. Sans vouloir les éliminer complètement, un nombre important de jeunes aimeraient que soit diminué le nombre de cours obligatoires de philosophie et que les objectifs des cours conservés soient plus clairs et plus près des réalités du monde d'aujourd'hui.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'enquête révèle que les cours d'éducation physique constituent les cours obligatoires dont les élèves se disent le plus satisfaits. Ainsi, 92,4% d'entre eux sont satisfaits de ces cours et 77,7% souhaitent le maintien du nombre de cours d'éducation physique. De plus, on note que deux ans après leur passage au collège, près du tiers (31,8%) des répondants déclarent avoir maintenu la pratique d'une activité physique instaurée pendant leurs études collégiales.



Souvent peu considérée dans le monde scolaire, l'éducation à la condition physique et à la santé constitue pourtant un élément important d'équilibre et de développement global de la personne. Pour les jeunes qui passent la plus grande partie de la journée assis aux cours, à étudier ou à faire leurs travaux, l'éducation physique permet de répondre au besoin de bouger physiquement, tout en acquérant des savoirs et des savoir-faire concernant la santé et la prévention des maladies chroniques particulièrement répandues dans notre société.

L'éducation physique au collège s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans la poursuite des objectifs que le gouvernement a récemment formulés dans sa nouvelle politique de la santé et du bien-être¹³.

LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS ÉCRIT: UN ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR LES JEUNES

Une faible majorité (54,7%) des jeunes diplômés et non-diplômés du collégial se disent satisfaits des cours obligatoires de français. Parmi les 45,3% se disant peu ou pas du tout satisfaits, 43,5% expliquent leur insatisfaction par le manque de perfectionnement de la grammaire, tandis que 14,5% mentionnent la mauvaise qualité de l'enseignement du français. Les jeunes souhaitent, par ailleurs, que soit maintenu le nombre de cours de français (69,4%) et même qu'il soit augmenté (19,8%). Les jeunes rencontrés sont unanimes à constater des lacunes dans leur degré de maîtrise du français écrit, notamment en matière d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de méthode de rédaction. Selon eux, la correction de ces faiblesses constitue un enjeu prioritaire dans leur formation collégiale. Ils déplorent le fait que leurs professeurs jugent sévèrement leurs faiblesses en écriture, sans pour autant leur venir en aide.

Beaucoup d'élèves troqueraient bien un cours de théâtre ou de roman pour un cours de français correctif qui détecte leurs lacunes personnelles et les aide à les corriger¹⁴. Par ailleurs, le Conseil estime qu'aider les élèves à mieux maîtriser la langue écrite devrait être un objectif poursuivi par tous les professeurs, quelle que soit la matière qu'ils enseignent.

2.3.4 Les cours complémentaires

Les cours complémentaires sont importants dans l'ouverture du jeune à une culture générale et à l'exploration de sujets qui correspondent à un intérêt personnel ou un besoin particulier. La structure actuelle des programmes laisse place à un total de quatre cours au choix de l'élève (un par trimestre) durant son passage au collège. Ces cours sont appréciés des jeunes et l'enquête révèle qu'une forte proportion (77,4%) souhaite le maintien du nombre de cours complémentaires, tandis que 12% aimeraient en voir le nombre augmenter.

2.3.5 La satisfaction générale des diplômés en regard de la formation collégiale

Le Conseil a demandé aux diplômés dans quelle mesure ils sont satisfaits de la formation qu'ils ont reçue au collège: 85,2% des collégiens se déclarent en être satisfaits ou très satisfaits. C'est au secteur professionnel qu'on trouve la plus forte proportion d'élèves (93,3%) satisfaits de leur formation. Par surcroît, c'est également au secteur professionnel qu'on trouve le plus fort pourcentage de jeunes (35,2%) qui se déclarent «très satisfaits», comparativement à ceux qui se disent «assez satisfaits».

Comme on le verra dans les pages suivantes (points 2.3.6 et 2.3.7), la satisfaction des jeunes est un peu moins élevée lorsqu'on l'évalue spécifiquement en regard des exigences rencontrées à l'université, dans le cas des jeunes qui ont poursuivi leurs études à l'université, et en regard des exigences rencontrées sur le marché du travail, pour les diplômés du secteur professionnel qui occupent un emploi dans leur domaine de formation.

13 Ministère de la Santé et des Services sociaux, *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, 1992, p. 140.

14 Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes...* *ibid.*, p. 18.

2.3.6 La satisfaction des diplômés du secteur préuniversitaire concernant le degré de préparation à l'université offert par le collège

La formation collégiale préuniversitaire, plus que la formation professionnelle, a été la cible de diverses critiques au cours des dernières années. Certains affirment, entre autres, que la préparation pour l'université y est insuffisante. Qu'en pensent les jeunes? Le Conseil a demandé aux diplômés de la formation préuniversitaire, qui poursuivent des études universitaires, s'ils sont satisfaits de la qualité de la préparation à l'université offerte par le collège.

Dans notre enquête, une faible majorité (53,7%) de jeunes diplômés du secteur préuniversitaire ayant poursuivi leurs études à l'université se disent satisfaits de la formation reçue au collège en regard de la préparation aux études universitaires.

Donc, une proportion relativement importante de diplômés (46,3%) estiment que la formation collégiale reçue les a peu ou mal préparés à l'université. L'insatisfaction vise particulièrement la mauvaise maîtrise de la langue écrite et parlée, la méconnaissance de la langue seconde ainsi que les faibles connaissances qu'on leur a données sur leur choix de carrière. Pour ce qui est de ce dernier point, on note que plus de la moitié (55,4%) des diplômés du secteur préuniversitaire se disent peu ou pas du tout satisfaits de ce qui leur a été offert au collégial.

L'APPRENTISSAGE ESSENTIEL DE LA LANGUE SECONDE

L'enquête montre que, parmi les diplômés du secteur général ayant poursuivi leurs études à l'université, une majorité (57,7%) considèrent que leur formation collégiale a été peu ou pas du tout satisfaisante au chapitre de la connaissance de la

Tableau 2

Proportion (%) de diplômés selon leur degré général de satisfaction en regard de la formation collégiale

	Très satisfaits %	Assez satisfaits %	Peu satisfaits %	Pas du tout satisfaits %
Diplômés du secteur Professionnel(n = 442)	35,2	58,1	4,9	1,8
Diplômés du secteur Préuniversitaire(n = 601)	22,2	57,0	16,5	4,4
Moyenne	27,9	57,3	11,5	3,3

Source: Conseil permanent de la jeunesse, Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992

Tableau 3

Satisfaction des diplômés du secteur préuniversitaire* en regard de certains éléments de préparation aux études universitaires (n = 545 répondants)

Élément	Satisfaits %	Peu, pas satisfaits %	Ne sais pas %
Méthodes de travail	59,2	38,3	2,4
Capacité de synthèse	59,9	37,5	2,6
Sens de l'organisation	62,0	35,9	2,0
Esprit critique	62,8	34,7	2,5
Résolution de problème	69,8	27,8	2,3
Expression orale	49,4	48,8	1,8
Expression écrite	57,2	40,7	2,1
Connaissance langue seconde	29,9	57,7	12,4
Connaissances liées à ton champ d'études	56,1	41,5	2,3
Connaissance de ton choix de carrière	41,7	55,4	2,9

* Il s'agit de diplômés qui, au moment de l'enquête, poursuivaient des études universitaires.

Source: Conseil permanent de la jeunesse, Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992.

langue seconde. Seulement 29,9% se sont déclarés satisfaits de leur formation collégiale à cet égard. À l'ère de la mondialisation des échanges et des marchés et dans une zone de libre-échange incluant le Canada, les États-Unis et le Mexique, les jeunes sont conscients de l'importance de connaître l'usage d'une langue seconde. Pour les francophones, qu'on le veuille ou non, l'anglais est devenue la langue des échanges scientifiques, technologiques et commerciaux dans le monde. Pouvoir s'exprimer en anglais constitue un atout qui facilite l'intégration au marché de l'emploi, la mobilité de carrière et la connaissance d'autres cultures. Pour le jeune anglophone, la connaissance de la langue officielle du Québec, le français, est essentielle à une pleine participation à la société et à la culture québécoise.

LA DURÉE DES ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES

En regard de la durée normale de deux ans des études collégiales préuniversitaires, l'enquête révèle qu'une majorité (67,1%) de diplômés du secteur préuniversitaire la considèrent suffisante, tandis que 23,6% la jugent trop longue et 9,3% trop courte. La charge de travail imposée par leur programme d'études collégiales préuniversitaires est jugée adéquate par plus des trois quarts des diplômés (78%), alors que 12,5% la considèrent trop élevée, et 9,6% pas assez élevée.

LA REDONDANCE DES CONNAISSANCES ENTRE LE COLLÈGE ET L'UNIVERSITÉ

Autre élément intéressant, le Conseil a cherché à savoir s'il y avait redondance entre certaines notions enseignées au collège et celles vues à l'université. Plus des trois quarts des diplômés ont déclaré avoir effectivement

suivi des cours à l'université qui portaient sensiblement sur le même contenu que certains cours réussis au collège. Cependant, lorsque le Conseil a demandé comment ils jugeaient ce constat, une forte majorité ont répondu qu'ils ne considéraient pas cette répétition comme une perte de temps et d'énergie, mais plutôt qu'elle leur permettait de se rafraîchir la mémoire sur ces notions et de les mettre en relation avec de nouvelles connaissances.

2.3.7 La satisfaction des diplômés du secteur technique concernant le degré de préparation au marché du travail offert par le collège

La formation professionnelle offerte par les collèges vise essentiellement à préparer les jeunes à occuper un emploi de type technique sur le marché du travail. Cette formation collégiale professionnelle est généralement considérée de bonne qualité. Ainsi, une enquête récente¹⁵ du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science indique que les employeurs des diplômés du secteur technique se disent fort satisfaits du niveau de formation démontré par leurs jeunes employés. Notre enquête révèle que cette satisfaction est partagée par les jeunes diplômés de ce secteur.

De plus, l'analyse des données de notre enquête révèle que, pour la plupart des aspects de l'enseignement collégial, la proportion de diplômés satisfaits est toujours plus élevée au secteur professionnel qu'au secteur préuniversitaire.

Deux diplômés sur trois (66,6%) du secteur technique qui travaillent dans leur domaine de formation estiment que la formation reçue correspond bien aux exigences du marché du travail. Cependant, ils identifient également certaines lacunes importantes à l'enseignement professionnel offert par les collèges. Par exemple, 70% (69% chez les filles et 75% chez

15 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. *La formation technique au collégial: les employeurs se prononcent*, Québec, 1992 (à paraître)

les garçons) de ceux qui n'ont pu profiter de stages en milieu de travail considèrent qu'il s'agit là d'une faiblesse importante de leur programme de formation. L'existence de stages en milieu de travail semble varier d'un type de programme à un autre. Ainsi, l'enquête révèle que 64,2% des diplômés et 87,7% des diplômées ont fait des stages durant leurs études collégiales, ce qui reflète sans doute la plus grande disponibilité de stages dans les programmes de techniques biologiques (à forte prédominance féminine), comparativement aux programmes de techniques physiques (à forte prédominance masculine).

Ceux et celles qui ont vécu un ou des stages se disent en grande majorité satisfaits de la supervision exercée par leur professeur (77,1%) et de celle reçue dans l'entreprise (83,5%), ainsi que des connaissances et des habiletés acquises durant leur stage (76,4%). Seule ombre au tableau, la durée des stages en milieu de travail est jugée trop courte pour plus du tiers (36%) des élèves qui en ont faits. De plus, beaucoup ont mentionné qu'ils auraient aimé que les stages débutent plus tôt dans la formation, soit en première ou deuxième année. Il existe des formules comme la formation en alternance études-travail qui, justement, permettent une mise en contact rapide des élèves avec le milieu de travail et une intégration concrète des connaissances et des habiletés apprises dans les cours. Pour l'employeur, la formule alternance études-travail favorise la disponibilité d'une main-d'œuvre particulièrement bien adaptée aux besoins de l'entreprise. Malheureusement, cette formule demeure encore peu développée dans l'ensemble du réseau des collèges.

LA CHARGE DE TRAVAIL ASSOCIÉE AUX ÉTUDES

De façon générale, selon notre enquête, la majorité des diplômés (73,5% pour la première année d'études, 78,4% pour la seconde et 67,2% pour la troisième) estiment que la charge de travail demandée par leur programme d'études était adéquate. Cependant, plus de un diplômé sur quatre (27,7%) considère que la charge de travail demandée était trop élevée en troisième année. Lorsqu'on regarde les données selon la famille de programmes, on



constate que c'est en techniques physiques et en techniques administratives qu'il y a le plus d'élèves qui considèrent la charge de travail trop élevée en troisième année. Au fil des ans, la tendance à ajouter sans cesse de nouvelles notions ou de nouveaux cours, particulièrement dans les secteurs où l'évolution technologique est très rapide, est probablement liée à l'allongement de la durée moyenne des études. Cette inflation des contenus de programmes risque, d'une part, d'entraîner la superficialité des connaissances et, d'autre part, de pousser vers le haut

un taux d'abandon déjà plus élevé qu'au secteur préuniversitaire. La mise à jour des programmes de formation professionnelle, tout comme celle des programmes préuniversitaires, est un processus actuellement inefficace et trop lent aux yeux du Conseil. On n'y consulte pas suffisamment les jeunes diplômés et, selon certains observateurs¹⁶, la préservation des emplois des enseignants des différents cours représente trop souvent un obstacle à l'élagage d'éléments désuets du programme de formation.

LES BESOINS PRESENTIS EN PERFECTIONNEMENT

Au chapitre des besoins pressentis en perfectionnement ou en recyclage, 68,9% des diplômés du professionnel interrogés par le Conseil estiment qu'ils en auront besoin et parmi ceux-là, plus de la moitié (54,5%) prévoient effectuer leur perfectionnement ou recyclage à l'université, tandis que 28,4% prévoient le faire au collège.

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

Malgré de fortes variations dans les taux de placement d'un programme à l'autre et d'une année à l'autre, on peut affirmer que les diplômés du secteur professionnel collégial reçoivent un bon accueil sur le marché du travail. Cependant, en période de récession, ils ne sont pas épargnés. Ainsi, au 31 mars 1991, la situation des diplômés de la promotion 1989-1990 montre un taux de chômage de 11,9%. Au plus fort de la récession de 1982, 17% des diplômés du secteur technique collégial étaient au chômage. Au 31 mars 1991, sur 100% des diplômés disponibles au travail et un an après leur collation des diplômes, 59% avaient trouvé un emploi à plein temps relié à leur formation. En clair, cela

signifie que la seule possession du diplôme technique collégial ne garantit pas au jeune de trouver un emploi à plein temps dans son domaine et que la conjoncture du marché du travail, c'est-à-dire le nombre et le type (plein temps ou temps partiel) d'emplois offerts, exerce également un effet important sur son intégration professionnelle. Cette réalité doit être exposée clairement à ceux qui fournissent aux jeunes l'information scolaire et professionnelle.

La formation technique offerte au collégial doit être davantage valorisée auprès des jeunes. Cependant, ces derniers doivent être informés sur les possibilités réelles d'emploi afin de ne pas susciter chez eux des espoirs démesurés.

En ce qui concerne l'intégration au marché du travail des diplômés du secteur professionnel, il y a lieu de s'inquiéter du retrait des ressources humaines affectées au placement des finissants. Au milieu des années 1980, le gouvernement du Québec retirait des collèges ses agents de placement et le gouvernement fédéral vient de faire de même. Le Conseil condamne un tel geste, puisqu'il nuit au rapprochement entre les collèges et les entreprises et qu'il se situe à contre-courant d'une meilleure harmonisation des besoins de part et d'autre. Les conseillers en orientation, déjà fort rares dans les collèges, sont débordés de travail et risquent de ne jamais prendre la relève des conseillers en placement. Le Conseil estime qu'on aurait avantage à confier aux établissements collégiaux la responsabilité d'établir des relations avec le monde du travail et, pour ce faire, de joindre les services du conseiller en placement, du conseiller en orientation et des responsables de stages en milieu de

¹⁶ Voir, notamment, Conseil des collèges, *Le programme de sciences de la nature*, Québec, juin 1992, p. 5-6.

travail. Dans un avis sur la formation professionnelle¹⁷ publié en 1990, le Conseil affirmait :

L'offre de services aux étudiants étant délicate et l'établissement d'une mission concernant les relations entre le monde de l'éducation et celui du travail étant conforme aux attentes manifestées par les jeunes, le Conseil permanent de la jeunesse recommande aux cégeps de procéder à la création de centrales locales pour l'emploi et la formation (CLEF). Ces CLEF regrouperaient les responsables des stages, de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que du placement.

Le Conseil estime donc important non seulement de maintenir les services de placement dans les collèges, mais également de développer des centrales locales pour l'emploi et la formation, de manière à favoriser une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre l'orientation des élèves, l'organisation des stages en milieu de travail et des programmes d'alternance études-travail, le placement des finissants et le renforcement des liens entre les entreprises et le collège.

2.4 LES CHEMINEMENTS SCOLAIRES ET LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

2.4.1 La durée et l'allongement des études

Les jeunes du collégial nous semblent parfois tous semblables. Pourtant, mis à part le fait d'être sensiblement du même âge et d'avoir choisi de fréquenter le collège, ils sont fort différents. À cet effet, les portraits statistiques de la clientèle collégiale mettent en relief la diversité des collégiens au plan de la provenance ethnique, de la langue d'usage, de la répartition selon le sexe, etc. Mais, au-delà de ces caractéristiques apparentes, la diversité de ces

jeunes est encore plus grande. Ce sont des êtres uniques avec leurs attributs propres, c'est-à-dire leurs aptitudes, leurs goûts et leur vision des choses. Ces attributs viennent de l'interaction entre leur patrimoine génétique et l'environnement dans lequel ils ont grandi et se sont développés.

Reconnaître que les jeunes ne sont pas tous les mêmes, c'est accepter le fait qu'ils ne peuvent pas tous cheminer de la même façon, au collège comme ailleurs. C'est également accepter qu'à 17 ans, plusieurs n'ont pas une idée claire de ce qu'ils veulent ou peuvent faire dans la vie. Ces réalités font en sorte que certains mettent plus de temps que d'autres à compléter leurs études. L'enquête menée par le Conseil indique qu'au sortir de l'école secondaire, 40,6% d'entre eux avaient une idée précise de leur choix de carrière. Donc, pour une minorité, la voie scolaire et professionnelle semble relativement claire, quoiqu'elle puisse changer durant les études. Mais pour la majorité, c'est l'incertitude. Une foule de programmes s'offrent à eux. Certains mènent à l'université et d'autres, au marché du travail. Les dépliants d'information sur ces programmes donnent un aperçu général de la formation, mais parlent peu des réalités scolaires et professionnelles qu'ils représentent. Il n'est donc pas surprenant de voir beaucoup d'élèves changer de programme après un trimestre ou deux. Or, à cause de la présence de cours de concertation ou de spécialité dès le premier trimestre d'études, l'élève qui change de programme prend automatiquement du retard dans son cheminement scolaire. Ce retard se traduit par un allongement de la durée des études.

L'ALLONGEMENT DES ÉTUDES: Y A-T-IL PÉRIL EN LA DEMEURE?

On s'inquiète beaucoup du phénomène de l'allongement de la durée des études collégiales. Cette



L'orientation professionnelle: un choix pas facile!

¹⁷ Conseil permanent de la jeunesse, *La clé de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire*, Québec, juillet 1990, p. 33

inquiétude vient du suivi de cohortes d'élèves du collégial¹⁸ ayant mis en lumière différents aspects liés à la durée et à la persévérance aux études. Pourtant, ces études montrent, notamment, que les élèves ayant toujours étudié à plein temps et n'ayant pas changé de programme en cours de route décrochent leur diplôme à peu près dans le temps prévu, soit 4,5 trimestres au secteur préuniversitaire et 6,2 trimestres au secteur professionnel. Dans son récent rapport sur le renouvellement de l'enseignement collégial¹⁹, le Conseil des collèges a involontairement amplifié la réalité du problème en commettant une erreur d'interprétation. En effet, il déclare (p. 334) que: « Parmi les élèves qui ont décroché un diplôme, le tiers seulement ont complété leurs études dans le temps prévu ». Ce constat s'appuie sur l'étude de Mireille Lévesque et Danielle Pageau concernant le suivi de la cohorte d'élèves inscrits au collège en 1980²⁰. Or, ce que ces auteures constatent en réalité (p. 222), c'est que « seulement le tiers des élèves décrochent un diplôme dans le temps prévu ». Ainsi, on comprend que parmi les autres élèves se retrouvent les 35% à 40% qui ont abandonné définitivement leurs études collégiales et qui n'obtiendront pas de diplôme. L'étude de Mireille Lévesque et Danielle Pageau indique donc que parmi les élèves qui obtiennent leur diplôme, plus de la moitié (de 52,4% à 64,1% selon qu'ils ont changé ou non de programme en cours de route) l'ont obtenu dans le temps prévu (tableau 4).

Le tableau 4 permet de constater, d'une part, que le changement de programme influence la durée des études et, d'autre part, que le phénomène d'allongement est plus important chez les élèves qui passent d'un programme d'études préuniversitaires à un programme d'études professionnelles

Tableau 4

Proportion de diplômés parmi les élèves inscrits à l'enseignement collégial en 1980 qui ont obtenu leur diplôme dans le temps prévu

	Préuniversitaire %	Professionnel %
A. Parmi ceux qui n'ont pas changé de programme en cours de route	64,1	64,0
B. En ajoutant ceux qui ont changé de programme mais non de secteur (A+B)	59,6	56,2
C. En ajoutant ceux qui ont changé de programme et de secteur d'études (A+B+C)	52,5	57,1

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, fichier CHESCO, données compilées par le Conseil permanent de la jeunesse

que chez ceux qui font l'inverse. Par ailleurs, lorsqu'on examine l'évolution de la durée moyenne des études dans les différentes cohortes d'élèves entre 1980 et 1987, on constate que celle-ci n'a à peu près pas changé chez ceux ayant étudié à plein temps et n'ayant pas changé de programme.

En bref, les études de cohortes indiquent d'abord qu'une majorité d'élèves décrochent leur diplôme dans le temps prévu. Ensuite, elles montrent que le changement de programme d'études en cours de route joue un rôle déterminant dans l'allongement des études.

Le Conseil a également examiné cette question de la durée des études dans son enquête menée auprès des élèves qui, en 1989-1990, achevaient leur dernière année d'études. L'enquête indique d'abord que près de 60% des diplômés ont obtenu leur sanction d'études dans le temps prévu, c'est-à-dire quatre trimestres au secteur préuniversitaire et six trimestres au secteur professionnel. L'enquête comprenant à la fois des élèves ayant changé de programmes et d'autres pas, les résultats se situent donc dans le même ordre de grandeur que ceux présentés au tableau 4 et obtenus avec la cohorte de 1980.

18 Lévesque, Mireille et Danielle Pageau, *La persévérance aux études, la conquête de la loison d'or ou l'appel des sirènes*, Québec, DGEC, 1990

19 Conseil des collèges, *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, Québec, Les Publications du Québec, 1992

20 Lévesque, Mireille et Danielle Pageau *ibid.*, p. 222

Ensuite, notre enquête confirme l'effet important du changement de programme sur la durée des études. Comme le montre le tableau 5, les changements de programme touchent beaucoup d'élèves : 36 % d'entre eux ont changé de programme au cours de leurs études collégiales, et le phénomène est plus accentué au secteur professionnel (40 % y ont fait un changement de programme). Parmi ceux qui ont dépassé la durée normale pour compléter leurs études, près du tiers (32 %) mentionnent le changement de programme comme principale raison expliquant l'allongement de leurs études. Le second motif soulève les nombreux échecs subis pendant les études. L'emploi à temps partiel ne constitue la principale raison de l'allongement des études que pour 13 % des élèves. En fait, l'allongement des études a plusieurs causes ; le changement de programme en constitue néanmoins le facteur le plus important. Dès lors, une question se pose : pourquoi tant d'élèves changent-ils de programme en cours de route ? Le Conseil a posé la question aux jeunes. Les réponses apparaissent au tableau 6.

Comme on le constate, le principal motif du changement de programme est la non-correspondance entre l'idée qu'avait le jeune du programme d'études collégiales lorsqu'il en a fait le choix au secondaire et la réalité qu'il a trouvée lors de son premier trimestre. Ce constat n'est sans doute pas étranger à l'incertitude face au choix de programme d'études et de carrière que vivent une bonne partie des jeunes qui entrent au collège. D'une part, l'aide et l'information en matière d'orientation scolaire et professionnelle offertes au secondaire éclairent peu les jeunes quant à leur choix de

Tableau 5

Principaux motifs invoqués par les diplômés pour expliquer la durée plus longue que prévu pour obtenir leur diplôme
(n = 390 répondants)

	Préuniversitaire %	Professionnel %
J'ai changé de programme en cours de route	32,1	30,4
Programme trop difficile, j'ai réparti les cours sur plusieurs trimestres	12,1	9,3
À cause de mon emploi à temps partiel, j'ai réparti mes études sur une plus longue période de temps	13,8	12,7
J'ai subi plusieurs échecs et j'ai dû reprendre des cours	13,9	26,5
J'ai laissé mes études pendant quelque temps	5,1	2,4
Autres motifs (maladie, déménagement, problèmes personnels ou familiaux)	23,0	21,4

Source : Conseil permanent de la jeunesse, Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992

Tableau 6

Principaux motifs invoqués pour avoir changé de programme durant les études collégiales
(n = 508 répondants)

Motif	%
Le programme que j'avais choisi n'a pas comblé mes attentes	48,2
Au cégep, j'ai développé un intérêt plus grand pour un autre programme	16,1
Je n'avais pas d'idée précise de ce qui m'intéressait vraiment lorsque j'ai fait mon choix au secondaire	10,7
J'ai réalisé les faibles perspectives d'emploi du programme que j'avais choisi	4,8
Mon premier programme n'était qu'une façon d'entrer au cégep pour ensuite me permettre de me réorienter	4,6
Les cours étaient trop difficiles	4,5
J'avais trop d'échecs	1,0
Autres	10,3

Source : Conseil permanent de la jeunesse, Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992

programme d'études et de carrière. D'autre part, une proportion appréciable de jeunes ne se sentent pas prêts à faire un choix définitif d'orientation et de carrière dès la quatrième ou cinquième année du secondaire. Connaissant peu les réalités des différents métiers et des différentes professions, de même que leurs goûts, ils sont forcés, avant même le début de leurs études collégiales, de choisir un programme de formation souvent à partir de simples dépliants d'information ou de ce qu'en disent des camarades ou des professeurs.

En fait, les trois principaux motifs de changement de programme, regroupant les trois quarts des cas, dénotent une certaine inexpérience et un besoin d'explorer, ce qui apparaît tout à fait normal chez des jeunes de leur âge. Comme le déclarent plusieurs d'entre eux, à 16 ou 17 ans, il n'est pas toujours facile d'y voir clair dans ses goûts et ses aptitudes pour fixer définitivement son avenir professionnel. Quoiqu'il en soit, ces constats soulèvent l'importance, d'une part, d'améliorer l'aide en matière d'orientation scolaire et professionnelle, à la fois au secondaire et au collégial et, d'autre part, d'aménager le premier trimestre d'études collégiales de façon à ce que les changements de programme n'entraînent pas de retard, par exemple en y concentrant les cours obligatoires et les cours au choix.

Par ailleurs, les difficultés actuelles d'intégration au marché du travail que vivent les jeunes dans la plupart des domaines de formation représentent un autre élément susceptible d'accroître le questionnement et l'incertitude du jeune face à son avenir professionnel et de contribuer ainsi aux nombreux

changements de programme et à l'allongement des études.

2.4.2 Les échecs scolaires

L'enquête menée par le Conseil révèle qu'une majorité d'élèves ont essayé peu ou pas du tout d'échecs durant leurs études. Ainsi, 37,1 % des répondants ont mentionné n'avoir subi aucun échec tandis que 29,1 % déclaraient en avoir subi un ou deux. À l'instar d'autres études, on observe également que l'échec est plus fréquent chez les garçons (58,4 %) que chez les filles (41,4 %). L'échec scolaire est plus répandu chez les diplômés du secteur professionnel (61,2 %) que chez ceux du secteur pré-universitaire (39,7 %), ce qui s'explique, en partie, par la durée plus longue des études professionnelles.

Comme on l'a vu précédemment, les échecs constituent un facteur d'allongement des études plus important au secteur professionnel qu'au secteur préuniversitaire. Comme on pouvait s'y attendre, les échecs s'avèrent plus nombreux chez les non-diplômés que chez les diplômés. Par exemple, 7,7 % des diplômés ont subi cinq échecs ou plus, comparativement à 27,8 % des non-diplômés. Cependant, les principales causes d'échec identifiées par les élèves ayant échoué sont les mêmes pour les diplômés que pour les non-diplômés. En tête de liste apparaît le manque d'intérêt et de motivation pour le cours.

D'autres causes présentées au tableau 7 pourraient également découler d'une faible motivation. Mais qu'est-ce qui peut bien expliquer ce manque de motivation? Les données du tableau 7 indiquent que relativement peu d'échecs sont attribuables à la difficulté de la matière ou à l'occupation d'un emploi rémunéré à temps partiel durant les études.

De quoi dépendent ces échecs? Sont-ils dus à un enseignement peu

[...] à 15 ou 16 ans, de toute manière, c'est trop jeune pour faire un choix. Tu n'as pas d'expérience. Tu ne sais pas à quoi t'attendre. C'est pour ça que tu changes au cégep. Il faut être dans le bain pour le savoir²¹. (étudiant à l'université)

²¹ Conseil supérieur de l'éducation, *L'orientation scolaire et professionnelle par delà les influences, un cheminement personnel*, Rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins de l'éducation, 1989, p. 26

Tableau 7

Proportion de diplômés et de non-diplômés, selon la principale raison invoquée pour avoir subi un ou plusieurs échecs pendant les études collégiales

Principale cause d'échec	Diplômés (n = 401) %	Non-diplômés (n = 516) %
Manque d'intérêt et de motivation	37,7	45,0
Manque de travail de ma part	22,7	17,6
Difficultés à comprendre la matière	7,7	10,1
Mon emploi me prenait trop de temps	4,0	5,0
Causes diverses*	27,9	22,3

* Dans cette catégorie, on retrouve, par ordre décroissant d'importance, le fait d'avoir eu un mauvais professeur (n = 62), un changement ou un abandon de programme (n = 37), une surcharge de travail dans ce cours ou les autres cours (n = 37), une maladie ou un accident (n = 26), le fait d'avoir dépassé la date d'abandon de cours (n = 21), des problèmes personnels ou familiaux (n = 21), une mauvaise orientation scolaire (n = 15), autres.

Source : Conseil permanent de la jeunesse. *Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial*, 1992.

stimulant? Quelque 15,5% des élèves ayant échoué un cours ont mentionné, comme principale cause de leur échec, le fait «d'avoir eu un mauvais prof». Doit-on plutôt attribuer ces échecs à une matière trop abstraite, sans signification concrète pour le jeune? Malheureusement, l'enquête ne répond pas à ces questions. D'autres études seront nécessaires afin de faire la lumière sur cet important phénomène. D'autant plus que ce manque d'intérêt et de motivation d'un grand nombre d'élèves figure simultanément au premier rang des motifs d'échecs scolaires, des abandons de cours et même comme principale cause de l'abandon des études collégiales.

2.4.3 Les abandons de cours

Au chapitre des abandons de cours, l'enquête révèle qu'une majorité d'élèves (58%) ont effectué aucun ou un seul abandon de cours durant leurs études collégiales, et que les trois quarts ont connu deux abandons ou moins. Lorsqu'on jette un coup d'œil du côté des principales raisons invoquées par les jeunes pour expliquer les

abandons de cours, on retrouve sensiblement le même portrait que dans le cas des échecs. Ainsi, au premier rang, on note le manque d'intérêt et de motivation pour le cours concerné, loin devant la surcharge de travail causée par l'ensemble des cours et le degré élevé de difficulté de la matière. On sait qu'à l'automne dernier, des directives ministérielles ont été adressées aux collèges afin que soit déplacée plus tôt dans le trimestre la date limite pour l'abandon de cours. Cette modification a été apportée sans consultation des jeunes, sous prétexte que la date limite d'abandon était fixée trop tard dans le trimestre, ce qui, selon le Conseil des collèges, incitait les jeunes à ne pas fournir les efforts nécessaires pour réussir le cours. Il sera important de surveiller, au cours des prochaines années, si cette mesure saura augmenter la réussite scolaire des élèves ou si, au contraire, elle entraînera une hausse des échecs.

2.4.4 L'abandon des études

Le Conseil permanent de la jeunesse a souligné, dans un avis²² publié au printemps dernier, l'importance de lutter contre l'échec scolaire et l'abandon des études au secondaire. Au collégial, le phénomène de l'abandon des études est également inquiétant. L'étude de la cohorte d'élèves entrés au cégep en 1980 montre, après 11 ans, un taux de non-diplômation de 27,7% en formation préuniversitaire et de 36,3% en formation professionnelle²³. De plus, les données préliminaires concernant la cohorte d'élèves entrés en 1983 et en 1986 laissent entrevoir des taux d'abandon qui seront plus élevés que ceux de 1980. L'abandon des études collégiales touche, chaque année, des dizaines de milliers de jeunes qui, pour la plupart, se retrouvent sur le marché du travail sans spécialisation professionnelle. L'examen des statistiques

22 Conseil permanent de la jeunesse. «Raccrocher l'école aux besoins des jeunes», mars 1992.

23 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science, fichier CHESCO, version automne de 1991.

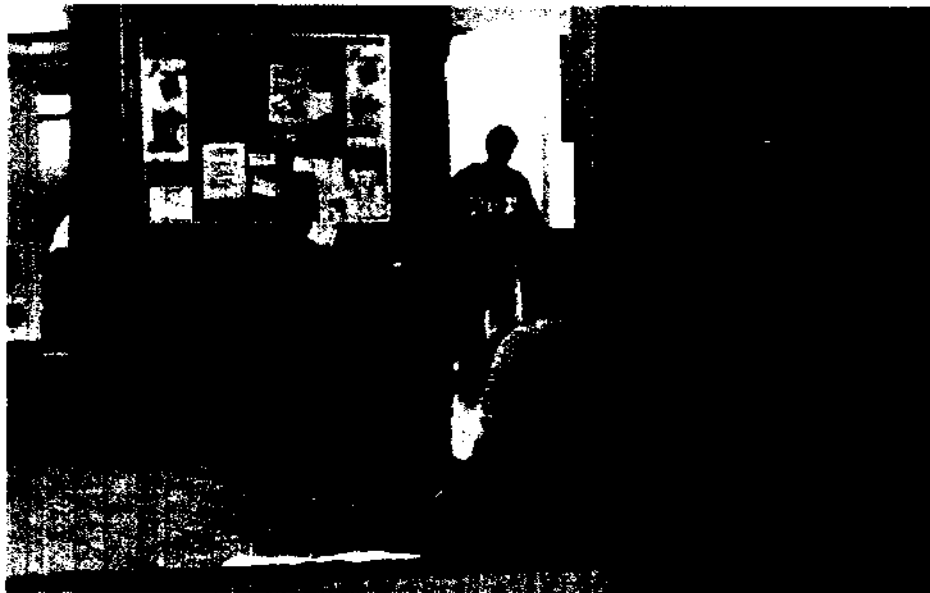
sur le chômage montre que les jeunes ayant des études collégiales partielles (non complétées) présentent le même taux de chômage que ceux qui n'ont que leur seul diplôme d'études secondaires général. Par conséquent, on ne peut même pas considérer que leurs études partielles au collège leur offrent de meilleures possibilités de se trouver un emploi. Face à la possibilité d'intégration au marché du travail, il vaut mieux compléter une formation professionnelle au secondaire que de s'engager dans une formation collégiale pour laquelle on nourrit peu d'intérêt.

En termes économiques, au seul chapitre de la subvention par élève versée chaque année par le gouvernement, on peut estimer les coûts de l'abandon au collégial à un peu plus d'un demi-milliard de dollars²⁴. Il s'agit là de coûts directs qui s'actualisent chaque année, une telle évaluation ne tenant même pas compte des conséquences socio-économiques, encore plus importantes, de la non-diplômation. Par conséquent, le Conseil affirme que si l'éducation supérieure coûte cher, l'abandon, lui, est hors de prix! Les coûts socio-économiques du décrochage sont astronomiques et il y a sûrement des économies à réaliser dans sa prévention. Surtout que la mission des collèges n'est pas seulement de donner accès aux études supérieures à ceux et celles qui le désirent, mais également d'en diriger le plus grand nombre possible vers la réussite. Sur ce dernier point, beaucoup reste à faire.

Jusqu'à présent, on s'est limité à dénombrer les abandons et à étudier le cheminement scolaire des décrocheurs. On a parfois dressé leur profil socio-économique. Cependant, en ce qui a trait à l'étude des motifs d'abandon et des facteurs qui auraient pu le prévenir, ainsi que des conditions

facilitant le retour aux études, trop peu d'efforts ont été consentis.

Parmi les choses que l'on sait sur le phénomène de l'abandon au collégial, il y a notamment le fait que



les garçons décrochent en plus grand nombre que les filles. L'abandon est particulièrement fréquent dans les programmes de sciences humaines au secteur préuniversitaire, et de techniques administratives au secteur professionnel. Même si, en pourcentage, le taux de décrochage est plus élevé dans les programmes arts et lettres et techniques artistiques, ces derniers touchent un nombre moins élevé d'élèves que les sciences humaines. En fait, dans le programme de sciences humaines, si l'on enlève les élèves du profil administration, le taux de décrochage oscille autour de 50%. Il est intéressant de noter au passage que les programmes où l'on enregistre les plus hauts taux d'abandon (arts et lettres au secteur préuniversitaire, techniques artistiques et techniques administratives au secteur professionnel) sont également ceux où les perspectives d'emploi, observées dans les enquêtes Relance, sont les moins bonnes.

«Si tu tombes dans ta branche, là t'es motivé et ça va bien, mais si tu as le malheur de tomber sur une branche que tu n'aimes pas... la motivation baisse et tu manques la moitié de tes cours, puis tu lâches.»²⁵
(élève du secteur professionnel)

24. Cette approximation concerne seulement les coûts de l'abandon dans les collèges publics. L'estimation se fait de la façon suivante : un taux moyen d'abandon de 30% pour une population (1990-1991) de 131 362 élèves à temps complet reconnus pour fin de financement. En 1990-1991, la subvention versée pour par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science s'établissait à 6734\$. Celui qui abandonne ses études sans diplôme demeure en moyenne deux années au cégep.

25. Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes...*, ibid., p. 9.

De façon générale, les non-diplômés demeurent aussi longtemps au collège que ceux qui parviennent au diplôme. L'enquête montre que plus de la moitié (57,4%) des non-diplômés ont passé de deux à quatre trimestres au collège avant d'abandonner et que près du tiers (32,1%) y restent cinq trimestres et plus. Pour un peu plus de la moitié d'entre eux (52,4%), il manque plus de sept cours pour l'obtention du diplôme, tandis que pour le tiers (33,7%), il manque sept cours ou moins, soit l'équivalent d'un seul trimestre à plein temps. La provenance socio-économique des élèves semble peu liée au phénomène de l'abandon, puisque les proportions de diplômés et de non-diplômés sont semblables dans les différentes classes de revenus parentaux.

Il n'y a pas de motif unique d'abandon des études. Les raisons mentionnées par les jeunes sont diverses. Il semble que plusieurs facteurs agissent en synergie. Notre enquête montre que les trois principaux motifs d'abandon (regroupant la moitié des cas) invoqués par les jeunes peuvent être liés, dans une certaine mesure, à l'absence d'objectifs clairs de formation, à un manque d'orientation précise et à la faible motivation aux études qui en découle. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs de ces jeunes n'attendent que l'occasion de trouver un emploi à plein temps pour concrétiser leur abandon. Ainsi, les principaux motifs d'abandon des études invoqués par les jeunes mettent en lumière des facteurs humains et non des problèmes scolaires. Par surcroît, l'analyse des principales causes d'échec et d'abandon de cours présente sensiblement le même portrait (tableau 8).

Pourtant, le problème de l'abandon scolaire est souvent

expliqué ou abordé sous l'angle des difficultés scolaires. Ainsi, parce qu'on retrouve davantage de jeunes avec des échecs ou un faible dossier scolaire parmi ceux qui abandonnent les études, on en déduit, un peu rapidement, que les problèmes sont dus à un degré insuffisant d'étude, de

Tableau 8

Principaux motifs d'abandon des études invoqués par les non-diplômés (n = 408 répondants)

Motif	%
1. Je me suis trouvé un emploi	20,6
2. Je n'étais pas fait pour le cégep	17,9
3. Manque d'intérêt, de motivation, d'orientation claire	12,7
4. Je n'avais plus les moyens financiers	8,3
5. Problèmes personnels ou familiaux	7,8
6. J'avais besoin d'un temps d'arrêt, de recul	6,8
7. Pour poursuivre d'autres études*	6,4
8. À cause des profs, des cours, du cégep	5,1
9. Trop d'échecs, de retard, de difficultés scolaires	4,2
10. Incapacité de concilier travail et études	3,2
11. Divers (déménagement, faibles perspectives d'emploi, etc.)	7,3

* Quelques-uns sont retournés au secondaire professionnel, d'autres sont allés étudier à l'extérieur du Québec ou dans des établissements particuliers (GRC; collège militaire) et certains ont accédé directement à l'université.

Source: Conseil permanent de la jeunesse. Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992.

compréhension de la matière ou de préparation scolaire. Ces déductions ne reposent généralement pas sur une analyse de l'association entre ces phénomènes, mais simplement sur l'observation de distributions de fréquence. Les résultats de notre enquête permettent de soulever une autre hypothèse, à savoir qu'un dossier scolaire faible ou un cheminement scolaire difficile représente non pas une cause d'abandon ou d'échec, mais plutôt le symptôme d'une absence d'objectifs clairs de formation qui conduit à une faible motivation. On

peut tracer un certain parallèle entre cette hypothèse et les observations présentées dans diverses études²⁷ sur la réussite scolaire d'un ordre d'enseignement à un autre. La plupart de ces études rapportent une faible corrélation entre la réussite à un ordre d'enseignement et celle observée à l'ordre d'enseignement subséquent.

Dans une telle perspective, il y a lieu de se demander si la mise en place éventuelle d'importantes mesures de mise à niveau ou de propédeutique porterait les fruits escomptés. Avant d'investir dans de telles actions, il serait prudent d'en vérifier l'efficacité dans une étude-pilote et de les comparer à d'autres formules d'intervention personnalisée qui toucheraient davantage la dimension humaine de l'élève. Par exemple, l'exploration des goûts et des aptitudes, la découverte de sources de motivation, le contact avec des réalités extra-scolaires: travailleurs, milieux de travail, organisations du monde social ou communautaire. L'intervention pourrait déboucher sur la définition d'objectifs clairs de formation et de carrière ainsi que sur celle d'autres éléments susceptibles de stimuler et de maintenir l'intérêt du jeune pour ses études.

Une autre observation intéressante apparaissant au tableau 8 est que 6,4% des jeunes expliquent leur abandon par la poursuite d'autres études. S'ils décrochent, ils n'abandonnent pas pour autant les études. Il ne s'agit donc pas de véritables décrocheurs au sens du terme. Dans le même tableau, on note que plus de 8% des jeunes ont abandonné leurs études collégiales par manque d'argent. Cela suggère que, chaque année, plus d'une dizaine de milliers d'élèves abandonneraient leurs études faute de moyens financiers, ce qui soulève un questionnement sur l'accès à l'aide financière gouvernementale.

Par ailleurs, lorsqu'on a demandé aux non-diplômés s'ils comptaient reprendre leurs études collégiales au cours de la prochaine année, un peu plus de la moitié (53%) ont répondu par l'affirmative. Pour 38,6% de ceux qui n'entendent pas reprendre leurs études collégiales dans l'année, le fait d'occuper un emploi constitue la principale raison explicative. Parmi les autres motifs invoqués pour ne pas retourner au collège, on retrouve la poursuite d'un autre type d'études, l'absence d'intérêt et la conviction que cela ne leur apporterait rien de plus.

Les taux de satisfaction à l'égard des différents aspects de l'enseignement collégial et des services offerts dans les collèges sont, comme on pouvait s'y attendre, un peu plus faibles chez les non-diplômés que chez les diplômés. Cependant, les écarts sont souvent peu importants, en particulier au secteur professionnel. Dans presque tous les cas, c'est parmi les non-diplômés du secteur préuniversitaire que les plus fortes proportions d'insatisfaits se manifestent.

Il est important que la lutte à l'abandon scolaire soit plus vigoureuse dans le réseau collégial au cours des prochaines années. La plupart des collèges effectuent déjà un certain dépistage des élèves à risque. Cependant, cela n'est pas suffisant si des mesures d'aide ou d'appui adéquates ne sont pas appliquées rapidement. À l'heure actuelle, il est clair que les ressources d'aide individuelle disponibles dans les collèges sont insuffisantes pour permettre un bon suivi des élèves et une lutte efficace à l'abandon. Par exemple, on compte un aide pédagogique individuel pour 1 000 élèves et un conseiller en orientation ou information scolaire et professionnelle pour 2 000 élèves²⁸, ce qui donne une idée de la faiblesse de l'aide offerte aux jeunes.

« Quand tu sais plus où tu veux t'en aller, tu n'es plus motivé. Là j'ai tout abandonné mes cours... j'étais déçu, j'étais dans un gros « down » et je ne savais plus ce que j'allais faire de ma vie. »²⁶

26. Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes...* ibid., p. 10

27. Le Conseil des universités a récemment effectué une recension des écrits sur le sujet (fiche non publiée n° 91 07 23)

28. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, fichier CHESCO, version automne de 1991. Calculs effectués par le Conseil permanent de la jeunesse

2.5 LA CONCILIATION DU TRAVAIL ET DES ÉTUDES

Aujourd'hui, les jeunes et les adultes se consacrent de moins en moins exclusivement à une seule activité. Ainsi, bon nombre d'adultes travaillent à plein temps et poursuivent des études à temps partiel. De même, beaucoup de jeunes étudient à plein temps et occupent un emploi à temps partiel. Notre enquête démontre que le travail rémunéré pendant les études fait maintenant partie de la vie de 69% des élèves. On doit être conscient qu'à 18 ans, les jeunes sont devenus des adultes (ils le sont d'ailleurs au sens de la loi). Ils ont, par conséquent, des besoins d'adultes. Le fait de poursuivre des études collégiales à plein temps n'élimine pas cette réalité. La plupart des jeunes peuvent compter sur une contribution financière de leurs parents ou sur l'aide financière gouvernementale. Cependant, beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à ces types d'aide. Un peu moins du tiers des élèves bénéficient du régime de prêts et bourses (32,1% reçoivent un prêt et 17,5%, une bourse)²⁹. De plus, 30% d'entre eux ne recevraient aucune contribution financière de leurs parents³⁰. La contribution parentale et l'aide gouvernementale ne permettent généralement pas de couvrir toutes les dépenses encourues par les élèves.

Par ailleurs, les données publiées par Statistique Canada³¹ démontrent clairement la baisse constante du pouvoir d'achat qu'ont subie les familles depuis dix ans. La multiplication des doubles revenus chez les parents n'a même pas suffi à stopper ces pertes. Dans un tel contexte, la contribution des jeunes à leurs dépenses personnelles ne peut être que bienvenue dans leurs familles. Cette contribution est donc devenue, pour plusieurs, une nécessité. D'autant plus que bon nombre

« Quand tu travailles, le salaire entre, alors que quand tu attends après tes prêts et bourses, tu attends parfois longtemps »³²



L'ÉLÈVE D'AUJOURD'HUI

29 Selon les données de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour l'année financière 1990-1991

30 Selon les données recueillies en 1990 par le Conseil supérieur de l'éducation, *Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités : des enseignements à tirer*, Québec, 1992, p. 127

31 Voir notamment « Le revenu des familles n'a pas augmenté depuis dix ans », *La Presse*, 19 septembre 1991 ; « Depuis dix ans, l'inflation a réduit à néant l'augmentation des salaires », *Le Devoir*, 21 octobre 1988

32 Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes...*, ibid., p. 47.

d'entre eux n'ont pas droit à l'aide financière gouvernementale parce que leurs parents bénéficient d'un revenu se situant juste au-dessus de la limite établie par le régime d'aide financière aux étudiants.

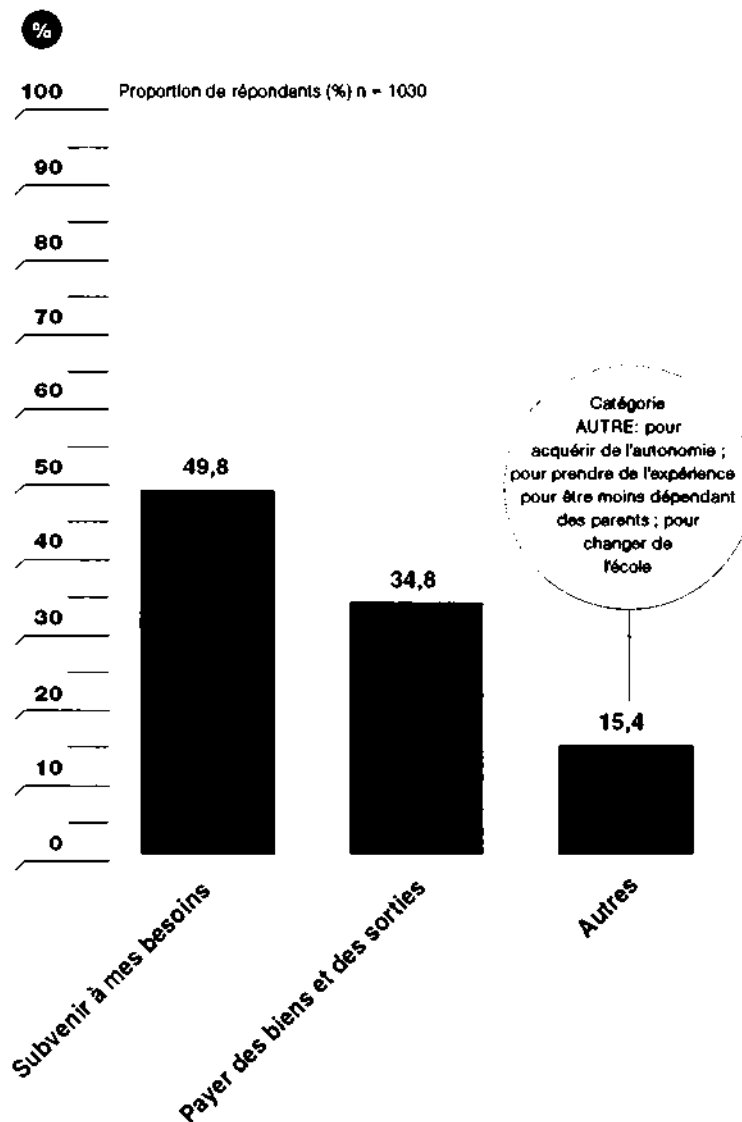
L'enquête montre qu'environ la moitié (49,8%) des jeunes du collégial travaillent pour subvenir à leurs besoins. Cette proportion atteint 53% chez ceux du secteur professionnel. Ce constat corrobore les observations d'autres enquêtes du genre. Ainsi, selon Gareau³³, une partie importante des étudiants travaillent par nécessité; pour eux, travailler n'est pas une question de choix, mais une obligation stricte, à plus forte raison lorsqu'on vient d'un milieu socio-économique modeste. L'auteur souligne également le fait que 63% des jeunes de milieu aisé travaillent pour payer une partie de leurs dépenses essentielles. Il en conclut que «les parents de niveau économique élevé semblent obliger leurs enfants à assumer plus de responsabilités qu'on ne pourrait le penser³⁴».

Au chapitre du nombre d'heures travaillées, l'enquête indique qu'un peu plus de la moitié des répondants (54,6%) déclarent travailler entre 11 et 20 heures par semaine. Au total, 85% des élèves du collégial occupant un emploi travaillent moins de 20 heures par semaine. Autre phénomène également observé dans d'autres études, les garçons travaillent un plus grand nombre d'heures que les filles. De plus, notre enquête montre que les jeunes travaillent surtout les jeudi et vendredi soir ainsi que la fin de semaine.

En ce qui concerne la difficulté à concilier le travail rémunéré et les études collégiales, ce sont les élèves du secteur professionnel qui déclarent majoritairement trouver difficile ou très difficile la conciliation des deux. Le degré de difficulté est perçu différemment de ceux du secteur

Figure 5

Pourquoi les élèves travaillent-ils pendant leurs études collégiales ?



Source: Conseil permanent de la jeunesse, *Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial*, 1992.

33 Gareau, Ronald, *Travailler pendant les études au cégep*, collège Ahuntsic, septembre 1990, p. 36

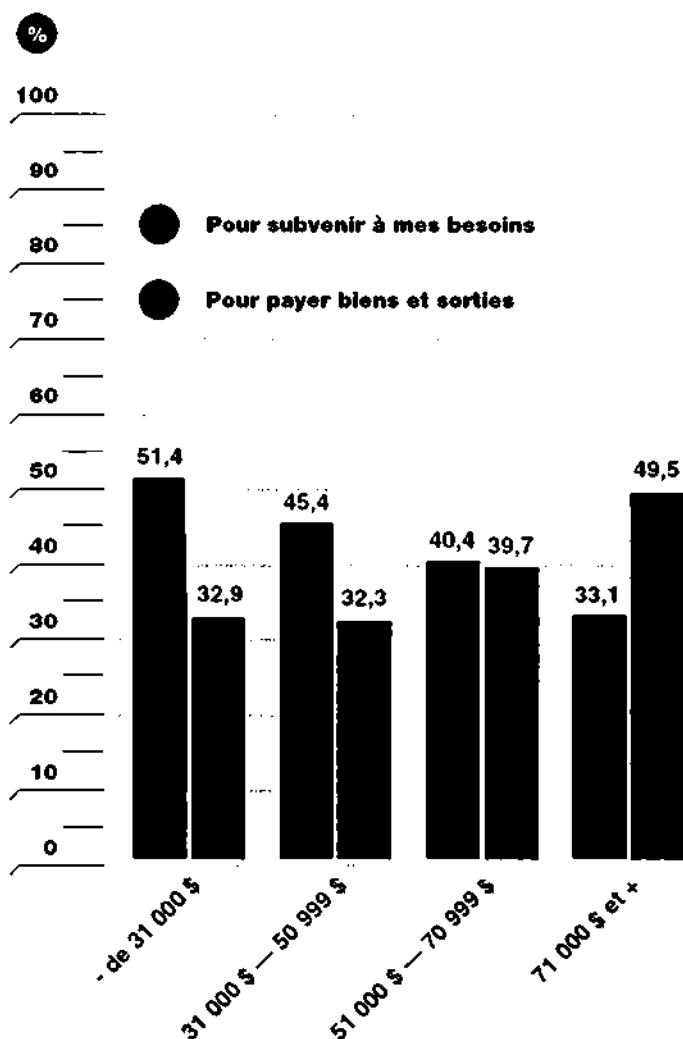
34 *Ibid.*, p. 37

préuniversitaire. Ce sont les élèves du programme de sciences qui sont les plus nombreux à déclarer qu'il leur est assez facile de concilier les deux. Pourtant, le programme de sciences a la réputation d'être assez exigeant au plan scolaire. La facilité relative avec laquelle les jeunes concilient le travail rémunéré et les études semble être liée, d'abord et avant tout, à l'intérêt qu'ils portent à leurs études ainsi qu'à leur réussite scolaire et leur capacité de planification et d'organisation de leurs activités.

En bref, les élèves travaillent parce qu'ils ont des besoins. La conciliation de leurs études avec leurs autres occupations fait partie de leurs responsabilités personnelles. Relativement peu de jeunes travaillent plus de vingt heures par semaine; ceux qui le font y sont contraints par une situation financière précaire ou bien parce qu'ils sont peu motivés par les études. ▲

Figure 6

Pourquoi les élèves travaillent-ils pendant leurs études collégiales, selon la classe de revenu des parents ?



Source : Conseil permanent de la jeunesse, Enquête auprès des diplômés et non-diplômés de l'enseignement collégial, 1992

CHAPITRE 3

LES VOIES D'ACTION CONCERNANT L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

À la lumière des résultats de l'enquête qu'il a menée et de son analyse, le Conseil livre, dans les pages qui suivent, sa vision de l'avenir de l'enseignement collégial et des priorités qui en découlent.

jeunes diplômés et non-diplômés répondent «non!».

On doit reconnaître que les collèges ont atteint une bonne partie des objectifs assignés au moment de leur création, en particulier le rehaussement du taux de scolarité de la population ainsi qu'une meilleure qualité et une plus grande uniformité de la formation technique. L'enseignement collégial a contribué grandement à la démocratisation de l'enseignement supérieur. À l'heure actuelle, plus de 60% des jeunes au Québec accèdent aux études postsecondaires. Par ailleurs, notre enquête montre qu'une majorité des collégiens (65,7%) sont favorables au maintien et à la cohabitation des deux types de formation (préuniversitaire et professionnelle).

En ce qui a trait à la qualité de la formation collégiale, une forte majorité de diplômés (85,2%) s'en déclarent satisfaits. De façon plus spécifique, une majorité de diplômés du secteur technique qui travaillent dans leur domaine de formation (66,6%) considèrent que leur formation collégiale correspond bien aux exigences expérimentées sur le marché du travail. La satisfaction atteint même une majorité d'employeurs embauchant des diplômés de l'enseignement collégial technique, selon une étude récente³⁵ du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.



3.1 MAINTENIR LES COLLÈGES

Dès l'annonce de la tenue de la commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial, une question s'est vite imposée: doit-on abolir les collèges en tout ou en partie? Le Conseil permanent de la jeunesse de même que la majorité des

35. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *La formation technique au collégial: les employeurs se prononcent*, Direction générale de l'enseignement collégial, 1992 (à paraître).

RECOMMANDATION 1

Compte tenu que la plupart des indicateurs dont on dispose montrent que la structure collégiale est bonne, le Conseil recommande au gouvernement de maintenir les collèges et la cohabitation de l'enseignement pré-universitaire et de l'enseignement professionnel.



Il y a, certes, des améliorations à apporter aux deux types de formation collégiale, de manière à ce qu'ils répondent encore mieux aux besoins de formation des jeunes et de la population en général. L'enseignement pré-universitaire a particulièrement besoin d'être renouvelé.

3.2 ASSURER UN BON DÉPART À TOUS LES ÉLÈVES

Les jeunes ne désirent pas retrouver au collège un encadrement rigide comme celui qu'ils ont connu au secondaire. Ils souhaitent plutôt être guidés et appuyés dans la recherche ou la poursuite d'un plan de formation et de carrière. Il ne s'agit donc pas de laisser les jeunes qui arrivent du secondaire complètement à eux-mêmes. Un certain nombre d'entre eux se dirigent vers le collégial sans avoir d'idée précise de ce qu'ils y

feront. C'est au cours de la première année de collège que les problèmes de confusion et d'orientation et que les difficultés d'adaptation sont susceptibles d'être les plus nombreux. C'est donc à ce moment qu'il importe d'agir en identifiant ceux et celles qui éprouvent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou d'orientation et en leur offrant le maximum d'aide et d'appui. De plus, la première année devrait permettre aux jeunes d'explorer leurs goûts, leurs aptitudes, de vivre des expériences, d'être bien informés sur les possibilités de formation et de carrière qui s'offrent à eux, sans que ce processus n'entraîne de délais dans la durée des études.

Le Conseil croit donc important qu'on fournisse aux jeunes, dès leur entrée au collège, les outils et l'appui nécessaires à l'élaboration de leur projet personnel de formation et de carrière, élément essentiel pour stimuler leur intérêt, soutenir leur motivation et les mener à la réussite de leurs études.

3.2.1 Favoriser l'exploration et l'orientation de l'élève dès la première année d'études collégiales

Comme on l'a vu dans le deuxième chapitre, beaucoup de jeunes arrivent au collège avec le besoin d'explorer et de tester leur choix de programme. La répartition actuelle des cours dans les deux ou trois années de formation ne permet pas d'explorer ou de changer de programme sans que cela n'entraîne un retard de cheminement et un allongement des études.

La première année d'études collégiales devrait donc viser, entre autres objectifs, à donner à l'élève l'occasion d'explorer ses goûts, ses aptitudes et de connaître davantage la société qui l'entoure, dans le domaine du travail comme dans le domaine communautaire. On devrait donc concentrer

en première année le maximum de cours, stages ou projets crédités autres que les cours de concentration ou de spécialité. De plus, l'élève pourrait suivre, dès le premier trimestre, un cours d'introduction au champ disciplinaire de son programme d'études afin qu'il puisse juger si cela correspond vraiment à ses goûts et à l'idée qu'il s'en était fait lors de son choix.

Cette restructuration devrait lui permettre d'explorer, de répondre à certaines de ses incertitudes et à certains de ses questionnements, tout en minimisant le retard de cheminement qu'un éventuel changement de programme pourrait entraîner.

RECOMMANDATION 2

Le Conseil recommande de structurer la première année d'études de manière à faciliter l'orientation et l'exploration de l'élève, tout en éliminant ou en minimisant le retard de cheminement pour ceux et celles qui changeraient de programme d'études par la suite.

Ainsi, plusieurs types d'aménagement des cours et des trimestres peuvent être faits sans qu'il soit nécessaire de changer le nombre total de cours ou de crédits. À titre d'exemple, le premier trimestre pourrait se présenter de la façon suivante :

- 1 cours obligatoire de français ;
- 1 cours obligatoire de philosophie ;
- 1 cours obligatoire de langue seconde ;
- 1 cours obligatoire d'éducation physique ;
- 1 cours complémentaire au choix de l'élève
- 1 cours d'introduction au secteur d'études de l'élève
- 1 projet crédité d'exploration et d'implication sociale. (voir recommandation 3)

Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres qui illustre que la chose est possible.

OFFRIR AU JEUNE L'OPPORTUNITÉ DE S'IMPLIQUER SOCIALEMENT

Au cours des dernières années, la promotion grandissante de valeurs comme l'excellence, la compétitivité et l'individualisme a presque relégué aux oubliettes d'autres valeurs pourtant fondamentales et essentielles de la vie en société, comme l'entraide et le respect d'autrui. On reproche parfois aux jeunes de ne penser qu'à eux et de se montrer individualistes. Le système d'éducation encourage de telles attitudes en évaluant les élèves uniquement à partir des notes obtenues dans les matières scolaires. On ne reconnaît pas ni valorise l'implication sociale comme moyen d'apprentissage et de développement du jeune. Il serait donc intéressant d'offrir aux élèves la possibilité d'effectuer une activité créditée d'exploration et d'implication sociales à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

Il s'agirait d'une participation bénévole aux activités d'un organisme œuvrant dans un secteur de leur choix. Une telle activité pourrait permettre au jeune de vivre une expérience d'implication sociale, d'apprendre les relations avec les autres, de mieux connaître ses goûts et aptitudes dans les réalités concrètes d'un milieu de travail où il aimerait peut-être évoluer un jour. À l'intérieur même du collège, un tel projet créditée d'implication sociale pourrait revêtir la forme d'une participation aux activités de l'association ou de la coopérative étudiante. Des élèves de deuxième ou de troisième année pourraient participer à un jumelage d'entraide avec un nouvel élève inscrit au même programme, afin de le conseiller et de l'aider en cas de besoin. L'enquête indique qu'une majorité (69,5%) de

**« L'expérience de vie d'une personne est aussi importante que son bulletin »³⁶
(élèves en sciences).**

36 Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes*, ibid., p. 25

collégiens seraient favorables au remplacement d'un cours obligatoire par un tel projet qui serait crédité.

La réalisation d'un stage crédité d'implication sociale, à l'intérieur ou à l'extérieur du collège, constitue un bon moyen de donner au jeune l'occasion d'explorer de nouveaux milieux, de développer des expériences nouvelles qui lui permettent de mieux se connaître lui-même et la société qui l'entoure. Ce serait, pour le système d'éducation, un excellent moyen de reconnaître autre chose que le seul rendement scolaire aux fins de la formation fondamentale de l'élève.

RECOMMANDATION 3

Le Conseil recommande donc à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'instaurer, dans le bloc des cours obligatoires, une activité créditée d'exploration et d'implication sociale dans un organisme au choix de l'élève.

OFFRIR UNE AIDE ACCRUE EN MATIÈRE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

À la fin du secondaire, parmi les jeunes qui se préparent à entrer au collège, on peut distinguer deux grandes catégories d'élèves en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Il y a d'abord ceux qui ont déjà arrêté leur choix de carrière et qui ont défini leur plan de cheminement scolaire pour y parvenir. Ils sont 40,6% selon notre enquête. Pour les jeunes de cette catégorie, qui réussissent bien au plan scolaire et qui se dirigent vers un programme pas trop contingenté, il y a peu de problèmes à prévoir.

Ensuite, une seconde catégorie, soit 59,4% des répondants, est constituée de jeunes indécis face à leur choix de carrière. Parmi cette catégorie se retrouvent, d'une part,

ceux qui ne se sentent pas prêts à fixer un choix de carrière et, donc, un plan de cheminement scolaire, et, d'autre part, ceux qui se disent trop peu renseignés pour faire un choix éclairé. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la majorité (77,8%) des jeunes interrogés considèrent que les divers services d'orientation offerts au secondaire les ont peu (32,7%) ou pas du tout (45,1%) éclairés sur leur choix de carrière. On sait qu'au secondaire, le nombre de conseillers en orientation est faible en regard de la clientèle à desservir et que la qualité des cours d'éducation au choix de carrière est jugée sévèrement par les élèves³⁷. Au collégial, les ressources en matière d'orientation sont encore plus limitées qu'au secondaire. Ainsi, on note un ratio de un professionnel pour 2 000 élèves. Le Conseil est convaincu qu'un meilleur appui en matière d'orientation scolaire et professionnelle permettrait de clarifier les objectifs de formation et de carrière de nombreux jeunes incertains de leur choix et confus face à leur cheminement au collège. Un meilleur appui à ces jeunes pourrait contribuer à diminuer les risques d'abandon des études et à hausser le taux de persévérance aux études collégiales.

RECOMMANDATION 4

Par conséquent, le Conseil recommande au gouvernement d'accroître les ressources d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes dans le réseau collégial.

Les coûts supplémentaires de cette aide peuvent sans doute être largement compensés par une diminution de l'allongement des études découlant des détours inutiles et par celle des coûts liés à l'abandon scolaire.

37. Conseil supérieur de l'éducation. *L'orientation scolaire et professionnelle par-delà les influences. un cheminement personnel*, rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins de l'éducation. Québec, 1989, p. 95.

RECOMMANDATION 5

De plus, à titre de démarche préventive, le Conseil recommande aux établissements collégiaux d'identifier, dès l'inscription des jeunes, ceux qui sont incertains de leur choix de programme ou de carrière et qui souhaiteraient rencontrer un conseiller en orientation au cours du premier trimestre.

Par exemple, une question à cet effet pourrait apparaître sur le formulaire d'inscription. Il faudrait faire en sorte que tous les jeunes ayant besoin d'une aide en cette matière la reçoivent au cours de leur premier trimestre ou, à tout le moins, au cours de leur première année d'études collégiales.

Lorsqu'on prône un meilleur appui en matière d'orientation, cela signifie également de permettre au jeune de rencontrer des travailleurs et de voir concrètement, en milieu de travail, en quoi consiste un métier particulier ou une profession particulière. À cet égard, des visites en milieu de travail et des rencontres avec des diplômés déjà sur le marché du travail permettraient de compléter la documentation écrite et audiovisuelle disponible. Les conseillers en orientation devraient établir des contacts avec des diplômés du secteur technique ainsi que des diplômés universitaires sur le marché du travail qui accepteraient de venir rencontrer des élèves en quête d'une orientation professionnelle précise.

3.2.2 Offrir le tutorat pour les nouveaux élèves qui en manifestent le désir

C'est surtout en première année que plusieurs jeunes auraient besoin d'un conseiller, quelqu'un à qui ils pourraient confier leurs problèmes, leurs difficultés. Ce rôle de tuteur, plusieurs enseignants seraient prêts à l'assumer, du moins si l'on s'en tient aux

résultats de la consultation³⁸ menée par le Conseil supérieur de l'éducation auprès des enseignants. D'autant plus que les professeurs des collèges ne sont pas tenus, comme leurs collègues de l'université, à faire de la recherche. Donc, pour les nouveaux élèves qui en feraient la demande, on pourrait offrir le tutorat en prenant soin d'apparier l'élève et l'enseignant-tuteur selon leurs intérêts communs pour un domaine ou un sujet d'études.

Si des priorités doivent être établies, une telle formule pourrait être offerte au secteur général et, plus particulièrement, aux élèves des programmes de sciences humaines et à ceux des arts et des lettres, puisque c'est dans ces programmes qu'on observe les plus hauts taux d'abandon et l'allongement le plus important de la durée des études³⁹. Pour le secteur professionnel, le tutorat pourrait, de la même façon, viser particulièrement les élèves de première année des programmes de techniques administratives et de techniques artistiques. Une attention particulière devrait être accordée aux garçons puisque ce sont eux qui abandonnent davantage et qui présentent une durée des études plus longue que les filles.

RECOMMANDATION 6

Par conséquent, le Conseil recommande aux responsables de chaque collège de mettre en place, avec la participation des enseignants, un service de tutorat pour les nouveaux élèves qui en manifesteraient le désir lors de l'accueil.

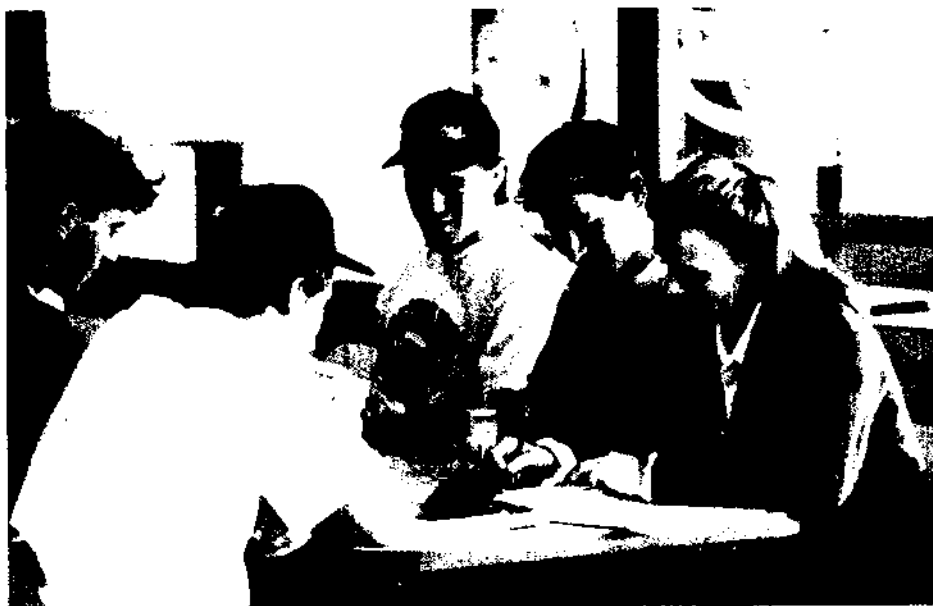
3.2.3 Offrir un meilleur appui aux élèves qui présentent des lacunes de formation

Les mesures proposées précédemment afin d'assurer au nouvel élève un bon départ visent davantage l'aspect humain que la dimension

38 Conseil supérieur de l'éducation, *La profession enseignante : vers un nouveau contrat social*, (rapport 1990-1991), Les publications du Québec, 1991, p. 57

39 Lévesque, Miroille et Danielle Pageau, *La persévérance aux études, la conquête de la maison d'or ou l'appel des sirènes*, MESS, DGEC, 1990, p. 281-289 et 325-333

scolaire. Ceci parce que nos données montrent clairement que les problèmes d'échec scolaire, d'abandon de cours et des études sont principalement liés à des problèmes de cet ordre. Toutefois, le manque de préparation scolaire ne doit pas pour autant être ignoré. Un certain nombre de jeunes passant du secondaire au collégial ont besoin de rattrapage ou de mise à niveau pour



faciliter leur cheminement scolaire. Les études secondaires ne préparant pas spécifiquement le jeune à poursuivre des études collégiales, il est peu surprenant de constater que plusieurs arrivent au collège mal outillés au plan scolaire.

Le Conseil croit que le secondaire a un rôle à jouer afin de mieux outiller non seulement les élèves qui se dirigent vers les études collégiales, mais également ceux qui optent pour la formation professionnelle au secondaire. En quatrième et cinquième années du secondaire, on devrait donc offrir certains cours ou activités de formation touchant les méthodes de travail intellectuel.

RECOMMANDATION 7

Par conséquent, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

d'examiner, avec son collègue le ministre de l'Éducation, les moyens de fournir à tous les élèves du secondaire des outils de formation (ateliers, cours, matériel d'information ou d'auto-apprentissage) en méthodes de travail intellectuel, susceptibles d'améliorer leur niveau de formation générale.

Les collèges ont également un rôle à jouer dans l'aide offerte à ces jeunes. Différentes mesures de rattrapage et de mise à niveau existent dans le réseau collégial. Cependant, le Conseil des collèges a proposé récemment de systématiser l'implantation d'une propédeutique ou d'une mise à niveau obligatoire pour tous les élèves arrivant du secondaire avec un dossier scolaire faible.

Avant de systématiser et d'imposer une telle mesure, le Conseil permanent de la jeunesse est d'avis qu'on devrait, au préalable, en mesurer le degré d'efficacité réelle sur le cheminement ultérieur de l'élève. De plus, la formule proposée par le Conseil des collèges est rigide, en ce sens que la propédeutique est carrément imposée aux élèves, qu'elle allonge la durée des études d'un trimestre et, par surcroît, qu'elle n'est pas reconnue en regard des crédits de formation collégiale⁴⁰. Il s'agirait donc, en quelque sorte, d'un purgatoire obligé où la formation acquise ne vaudrait officiellement rien et où les jeunes risqueraient d'être étiquetés de perdants, de la même façon que les jeunes des cheminements particuliers mis en place au secondaire.

Le Conseil croit qu'il existe des conditions un peu plus valorisantes et motivantes d'offrir ce type d'aide aux jeunes débutant leurs études collégiales. D'abord, cette aide doit être considérée et identifiée de façon plus positive, c'est-à-dire à titre de perfectionnement. Ensuite, elle doit être proposée et non imposée. Enfin, de

40 Conseil des collèges, *L'enseignement collégial des priorités pour un renouveau de la formation*, 1992, p. 247-249.

telles activités de perfectionnement devraient être créditées, par exemple en remplacement des cours complémentaires, afin qu'elles n'aient pas pour effet d'allonger les études d'un trimestre.

RECOMMANDATION 8

Par conséquent, le Conseil recommande que des cours de perfectionnement soient disponibles aux nouveaux élèves qui manifestent des lacunes de formation dans une ou plusieurs matières. La participation à ces cours serait offerte, sur une base volontaire, au premier trimestre et serait créditée à l'élève.

RECOMMANDATION 9

Le Conseil recommande également à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de soutenir financièrement des projets de recherche visant à évaluer l'impact réel des mesures de perfectionnement sur le cheminement ultérieur des élèves faibles au plan scolaire.

3.3 AMÉLIORER CERTAINS ASPECTS DE LA FORMATION

3.3.1 Les cours obligatoires

Avec ses quatre cours de français, quatre cours de philosophie et quatre cours d'éducation physique, le bloc des cours obligatoires occupe une place importante dans l'enseignement collégial. Après 25 ans, le Conseil estime que certains ajustements doivent être apportés à ce bloc de cours. L'enquête indique, par exemple, que les aspects de la formation dont les collégiens se disent le plus insatisfaits sont la faible maîtrise de la langue maternelle écrite et parlée ainsi que la méconnaissance de la langue seconde et de leur choix de carrière.

En ce qui concerne les cours de français, il est clair qu'on doit faire plus de place à la maîtrise de la langue

écrite et parlée, non seulement dans les cours obligatoires de langue maternelle, mais également dans l'ensemble des cours, quelle que soit la matière enseignée.

D'autre part, la connaissance de la langue seconde apparaissant aujourd'hui essentielle dans un contexte de mondialisation des échanges culturels, sociaux et économiques, l'enseignement de la langue seconde doit trouver sa place dans le bloc des cours obligatoires. Jusqu'à présent, l'enseignement des langues secondes au collège a fait partie du bloc de cours complémentaires, c'est-à-dire au choix de l'élève. Le Conseil croit que le moment est venu d'en faire une matière obligatoire pour tous. On pourrait, par exemple, y consacrer un cours obligatoire en première année et, par la suite, en offrir d'autres au choix pour ceux qui voudraient se perfectionner davantage. Ceux qui démontreraient une connaissance suffisante de la langue seconde lors de leur entrée au collège se verraient offrir des cours de niveau plus avancé en matière de rédaction ou de conversation.

Par ailleurs, les cours de philosophie sont les seuls cours obligatoires qui laissent les jeunes majoritairement insatisfaits. Les commentaires sont même souvent durs: «on n'a rien appris dans ces cours; c'est une perte de temps.» Un tel jugement commande une révision en profondeur de l'enseignement de la philosophie au collège et un questionnement sur la place à lui accorder dans l'enseignement collégial. Une majorité d'élèves souhaitent une diminution du nombre de cours obligatoires de philosophie. On doit donc revoir le contenu et la façon d'enseigner cette matière, de manière à la rendre plus enrichissante pour les jeunes et la concentrer en un nombre moins élevé de cours. Des cours complémentaires de philosophie pourraient être offerts aux jeunes qui

désirent pousser plus loin leurs connaissances.

Par conséquent, en ce qui a trait au bloc des cours obligatoires, le Conseil recommande :

RECOMMANDATION 10

A) Qu'un cours obligatoire de perfectionnement en français écrit, adapté aux besoins individuels, remplace l'un des cours obligatoires actuels de français (roman, théâtre ou autres).

B) Que l'orthographe et la grammaire soient corrigés dans tous les travaux et examens des élèves, peu importe la matière enseignée. De façon à s'assurer que tous les enseignants puissent s'acquitter de cette tâche, les collèges devraient offrir des cours de perfectionnement aux enseignants qui en manifesteraient le désir.

RECOMMANDATION 11

Que le nombre de cours obligatoires de philosophie soit porté de quatre à deux, les deux cours restants étant remodelés de façon à répondre à des objectifs clairs de formation fondamentale. La formule pédagogique devra autant que possible stimuler la participation active des jeunes pendant les cours.

RECOMMANDATION 12

Que soient instaurés un cours obligatoire d'anglais langue seconde pour les francophones et un cours de français langue seconde pour les anglophones. Ces cours seront offerts en différents niveaux, selon le niveau initial de maîtrise démontré par l'élève lors d'un test de classement.

RECOMMANDATION 13

Afin de favoriser la synthèse des notions apprises au collège, qu'un travail personnel supervisé, traitant d'un sujet au choix de l'élève,

ou un séminaire vienne remplacer l'un des cours obligatoires lors de la dernière année d'études collégiales.

3.3.2 Les cours complémentaires

Les jeunes apprécient beaucoup la possibilité de suivre des cours de leur choix. À l'heure actuelle, les établissements offrent un large éventail de cours au choix. Malheureusement, l'élève n'a pas accès à tous les cours complémentaires offerts par son collège. Des restrictions sont imposées, selon le programme auquel est inscrit l'élève. Par exemple, un étudiant de sciences n'a pas accès au cours d'initiation au dessin technique qui peut se trouver dans la liste des cours complémentaires de certains programmes professionnels. On devrait donc éliminer le plus possible de telles barrières, de sorte que le jeune puisse expérimenter les cours de son choix qui ne nécessitent pas de connaissances préalables particulières.

RECOMMANDATION 14

Le Conseil recommande donc aux collèges d'élargir l'accès à toute la gamme de cours complémentaires disponibles dans tous les programmes d'études lorsque aucun préalable n'est nécessaire.

Par ailleurs, à des fins de culture générale, il serait important que tous les élèves, peu importe leur secteur de formation ou leur programme d'études, puissent s'initier à un champ disciplinaire de connaissances différent de celui correspondant à leur programme de formation. Ainsi, ceux des programmes de nature scientifique ou technologique devraient avoir accès à des cours de sciences humaines (psychologie, sociologie, etc.) et, à l'inverse, ceux inscrits en sciences ou en techniques humaines ou artistiques, une initiation au domaine des sciences exactes et de la technologie.

RECOMMANDATION 15

Le Conseil recommande qu'un cours d'introduction en sciences humaines et qu'un cours d'introduction en sciences et technologie soient offerts comme cours de concentration ou de spécialité pour les élèves de ces programmes d'études et qu'ils soient également accessibles à tous, à titre de cours complémentaires, afin de favoriser l'exploration et la culture générale des élèves.

3.3.3 La formation professionnelle

Au chapitre de la qualité des formations, le Conseil estime que la qualité de l'enseignement professionnel offert dans les collèges est très bonne. À preuve, les jeunes diplômés du secteur technique se disent satisfaits vis-à-vis de la plupart des aspects de la formation reçue au collège et de la correspondance entre cette formation et les exigences du marché du travail. Autres signes positifs, les taux de placement des finissants, révélés par les enquêtes Relance, sont assez bons dans l'ensemble; en outre, un sondage récent mené par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science indique qu'une majorité d'employeurs ayant embauché des diplômés du collégial professionnel se déclarent satisfaits de leurs services et des compétences qu'ils démontrent. Seule ombre au tableau en ce qui concerne la formation technique, un certain nombre de jeunes déplorent l'absence de stages en milieu de travail ou encore la durée trop courte de ces stages.

Le Conseil estime donc important que les collèges poursuivent et accentuent leurs efforts de rapprochement avec les entreprises afin de pouvoir fournir des stages et même des programmes d'alternance études-travail aux jeunes du secteur technique. Le partenariat avec les entreprises pourrait non seulement bonifier la qualité de la formation offerte aux jeunes, mais

également fournir des revenus supplémentaires au collège par le biais, par exemple, d'ententes relatives à des échanges de services et d'expertise.

RECOMMANDATION 16

Le Conseil recommande aux responsables de l'enseignement technique dans les établissements collégiaux d'accentuer leurs efforts de rapprochement avec les entreprises publiques, privées ou communautaires, afin de fournir aux élèves du secteur professionnel des stages en milieu de travail dont la durée sera optimale aux fins d'apprentissage, et même d'offrir des programmes d'alternance études-travail à un plus grand nombre d'entre eux.

RECOMMANDATION 17

Le Conseil réitère également la recommandation formulée en 1990 concernant la formation professionnelle⁴¹, à l'effet de développer, dans chaque collège, une centrale locale pour l'emploi et la formation (CLEF). Cette unité regrouperait les ressources en orientation scolaire et professionnelle, les responsables de stages ainsi que les responsables du placement.

Le mandat de ces CLEF consisterait, notamment, à accroître le nombre et la qualité des stages en milieu de travail offerts, à renforcer les liens avec les entreprises privées, publiques et communautaires de la région devant permettre, par exemple, le développement de programmes d'alternance études-travail. À cette fin, les responsables de ces CLEF pourraient former des comités aviseurs au sein desquels siègeraient des représentants d'entreprises privées, publiques et communautaires. Ces comités auraient pour mandat de développer des stratégies et des moyens visant à rapprocher les collèges et le marché du travail.

41. Conseil permanent de la jeunesse, *La CLEF de la formation professionnelle en milieu scolaire*, Québec, juillet 1990.

3.4 FAVORISER UNE PLUS GRANDE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

Si l'accessibilité aux études collégiales et la qualité des formations apparaissent, somme toute, assez bonnes, il en va autrement de la persévérance aux études. Avec un taux d'abandon de 28% au secteur préuniversitaire et de 36% au secteur professionnel⁴², il y a lieu de s'inquiéter. Un tel phénomène entraîne des coûts



astronomiques et constitue, chaque année, une véritable disqualification de dizaine de milliers de jeunes, au moment même où notre société a de plus en plus besoin de techniciens qualifiés pour répondre au développement de produits et services à haute valeur ajoutée. La réussite scolaire n'est pas uniquement la responsabilité individuelle de l'élève. C'est également une responsabilité collective qui débute d'abord dans chaque collège qui se doit de tout mettre en œuvre pour conduire le plus grand nombre possible de ses élèves vers la réussite. Notre enquête montre que les jeunes ayant abandonné leurs études avaient comme principal motif un manque d'intérêt et de motivation pour le programme d'études. Le degré de difficulté des cours ou des programmes ne

figure pas parmi les principaux motifs d'abandon. L'enquête révèle également que beaucoup de diplômés autant que de non-diplômés ont changé de programme en cours de route et que ce phénomène est le principal responsable de l'allongement de la durée de leurs études collégiales.

En fait, plusieurs éléments associés aux problèmes de l'échec scolaire, de l'allongement et de l'abandon des études collégiales pointent dans la même direction: celle d'un climat d'incertitude et de confusion face à des objectifs de formation et à un choix de carrière, qui touche nombre de jeunes accédant aux études collégiales. Comme le montre l'enquête, une majorité de jeunes sortant du secondaire arrivent au collège incertains de leur choix de programme d'études et de carrière, peu renseignés sur la somme de travail exigée par les études collégiales, sur les divers services d'aide disponibles au collège et sur les débouchés du marché du travail dans les différents programmes. Ils arrivent donc au collège en questionnement, peu renseignés, et ils y sont laissés complètement à eux-mêmes, sans véritable guide. L'incertitude et l'absence de guide pour les aider à y voir plus clair finissent, au bout d'un certain temps, par entraîner une perte d'intérêt et de motivation, éléments pourtant cruciaux pour mener à bien tout projet de formation quel qu'il soit. La faiblesse des ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle au secondaire, combinée au manque d'encadrement et d'appui offert par le collège, font en sorte que bon nombre de jeunes se retrouvent au collège sans objectifs clairs de formation ni de carrière. Une telle situation favorise le développement d'un état de démotivation qui entraîne l'échec scolaire, l'allongement des études et, finalement, l'abandon scolaire.

42. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, indicateurs sur les cheminement scolaires, données tirées du fichier CHESCO, version automne de 1991 (document non-publié)

Ainsi, beaucoup de jeunes finissent, après un séjour plus ou moins prolongé au collège, par ne plus croire dans la valeur de leurs études collégiales. Ils sont ainsi prêts à décrocher dès qu'un emploi le moins convenable se présente. À cet égard, l'enquête révèle que 20% des non-diplômés mentionnent le fait de s'être trouvé un emploi comme la principale raison les ayant amenés à abandonner leurs études.

Pour l'élève qui connaît de faibles résultats scolaires ou des échecs par manque de préparation, des cours de mise à niveau ou des ateliers d'aide peuvent s'avérer utiles, mais pour l'autre dont les faibles résultats et les échecs sont surtout attribuables à un manque de motivation et d'intérêt, d'autres types de mesures sont à appliquer, par exemple, une clarification des objectifs personnels de formation et des aspirations professionnelles débouchant, éventuellement, sur une réorientation de programme. On doit bien évaluer l'efficacité relative des mesures appliquées, de façon à retenir les meilleures et à les adapter aux changements de contexte qui se manifestent au fil des ans.

RECOMMANDATION 18

Compte tenu de l'importance du phénomène de l'abandon scolaire au collégial, autant pour ce qui est du nombre de jeunes visés que des coûts astronomiques qu'il occasionne, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'allouer les ressources financières et humaines nécessaires pour lutter contre ce phénomène.

Par ailleurs, notre enquête démontre que les principaux motifs d'abandon mettent principalement en jeu des facteurs humains, et non des difficultés d'ordre scolaire, celles-ci

étant souvent la conséquence plutôt que la cause des échecs et des abandons. Par conséquent, il importe de mener des recherches pour explorer davantage cette question dans le but de trouver de meilleurs moyens d'intervention auprès des élèves et d'accroître la persévérance aux études.

RECOMMANDATION 19

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de financer des recherches visant à établir les éléments associés à la faible motivation des élèves et de trouver des moyens concrets permettant de stimuler leur intérêt et leur motivation, de manière à accroître leur persévérance aux études.

On doit réaliser que le réseau collégial a subi des compressions budgétaires importantes au cours de la dernière décennie et que ces compressions ont mené, le plus souvent, à l'affaiblissement d'une aide, déjà timide, offerte aux élèves en difficulté d'apprentissage ou d'orientation. L'abandon constitue une véritable hémorragie entraînant la disqualification de dizaines de milliers de jeunes, au moment même où le Québec a de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre qualifiée. L'abandon des études au collégial représente des coûts directs de plus d'un demi-milliard de dollars chaque année. Pourquoi le gouvernement n'investirait-il pas quelques dizaines de millions pour accroître l'aide aux élèves?

3.5 ÉVALUER JUDICIEUSEMENT LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

3.5.1 L'évaluation de l'enseignement et des professeurs

Les élèves disposent de peu de moyens efficaces, à l'intérieur de leur établissement, pour faire connaître

leur point de vue sur les cours et pour faire apporter des modifications jugées nécessaires. Les élèves sont la raison d'être des collèges et, en même temps, les premiers responsables de leur formation. Il est donc tout à fait normal et souhaitable qu'ils aient davantage d'emprise sur la qualité des cours et de l'enseignement qu'on leur offre. À l'heure actuelle, très peu d'étudiants ont l'occasion d'évaluer sérieusement leurs professeurs et leurs cours. Il n'existe pas de mécanisme institutionnalisé à cette fin. La mise en place de mécanismes d'évaluation de l'enseignement et des cours par les élèves constituerait, sans aucun doute, l'un des meilleurs moyens d'améliorer la qualité de l'enseignement dans chacun des collèges.

L'un des bons exemples qu'on pourrait suivre est celui du processus d'évaluation mis en place à l'Université du Québec à Montréal. Les étudiants y font l'évaluation des cours et des professeurs en milieu et à la fin de chaque trimestre. Cet exercice permet au professeur de mieux connaître les attentes de ses étudiants et d'ajuster son enseignement en conséquence. Pour être valable, l'évaluation doit jouir d'un poids réel dans les décisions, c'est-à-dire qu'elle peut entraîner des changements concrets dans les cours. Pour ce faire, elle doit être prise au sérieux par les différents partenaires que sont les enseignants, les responsables de concentrations ou de spécialités, la direction et, bien sûr, les élèves eux-mêmes.

RECOMMANDATION 20

Afin de favoriser l'amélioration constante de l'enseignement offert aux jeunes, le Conseil recommande que soit instituée l'évaluation obligatoire des cours par les élèves au milieu et à la fin de chaque trimestre. De plus, l'évaluation de fin de trimestre devrait porter sur le rendement de

l'enseignant. L'évaluation devrait être acheminée à la direction du collège, par exemple au directeur de la commission pédagogique, qui verrait à ce que soient corrigées les lacunes identifiées par les élèves. Si un enseignant reçoit plusieurs évaluations négatives et que, malgré les mesures correctives prises, il n'y a pas d'amélioration substantielle au bout de trois ans, l'enseignant devrait être réaffecté à d'autres tâches que l'enseignement.

3.5.2 L'évaluation et la révision des programmes d'études

L'évaluation et la révision périodique des programmes de formation sont sans doute des processus parmi les plus importants permettant d'adapter la formation à l'évolution constante de la société et d'améliorer



l'éducation offerte à la clientèle étudiante. Malheureusement, quelques exemples récents de révision de programmes ont mis en lumière la faiblesse du processus établi jusqu'à présent. Ainsi, la révision des programmes de sciences humaines et de sciences de la nature a nécessité dix ans de travaux et de consultations «d'experts» dont plusieurs, aux dires même du Conseil des collèges⁴³,

43. Conseil des collèges, *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, 1992, p. 311-313 et *Le programme de sciences de la nature*, juin 1992, p. 5 et 6.

étaient placés en conflit d'intérêt. En effet, les membres des comités formés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science sont des enseignants désignés par leurs départements et qui, dans la mesure où la place ou la fonction de leur discipline est en cause à l'intérieur du programme en élaboration ou en révision, se révèlent plus prompts à défendre le nombre de postes d'enseignants qu'à tenter d'améliorer le programme. Comme le note le Conseil des collèges, «Comme aucune discipline ne veut voir sa place réduite dans les divers programmes, les modifications se soldent surtout par des ajouts, d'où la tendance à surcharger les programmes en révision⁴⁴».

Le Conseil permanent de la jeunesse estime que ce processus de révision de programme est d'autant plus mauvais qu'il ignore complètement les jeunes diplômés de ces programmes d'études, ceux-là mêmes qui ont reçu la formation et qui ont été en mesure, par la suite, d'en vérifier la valeur à l'université ou sur le marché du travail.

Il est quelque peu aberrant que, dans un processus d'une telle importance, des jeunes diplômés du programme n'aient pas été consultés, ce qui montre à quel point le réflexe de consulter les élèves est peu présent dans le monde collégial. Il est donc impératif que, dans les modifications éventuelles aux processus d'évaluation et de révision des différents programmes, on prévoit une place pour des diplômés de ces mêmes programmes, qu'on les écoute et qu'on donne suite à leurs suggestions de façon à ce que les programmes correspondent encore mieux aux besoins des élèves.

RECOMMANDATION 21

Le Conseil recommande donc à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de voir à ce que

des jeunes diplômés participent aux processus d'évaluation et de révision des programmes dans lesquels ils ont étudié. Les jeunes doivent donc être invités à siéger sur les comités de travail formés à cette fin.

3.5.3 L'évaluation des établissements et des diplômes

La publication des «palmarès des cégeps» est sans doute la pire façon dont pouvait démarrer le questionnement concernant l'évaluation de l'enseignement collégial. Les collèges existent, d'abord et avant tout, pour les élèves. Or, ce sont justement ceux-là mêmes qui ont été les premiers à subir les effets pernicieux d'un tel coup publicitaire. Il était pourtant facile de prévoir qu'en basant le classement d'un établissement sur la performance scolaire de ses élèves, on allait inciter les collèges à devenir plus sélectifs dans le choix de leurs élèves pour sauver leur image, bafouant du même coup le principe même de l'accessibilité des études collégiales. Certains directeurs généraux se sont même vantés d'avoir gagné des rangs au palmarès en ayant choisi les meilleurs candidats lors de l'admission.

Par ailleurs quelle est la validité, c'est-à-dire, la signification réelle d'un classement par rang des établissements? Quelle est la différence entre un établissement classé au 5^e rang et un autre classé au 10^e rang? Que se trouve-t-on à mesurer au juste par un tel classement: les différences de clientèles de ces établissements, la performance scolaire des élèves, la qualité de l'enseignement offert dans chaque collège? Y a-t-il vraiment de bons et de mauvais collèges? Les effets pervers d'une évaluation des établissements ne risquent-ils pas d'être plus importants que les effets positifs? Voilà de nombreuses questions qui demeurent, pour le moment, sans réponses claires.

44. *Ibid.*, p. 312

En principe, Le Conseil n'est pas contre toute forme d'évaluation des collèges. Cependant, le Conseil estime qu'un tel exercice doit se faire plus sérieusement et d'une manière plus rigoureuse que les fameux « palmarès des collèges ». De plus, le Conseil estime primordial que toute forme d'évaluation qui soit éventuellement mise de l'avant serve d'abord et avant tout les intérêts de ceux et celles qui constituent la raison même de l'enseignement collégial, c'est-à-dire les élèves.

La mise en place, à l'échelle du Québec, d'épreuves ministérielles pour la sanction du diplôme d'études collégiales pourrait constituer un moyen d'évaluer la qualité de la formation offerte par chaque cégep et de garantir, d'une certaine façon, la valeur du diplôme. Cependant, avant de mettre de l'avant un mécanisme d'une telle envergure, il y a lieu d'explorer d'autres moyens d'évaluation afin d'effectuer un choix éclairé. De plus, le Conseil souligne qu'il s'oppose à toute forme d'évaluation qui exigerait de la part des élèves une révision complète des connaissances enseignées durant les deux ou trois années d'études collégiales. Ce genre d'exercice s'apparente davantage au « bourrage de crâne » qu'à une véritable évaluation des connaissances et des habiletés intégrées par l'élève.

RECOMMANDATION 22

Afin de clarifier la question de la valeur de l'enseignement offert dans les différents collèges du Québec, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de mener des études approfondies sur les différents mécanismes d'évaluation de la qualité des formations offertes dans chaque établissement, afin de dégager le moyen le plus susceptible de garantir à tous les élèves du Québec une formation de qualité et un diplôme d'égale valeur.

Parmi les moyens d'évaluation à considérer, le Conseil suggère de retenir le degré de satisfaction des diplômés comme l'un des indices permettant de juger de la qualité de la formation offerte dans chaque établissement.

3.6 ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES AU SEIN DES INSTANCES DÉCISIONNELLES ET CONSULTATIVES

Les jeunes qui reçoivent l'enseignement collégial sont particulièrement bien placés pour en identifier les lacunes et suggérer des pistes d'amélioration. Le Conseil estime donc qu'on doit leur accorder une plus grande place au sein des instances décisionnelles et consultatives de l'enseignement collégial. Il est pour le moins curieux qu'un système d'éducation qui trouve sa raison d'exister dans les jeunes qui le fréquentent ne leur accorde qu'une maigre place à l'intérieur des instances consultatives ou décisionnelles. Pourtant, celles-ci se prononcent sur des questions qui concernent les jeunes au premier rang. Le Conseil est d'avis que cette situation doit changer afin de permettre aux jeunes de participer pleinement à l'évolution d'un système qu'ils font vivre.

À commencer par les instances gouvernementales centrales. Comment se fait-il qu'aucun étudiant ou jeune diplômé du collégial ne siège au sein du Conseil des collèges, principal organisme aviseur auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science? Dans la même veine, comment se fait-il que les jeunes diplômés du collégial, ceux-là mêmes qui ont vécu le « système », ne soient pas invités à participer aux comités chargés de réviser périodiquement les différents programmes de formation offerts au niveau collégial? Juge-t-on, par exemple, qu'un diplômé en sciences

humaines poursuivant des études universitaires dans ce domaine n'est pas bien placé pour proposer des améliorations au programme collégial qu'il a suivi? Ou encore qu'une diplômée en techniques de laboratoire qui travaille dans son domaine ne peut apporter un éclairage intéressant sur les besoins de formation?

Le Conseil estime, au contraire, que ces jeunes sont certainement parmi les mieux placés pour se prononcer sur le vécu étudiant et sur les correctifs à apporter à l'enseignement et aux programmes, de façon à en améliorer la qualité et à favoriser la persévérance chez les jeunes. Il est temps que, de haut en bas du système d'éducation collégiale, on se préoccupe de l'avis de ceux et celles qui reçoivent la formation et les services qu'on offre dans les collèges.

RECOMMANDATION 23

Le Conseil recommande donc à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de nommer au Conseil des collèges ou à toute nouvelle instance consultative liée à l'enseignement collégial deux jeunes diplômés du collégial depuis moins de cinq ans, dont l'un du secteur pré-universitaire et l'autre du secteur professionnel. De plus, des jeunes diplômés devraient également siéger au sein de la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges.

RECOMMANDATION 24

Le Conseil recommande au Conseil supérieur de l'éducation de nommer, en plus d'un élève de niveau universitaire, un jeune diplômé du secteur professionnel au sein de sa Commission de l'enseignement supérieur.

LES JEUNES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS

La *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*⁴⁵, qui concerne les établissements publics, prévoit la présence de seulement deux représentants étudiants, élus par leurs pairs, au sein du conseil d'administration, alors qu'on y retrouve trois représentants des enseignants et quatre parents d'élèves. De plus, la loi spécifie que l'un des deux représentants étudiants doit provenir du secteur des adultes. Or, dans la réalité de la plupart des collèges, aucun candidat adulte ne présente sa candidature, de sorte qu'un seul étudiant siège au sein du conseil d'administration. Pour les quatre parents, il y a lieu de s'interroger sur une présence aussi marquée dans un établissement où la presque totalité des élèves atteignent l'âge de la majorité (18 ans). Le Conseil estime que, d'une part, on devrait maintenir la représentation étudiante à deux personnes, en veillant cependant à ce que l'un provienne du secteur professionnel et l'autre du secteur préuniversitaire. D'autre part, le Conseil suggère de ramener de quatre à deux le nombre de parents. Pour les deux postes ainsi libérés, on devrait nommer deux jeunes diplômés du collège depuis moins de cinq ans qui travaillent dans la région. Ces diplômés, ayant vécu l'expérience des études dans ce collège et, par la suite, testé la formation reçue à l'université ou sur le marché du travail, sont particulièrement bien placés pour éclairer les discussions et les orientations à prendre.

RECOMMANDATION 25

Le Conseil recommande donc à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'amender la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* afin de ramener la représentation des parents de quatre à deux et de combler les deux

postes ainsi libérés par deux jeunes diplômés depuis moins de cinq ans, l'un du secteur préuniversitaire et l'autre du secteur professionnel, travaillant dans leur secteur de formation.

Dans les collèges privés, le Conseil estime que les étudiants et les diplômés devraient jouir de la même représentation et des mêmes pouvoirs que ceux des collèges publics. À l'heure actuelle, les élèves siégeant sur les conseils d'administration de ces collèges n'ont même pas le droit de vote. Ce droit devrait donc leur être accordé, tout comme dans les établissements publics.

RECOMMANDATION 26

Le Conseil recommande donc à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de voir à ce que les élèves des collèges privés subventionnés jouissent de la même représentation et du même droit de vote au sein du conseil d'administration que ceux des cégeps.



3.7 PRÉSERVER L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTUDES COLLÉGIALES

En 1971, seulement le tiers des jeunes accédaient au collégial. Cette proportion a grimpé à un peu

plus de 60% en 1988⁴⁶. Il s'agit d'un bond spectaculaire dans la scolarisation de la population. Notre enquête montre par ailleurs que les élèves proviennent de tous les milieux socio-économiques. Les collèges ont donc véritablement favorisé l'accès à l'enseignement supérieur pour l'ensemble des jeunes du Québec. Il s'agit là d'un acquis social et économique précieux que le Conseil permanent de la jeunesse estime primordial de préserver. Plus qu'une simple maison d'enseignement, le collège constitue un véritable instrument de développement social et économique pour la société québécoise.

Le Conseil estime donc qu'on ne doit rien faire qui soit susceptible d'hypothéquer le droit des jeunes d'aller au collège: l'accessibilité est une priorité. On doit préserver l'accessibilité scolaire, l'accessibilité financière et l'accessibilité géographique.

3.7.1 L'accessibilité scolaire

Tous les jeunes qui sortent du secondaire avec leur diplôme d'études secondaires ont le droit de poursuivre leurs études au collège s'ils le désirent. Si certains sont moins bien préparés que d'autres au plan scolaire ou au plan de l'orientation scolaire et professionnelle, le collège doit assumer la responsabilité de leur venir en aide. Le Conseil estime que le principe d'un accès large et ouvert aux études collégiales pour tous les jeunes diplômés du secondaire doit être préservé dans l'avenir.

3.7.2 L'accessibilité géographique

Les jeunes des régions ont accès à l'enseignement collégial grâce à l'existence d'établissements dans toutes les régions. De plus, le développement relativement récent de «centres de service» destinés à desservir des clientèles situées en dehors des pôles d'activités régionales doit être

46. MESS, DGEC, données non publiées

salué comme une initiative heureuse du réseau collégial. Pour les jeunes, la proximité géographique est l'un des critères les plus importants du choix d'un collège⁴⁷. La disponibilité de l'enseignement collégial en région atténue certainement l'exode des jeunes, lié de près à l'appauvrissement régional. Le collège joue un rôle important dans la vie des communautés, au plan socioculturel comme au plan économique. Les installations, l'équipement et l'expertise qu'il abrite sont sources de dynamisme et de développement. Le Conseil estime donc important que l'on maintienne les collèges dans toutes les régions du Québec.

3.7.3 L'accessibilité financière

La gratuité des études collégiales ainsi que la disponibilité d'une aide financière gouvernementale pour les jeunes issus de familles à revenu modeste ont fortement contribué à l'accessibilité des études collégiales. En retour, cette grande accessibilité a permis d'atteindre et même de dépasser les objectifs de hausse du niveau de scolarisation de la population québécoise que les auteurs de la Commission Parent avaient fixés au milieu des années 1960. L'accessibilité financière des collèges a ainsi concouru à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Depuis leur création, les collèges ont permis à des millions de jeunes Québécois de participer activement à l'essor social et économique de la société.

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAl EST-ELLE MENACÉE?

Cependant, au cours des dernières années, les compressions budgétaires gouvernementales répétées à l'endroit du réseau collégial ont entraîné de plus en plus d'établissements dans des difficultés financières, menaçant la qualité de la formation et des services offerts aux élèves. Afin de

compenser ces compressions budgétaires, on parle de plus en plus de l'idée de mettre fin à la gratuité de l'enseignement collégial et d'imposer des frais de scolarité, comme à l'université. Le Conseil s'inquiète d'une telle éventualité et s'étonne de la rapidité avec laquelle on en est venu à proposer une telle solution.

On doit réaliser que, déjà, les études collégiales ne sont pas entièrement gratuites pour les jeunes qui doivent assumer différents coûts. Il y a les livres et le matériel scolaire à payer, ainsi que les repas, le transport, les frais d'inscription. Ces seules dépenses représentent au moins 1 700 \$ par année pour l'élève qui demeure chez ses parents⁴⁸. De plus, ceux qui ne résident pas à proximité du cégep doivent défrayer des coûts importants pour le logement. Par ailleurs, seulement le tiers des élèves ont droit aux prêts et bourses gouvernementaux. Ainsi, les données de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants montrent que 32 % des collégiens reçoivent un prêt et qu'à peine 17 % obtiennent une bourse⁴⁹. Bon nombre d'élèves doivent donc occuper un emploi à temps partiel afin de subvenir en tout ou en partie à leurs besoins. Pour ceux qui ont la chance d'obtenir une aide financière gouvernementale, les montants alloués ne permettent pas de couvrir toutes les dépenses. En outre, qui dit prêts et bourses dit endettement, puisque les prêts doivent être remboursés un jour ou l'autre. La proportion de ceux qui doivent s'endetter pour poursuivre leurs études collégiales est plus du double au secteur professionnel (35 %) qu'au secteur préuniversitaire (14%)⁵⁰. En dernière année d'études collégiales, la dette moyenne d'un bénéficiaire du régime des prêts et bourses se situe autour de 4 000 \$ pour celui du secteur général et 6 000 \$ pour celui du secteur professionnel.

47. Conseil supérieur de l'éducation, *Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités. des enseignements à tirer*, *ibid.*, 1992, p. 118.

48. Il s'agit d'une estimation faite par les élèves rencontrés lors des entrevues semi-dirigées. Par exemple, le seul coût des livres se situe entre 300 \$ et 500 \$ par année.

49. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'aide financière aux étudiants, 1992, données non publiées.

50. *Ibid.*

En bref, beaucoup de jeunes doivent s'endetter pour étudier au collège et un nombre encore plus grand d'entre eux doivent occuper un emploi à temps partiel pour subvenir en tout ou en partie à leurs besoins personnels. D'ailleurs, près de 40% des élèves estiment que leur situation financière est précaire⁵¹. Dans ce contexte, la menace de l'imposition éventuelle de frais de scolarité inquiète au plus haut point le Conseil permanent de la jeunesse. Surtout à la lumière de ce que le gouvernement a fait récemment dans le cas des études universitaires. Tous ont été témoins du dégel des frais de scolarité universitaires survenu en 1989 et des hausses vertigineuses de coûts pour les étudiants universitaires. Ces frais ont été indexés dès l'automne de 1992 et les universités ont reçu l'autorisation de dé plafonner le montant maximal de frais de scolarité demandé aux étudiants sans que leur subvention provenant du gouvernement n'en soit touchée.

L'université semble ainsi sur la voie de redevenir la chasse gardée de la classe économique supérieure, comme elle l'était avant la démocratisation de l'enseignement supérieur. Le gouvernement veut-il provoquer le même retour en arrière dans le cas de l'enseignement collégial?

Les jeunes ont donc raison de s'inquiéter devant la menace de l'imposition de frais de scolarité au cégep. Actuellement, la gratuité scolaire du collégial est protégée par l'article 24 de la *Loi sur les cégeps*. Si l'Assemblée nationale amende cet article ou l'abroge, la porte sera ouverte pour un « rattrapage » rapide des 25 ans de gratuité... Même si, au départ le gouvernement imposait des frais peu élevés, sans la protection de la loi, il risque fort, par la suite, d'y avoir escalade des coûts. Et peu importe l'importance de ces coûts, il n'est pas sûr que les

collèges et les élèves en bénéficient puisqu'il est possible que le gouvernement se désengage financièrement d'autant. Le Conseil refuse de voir les jeunes faire les frais d'un désengagement de l'État québécois dans l'éducation collégiale.

Le Conseil trouve aberrant de songer à imposer des frais de scolarité aux cégépiens avant même d'avoir procédé à un examen serré des dépenses effectuées au sein du réseau. Bien peu de voix se sont élevées pour suggérer qu'on examine d'abord les différents postes de dépenses et l'efficacité de la gestion des établissements et les choix qui y sont faits. Par exemple, lorsqu'on jette un coup d'œil du côté des ressources humaines, on constate que les privilèges accordés au personnel par les conventions collectives négociées au cours des années de prospérité grugent une part croissante du budget des cégeps. Par ailleurs, on peut se demander comment il se fait que de 1983-1984 à 1990-1991, le nombre relatif de cadres par rapport à la population étudiante n'a cessé d'augmenter tandis que les autres catégories de personnel (enseignants, professionnels non-enseignants et personnel de soutien) sont demeurées stables⁵². En fait, il y a près de trois fois plus de cadres dans les cégeps que de ressources professionnelles d'aide et d'appui à l'élève.

Comme nouvelle source de financement des cégeps, l'État pourrait aller chercher des partenaires financiers dans le milieu des entreprises. Particulièrement en regard de la formation technique, les entreprises bénéficient d'une main-d'œuvre directement formée dans les collèges. Elles pourraient contribuer financièrement à défrayer une partie des coûts liés à cette formation. La création récente de certains centres de formation spécialisés dans des technologies de pointe, de concert avec de grandes entreprises,

51 Conseil supérieur de l'éducation, *Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités: des enseignements à tirer*, ibid., 1992, p. 129

52 Selon les données sur le personnel à temps complet des cégeps contenues dans le fichier CHÉSCO du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, version automne de 1991 (données non publiées)



« Au gouvernement, ils s'imaginent qu'on gagne de l'argent pendant l'été, qu'on le met dans un bas de laine, qu'on le laisse là et qu'on ne vit plus durant l'été pour le garder pour l'automne quand on va commencer l'école. On vit quand même durant l'été, on a des choses à faire, et ne serait-ce que les déplacements, le loyer, ça coûte cher. »⁵³

représente certainement une voie à développer davantage.

À l'heure actuelle, on ne dispose pas d'études sur les impacts potentiels de l'imposition de tels frais de scolarité sur l'accessibilité des études collégiales et sur l'endettement des élèves, particulièrement au secteur professionnel où une bonne partie de la clientèle est composée de jeunes issus de familles à revenu modeste. En outre, il est prévisible que l'imposition de tels frais obligerait les élèves à consacrer davantage d'heures au travail rémunéré. Quelles seraient les conséquences de cette hausse sur le rendement scolaire et la santé des élèves?

Le Conseil aimerait également rappeler au gouvernement du Québec qu'il s'est engagé, en 1976, à respecter le *Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels*, ratifié par le Canada. Or, l'article 13 de ce pacte énonce que l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, notamment par l'instauration progressive de la gratuité.

Au Québec, le collégial fait partie de l'enseignement supérieur. L'article 13 du pacte s'y applique donc. Récemment, soit en 1992, la Cour d'arbitrage belge a interprété cet article à la suite d'une action intentée par la Fédération des étudiants et étudiantes francophones contre le gouvernement parce que ce dernier avait augmenté les frais de scolarité universitaires. La Cour d'arbitrage a jugé que l'article 13 n'impose pas l'obligation d'instaurer la gratuité de l'enseignement supérieur du jour au lendemain, mais qu'à partir de l'année de la ratification du pacte, le pays en question ne peut reculer. Dans le cas belge, il ne peut pas augmenter plus que l'indexation au coût de la vie. Ce raisonnement appliqué au collégial fait en sorte que le gouvernement du Québec s'est engagé à ne pas reculer sur l'accessibilité

des études collégiales pour tous et que, puisqu'elles étaient gratuites en 1976, il a pris un engagement international de ne pas reculer sur la gratuité de ce niveau d'enseignement.

À l'aube des années 2000, le Québec doit plus que jamais maintenir ses efforts pour hausser le taux de scolarisation de sa population. L'éducation supérieure doit être vue comme un investissement précieux, pour l'avenir. Aussi doit-on faire en sorte que, la formation collégiale demeure financièrement accessible à toute la jeunesse.

Malgré la conjoncture difficile des finances publiques, le Conseil estime que le gouvernement doit maintenir le financement de l'enseignement collégial de façon à ce que tous les jeunes puissent y avoir accès, quelles que soient leurs conditions économiques, et sans avoir à payer le prix d'un endettement lourd dont ils auront de la difficulté à se défaire.

RECOMMANDATION 27

Le Conseil recommande donc au gouvernement de maintenir la gratuité des études collégiales. Le Conseil recommande également de ne pas imposer de pénalité financière à ceux et celles qui prennent plus de temps que prévu pour compléter leur DEC.

Malgré la gratuité des études collégiales, prescrite en vertu de l'article 24 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, la plupart des établissements exigent des élèves des frais annuels liés au financement de l'association étudiante, ainsi que certains autres frais annuels (frais connexes, afférents ou d'inscription) qui totalisent environ 75\$ par année. Ce type de rétribution ne doit pas servir à déguiser d'éventuels frais de scolarité.

⁵³ Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes*, ibid., p. 54

RECOMMANDATION 28

Le Conseil recommande également à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de ne pas autoriser les cégeps à percevoir de leurs élèves toute rétribution ou frais dont le montant total dépasserait 100\$ par année. Ce montant pourrait toutefois être réajusté annuellement, selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

LES LACUNES DU RÉGIME DE PRÊTS ET BOURSES

D'abord, le régime des prêts et bourses tient pour acquis une contribution minimale pour tous les bénéficiaires alors que ce ne sont pas tous les élèves qui réussissent à se dénicher un emploi d'été pour gagner ce montant minimal. Au cours des dernières années, les emplois d'été se sont faits rares et bien des élèves n'ont pas eu la chance de travailler. Lors d'une demande de prêts et bourses, ces élèves se trouvent pénalisés injustement puisque le calcul de l'aide à laquelle ils ont droit tient pour acquis qu'ils ont travaillé au cours de l'été. Il y a certainement lieu de revoir cette règle de calcul.

Ensuite, la contribution parentale reconnue par le régime des prêts et bourses est surévaluée, selon bien des élèves. Parfois même, des parents refusent toute contribution, de sorte que l'aide gouvernementale allouée devient largement insuffisante. D'ailleurs, un nombre croissant de plaintes à cet égard sont adressées depuis quelque temps au Protecteur du citoyen par des élèves qui se sentent lésés par le calcul de la contribution parentale qu'ils ne reçoivent pas.

Le Conseil souhaite que le Protecteur du citoyen fasse enquête sur le sujet afin de corriger, le cas échéant, les injustices qui pourraient être subies par les jeunes concernés. Pour les jeunes qui se retrouvent dans une

situation financière difficile à cause d'une aide insuffisante, la tentation est grande d'abandonner les études pour travailler ou bénéficier de la sécurité du revenu.

RECOMMANDATION 29

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de revoir les modalités de calcul de la contribution parentale dans l'attribution des prêts et bourses, de façon à ne tenir compte que de la contribution parentale réellement versée à l'élève. Le Conseil recommande également de réexaminer le calcul de la contribution de l'élève qui n'a pu trouver un emploi d'été. ▲

« Ce qui me révolte le plus dans le système de prêts et bourses, c'est de considérer la contribution des parents comme évidente »⁵⁴

54. Conseil supérieur de l'éducation, *Le profil des populations étudiantes*... ibid., p. 55

CONCLUSION

L'ENQUÊTE menée par le Conseil indique que, de façon générale, les jeunes ayant poursuivi des études collégiales en sont majoritairement satisfaits. Le degré de satisfaction est particulièrement élevé chez les diplômés du secteur professionnel. Concernant la formation de type préuniversitaire, l'opinion des diplômés qui ont poursuivi leurs études à l'université est plus mitigée. Même si certains ajustements s'avèrent nécessaires, il reste que, après 25 ans d'existence, le collège apparaît comme une solide maison d'enseignement qui a atteint une bonne partie des objectifs fixés. Le Conseil estime qu'on doit maintenir les collèges dans l'avenir.

L'accessibilité des études collégiales a permis à une proportion accrue de jeunes Québécois d'en profiter, contribuant du même coup à la hausse observée du taux de scolarisation de la population québécoise. Le maintien et même l'élargissement de cette accessibilité à l'enseignement collégial doivent, sans l'ombre d'un doute, constituer une priorité pour l'avenir.

Cependant, il ne s'agit pas uniquement de donner à l'ensemble des jeunes l'accès aux études collégiales. Il importe tout autant d'en diriger le plus grand nombre vers la réussite. Pour ce faire, le collège doit d'abord consacrer davantage de ressources et d'énergie à aider l'élève qui présente certaines lacunes de formation et d'information à son arrivée. Ensuite, il doit, dès le départ, aider le jeune à explorer ses goûts et ses aptitudes et à développer sa connaissance des réalités du monde extra-scolaire, où il devra s'insérer socialement et s'intégrer professionnellement comme citoyen à part entière. Cette exploration

permettra au jeune de définir ses objectifs de formation et de carrière qui, à leur tour, nourriront la motivation et l'intérêt indispensables pour mener ses études à terme. Aider chaque élève à explorer et à s'orienter vers des objectifs clairs de formation et de carrière, bien l'appuyer et le guider vers l'atteinte de ses objectifs, voilà une seconde priorité pour le collège de l'avenir.

Par ailleurs, l'enseignement collégial doit offrir à tous, sans distinction de secteur ou de programme de formation, certains éléments importants d'une bonne culture générale, notamment la maîtrise de la langue française écrite et parlée, la connaissance de la langue seconde, le développement d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse et de synthèse. À cette culture générale, l'enseignement collégial ajoutera des connaissances particulières à un champ disciplinaire qui le prépareront, dans un cas, à la poursuite d'études universitaires et, dans l'autre, à l'occupation d'un emploi de technicien.

Au secteur professionnel, le collège devra tisser davantage de liens étroits avec les entreprises publiques, privées et communautaires afin de fournir à l'élève une formation technique qui lui permettra de bien s'intégrer au marché du travail ou de poursuivre ses études à l'université. Tout en étant appliquée à un champ d'expertise, la formation technique doit donner au jeune suffisamment de connaissances et d'habiletés transférables dans un domaine connexe ou lui permettre de s'adapter facilement à l'évolution des connaissances et des technologies.

Au secteur préuniversitaire comme au secteur technique, la formation offerte doit non seulement être

solide, mais sa qualité doit être bonne et reconnue, peu importe l'établissement. Pour évaluer la qualité de la formation offerte dans chaque collège, qui d'autres que les diplômés et leurs employeurs sont les mieux placés? Dans le but de s'assurer que la formation offerte répond bien aux besoins des jeunes et de la société, les établissements auront avantage, dans l'avenir, à consulter leurs élèves, leurs diplômés et les employeurs et à les intégrer dans les processus d'évaluation et de révision des programmes et des formations. De plus, dans chaque cours et chaque programme d'études, les élèves devraient pouvoir se prononcer sur la pertinence et la qualité des contenus et des enseignements, de façon à en favoriser l'amélioration constante.

Enfin, au cours des prochaines années, on devra consacrer des efforts visant à harmoniser davantage l'enseignement collégial et les ordres d'enseignement qui se situent de part et d'autre. Tant du côté de la formation générale que de la formation professionnelle, on devra parfaire les passerelles permettant aux jeunes de passer du secondaire au collégial et du collégial à l'université. Il importe de laisser le maximum de portes ouvertes aux jeunes qui désirent pousser plus loin leur éducation et leur formation.

La rénovation de l'enseignement collégial ne doit pas toucher aux fondations mêmes de cette structure originale dont le Québec s'est dotée il y a 25 ans. L'objectif initial d'offrir un enseignement supérieur de masse ne doit certainement pas être délaissé dans l'avenir. Cet objectif a grandement satisfait une aspiration légitime de la société québécoise qui demeure encore bien présente aujourd'hui. ▲



LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Compte tenu que la plupart des indicateurs dont on dispose montrent que la structure collégiale est bonne, le Conseil recommande au gouvernement de maintenir les collèges et la cohabitation de l'enseignement préuniversitaire et de l'enseignement professionnel.

RECOMMANDATION 2

Le Conseil recommande de structurer la première année d'études de manière à faciliter l'orientation et l'exploration de l'élève, tout en éliminant ou en minimisant le retard de cheminement pour ceux et celles qui changeraient de programme d'études par la suite.

RECOMMANDATION 3

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'instaurer, dans le bloc des cours obligatoires, une activité créditée d'exploration et d'implication sociale dans un organisme au choix de l'élève.

RECOMMANDATION 4

Le Conseil recommande au gouvernement d'accroître les ressources d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes dans le réseau collégial.

RECOMMANDATION 5

À titre de démarche préventive, le Conseil recommande aux établissements collégiaux d'identifier, dès l'inscription des jeunes, ceux qui sont incertains de leur choix de programme ou de carrière et qui souhaiteraient rencontrer un conseiller en orientation au cours du premier trimestre.

RECOMMANDATION 6

Le Conseil recommande aux responsables de chaque collège de mettre en place, avec la participation des enseignants, un service de tutorat pour les nouveaux élèves qui en manifesteraient le désir lors de l'accueil.

RECOMMANDATION 7

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'examiner, avec son collègue le ministre de l'Éducation, les moyens de fournir à tous les élèves du secondaire des outils de formation (ateliers, cours, matériel d'information ou d'auto-apprentissage) en méthodes de travail intellectuel, susceptibles d'améliorer leur niveau de formation générale.

RECOMMANDATION 8

Le Conseil recommande que des cours de perfectionnement soient disponibles aux nouveaux élèves qui manifestent des lacunes de formation dans une ou plusieurs matières. La participation à ces cours serait offerte, sur une base volontaire, au premier trimestre et serait créditée à l'élève.

RECOMMANDATION 9

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de soutenir financièrement des projets de recherche visant à évaluer l'impact réel des mesures de perfectionnement sur le cheminement ultérieur des élèves faibles au plan scolaire.

RECOMMANDATION 10

A) Qu'un cours obligatoire de perfectionnement en français écrit, adapté aux besoins individuels, remplace l'un des cours obligatoires actuels de français (roman, théâtre ou autres).

B) Que l'orthographe et la grammaire soient corrigés dans tous les travaux et examens des élèves, peu importe la matière enseignée. De façon à s'assurer que tous les enseignants puissent s'acquitter de cette tâche, les collèges devraient offrir des cours de perfectionnement aux enseignants qui en manifesteraient le désir.

RECOMMANDATION 11

Que le nombre de cours obligatoires de philosophie soit porté de quatre à deux, les deux cours restants étant remodelés de façon à répondre à des objectifs clairs de formation fondamentale. La formule pédagogique devra autant que possible stimuler la participation active des jeunes pendant les cours.

RECOMMANDATION 12

Que soient instaurés un cours obligatoire d'anglais langue seconde pour les francophones, et un cours de français langue seconde pour les anglophones. Ces cours seront offerts en différents niveaux, selon le niveau initial de maîtrise démontré par l'élève lors d'un test de classement.

RECOMMANDATION 13

Afin de favoriser la synthèse des notions apprises au collège, qu'un travail personnel supervisé, traitant d'un sujet au choix de l'élève, ou un séminaire vienne remplacer l'un des cours obligatoires lors de la dernière année d'études collégiales.

RECOMMANDATION 14

Le Conseil recommande aux collèges d'élargir l'accès à toute la gamme de cours complémentaires disponibles dans tous les programmes d'études lorsque aucun préalable n'est nécessaire.

RECOMMANDATION 15

Le Conseil recommande qu'un cours d'introduction en sciences humaines et qu'un cours d'introduction en sciences et technologie soient offerts comme cours de concentration ou de spécialité pour les élèves de ces programmes d'études et qu'ils soient accessibles à tous à titre de cours complémentaires, afin de favoriser l'exploration et la culture générale des élèves.

RECOMMANDATION 16

Le Conseil recommande aux responsables de l'enseignement technique dans les établissements collégiaux d'accentuer leurs efforts de rapprochement

avec les entreprises publiques, privées ou communautaires, afin de fournir aux élèves du secteur professionnel des stages en milieu de travail dont la durée sera optimale aux fins d'apprentissage, et même d'offrir des programmes d'alternance études-travail à un plus grand nombre d'entre eux.

RECOMMANDATION 17

Le Conseil réitère la recommandation formulée en 1990 concernant la formation professionnelle, à l'effet de développer, dans chaque collège, une centrale locale pour l'emploi et la formation (CLEF). Cette unité regrouperait les ressources en orientation scolaire et professionnelle, les responsables de stages ainsi que les responsables du placement.

RECOMMANDATION 18

Compte tenu de l'importance du phénomène de l'abandon scolaire, autant pour ce qui est du nombre de jeunes visés que des coûts astronomiques qu'il occasionne, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'allouer les ressources financières et humaines nécessaires pour lutter contre ce phénomène.

RECOMMANDATION 19

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de financer des recherches visant à établir les éléments associés à la faible motivation des élèves et de trouver des moyens concrets permettant de stimuler leur intérêt et leur motivation, de manière à accroître leur persévérance aux études.

RECOMMANDATION 20

Afin de favoriser l'amélioration constante de l'enseignement offert aux jeunes, le Conseil recommande que soit instituée l'évaluation obligatoire des cours par les élèves au milieu et à la fin de chaque trimestre. De plus, l'évaluation de fin de trimestre devrait porter sur le rendement de l'enseignant. L'évaluation devrait être acheminée à la direction du collège, par exemple au directeur de la commission pédagogique, qui verrait à ce que soient corrigées les lacunes identifiées par les élèves. Si un enseignant reçoit plusieurs évaluations négatives et que, malgré les mesures correctives prises, il n'y a pas d'amélioration substantielle au bout de trois ans, l'enseignant devrait être réaffecté à d'autres tâches que l'enseignement.

RECOMMANDATION 21

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, de voir à ce que des jeunes diplômés participent aux processus d'évaluation et de révision des programmes dans lesquels ils ont étudié. Les jeunes doivent être invités à siéger sur les comités de travail formés à cette fin.

RECOMMANDATION 22

Afin de clarifier la question de la valeur de l'enseignement offert dans les différents collèges du Québec, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de mener des études approfondies sur les différents mécanismes d'évaluation de la qualité des formations offertes dans chaque établissement, afin de dégager le moyen le plus susceptible de garantir à tous les élèves du Québec une formation de qualité et un diplôme d'égale valeur.

RECOMMANDATION 23

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de nommer au Conseil des collèges ou à toute nouvelle instance consultative liée à l'enseignement collégial deux jeunes diplômés du collégial depuis moins de cinq ans, dont l'un du secteur préuniversitaire et l'autre du secteur professionnel. De plus, des jeunes diplômés devraient également siéger au sein de la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges.

RECOMMANDATION 24

Le Conseil recommande au Conseil supérieur de l'éducation de nommer, en plus d'un élève de niveau universitaire, un jeune diplômé du secteur professionnel au sein de sa Commission de l'enseignement supérieur.

RECOMMANDATION 25

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'amender la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* afin de ramener la représentation des parents de quatre à deux et de combler les deux postes ainsi libérés par deux jeunes diplômés depuis moins de cinq ans, l'un du secteur préuniversitaire et l'autre du secteur professionnel, travaillant dans leur secteur de formation.

RECOMMANDATION 26

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de voir à ce que les élèves des collèges privés subventionnés jouissent de la même représentation et du même droit de vote au sein du conseil d'administration que ceux des cégeps.

RECOMMANDATION 27

Le Conseil recommande au gouvernement de maintenir la gratuité des études collégiales. Le Conseil recommande également de ne pas imposer de pénalité financière à ceux et celles qui prennent plus de temps que prévu pour compléter leur DEC.

RECOMMANDATION 28

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de ne pas autoriser les cégeps à percevoir de leurs élèves toute rétribution ou frais dont le montant total dépasserait 100\$ par année. Ce montant pourrait toutefois être réajusté annuellement, selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

RECOMMANDATION 29

Le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de revoir les modalités de calcul de la contribution parentale dans l'attribution des prêts et bourses, de façon à ne tenir compte que de la contribution parentale réellement versée à l'élève. Le Conseil recommande également de réexaminer le calcul de la contribution de l'élève qui n'a pu trouver un emploi d'été.

Annexe 1

MÉTHODOLOGIE ET QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES DIPLÔMÉS ET NON-DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le Conseil permanent de la jeunesse a défini la clientèle cible et élaboré le questionnaire d'enquête. Le Bureau de la statistique du Québec s'est chargé de parachever la structure du questionnaire, de procéder à l'échantillonnage et d'administrer le sondage. Le questionnaire a été prétesté les 23 et 24 juillet auprès d'une centaine de jeunes ayant fréquenté un établissement collégial en 1988.

L'univers d'enquête visé regroupe l'ensemble des jeunes collégiens et collégiennes diplômés et non-diplômés de 24 ans et moins, ayant fréquenté un établissement d'études collégiales public ou privé lors de l'année scolaire 1988-1989 et n'étant pas de retour au collège à l'automne de 1989.

La base de sondage a été constituée à partir de l'univers d'enquête de la Relance 1991. Ce fichier consistait en une liste d'élèves répondant aux critères de la population visée, en plus de contenir diverses informations relatives à la nature de leurs champs d'études.

À partir de cette base, un échantillon systématique stratifié non proportionnel a été tiré. La stratification comporte huit strates définies par le croisement des variables: secteur d'études, diplômé/non-diplômé et sexe. Un premier tirage de 375 individus par strate a tout d'abord été effectué. Par la suite, après avoir vérifié les hypothèses initiales, un supplément de 50 individus par strate a été rajouté à l'échantillon de départ au cours de la collecte, afin de faciliter l'atteinte de l'objectif de 1 500 questionnaires complétés dans l'échéancier prévu.

La collecte s'est déroulée au moyen d'entrevues téléphoniques, entre le 4 et le 21 août 1992. Un minimum de trois appels ont été effectués à des jours et heures différents afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes sélectionnées. Une entrevue complétée a duré en moyenne entre 10 et 15 minutes et a été réalisée en français ou en anglais.

L'atteinte de l'objectif, fixé à 1 500 questionnaires complétés, a nécessité le tirage d'un échantillon total de 3 400 numéros de téléphone. Le taux de réponse global s'élève donc à 44,4%. Ce taux relativement faible de réponse s'explique en grande partie par la non validité des numéros de téléphone ou par l'absence de réponse au numéro composé. Lorsqu'on ne considère que les numéros où on a rejoint un jeune, le taux de réponse s'élève alors à 86%. La répartition des 1 500 répondants s'établit comme suit:

diplômés du secteur préuniversitaire	454	
diplômés du secteur professionnel	392	
non-diplômés du secteur préuniversitaire	318	
non-diplômés du secteur professionnel	336	
<hr/>		TOTAL* 1 500
francophones	1 200	
anglophones	300	
<hr/>		
garçons	692	
filles	810	

Pour les questions auxquelles ont répondu les 1 500 jeunes, l'intervalle de confiance se situe autour de plus au moins 2,4%, pour un niveau de confiance de 95%. Dans le cas des questions qui s'adressaient à un sous-groupe particulier de répondants (diplômés; non-diplômés; secteur préuniversitaire, secteur professionnel) l'intervalle de confiance se situe autour de plus ou moins 4,5%, pour un niveau de confiance de 95%.

La pondération, qui consiste à attribuer à chaque répondant une valeur (un poids) qui correspond au nombre de personnes qu'il représente dans la population, a été calculée pour tenir compte de la probabilité de sélection et de la non-réponse. Les groupes d'ajustement de la pondération qui ont été formés sont un croisement des strates et de l'âge. L'utilisation de ces classes de pondération a pour but de minimiser le biais des estimations. La taille de la population visée provient des données fournies par le ministère de l'Éducation du Québec.

* En plus des entrevues complétées, dix-huit questionnaires ont été partiellement complétés, ce qui explique que le nombre des répondants est légèrement supérieur à 1 500 pour certaines questions.

Enquête auprès des diplômés et non-diplômés des Collèges

QUESTIONNAIRE

SITUATION ACTUELLE

1. Quelle a été ta principale occupation au cours des 6 derniers mois ?

Étudiant au collège	7,4%
Étudiant à temps plein à l'université	32,4%
Étudiant à temps partiel à l'université	1,6%
Étudiant au secondaire professionnel	1,4%
Travail à temps plein dans un domaine relié à mon programme d'études	24,9%
Travail à temps plein dans un domaine non relié à un programme d'études	18,8%
Travail à temps partiel dans un domaine relié à un programme d'études	3,4%
Travail à temps partiel dans un domaine non relié à un programme d'études	3,0%
En recherche d'emploi	2,7%
Inactif (sans emploi, sans recherche d'emploi)	1,7%
Autre, (précisez)	2,7%
n = 1 498	TOTAL* 100,0%

2. Quelle sera probablement ta principale occupation au cours des 6 prochains mois ?

Étudiant au collège	8,9%
Étudiant à l'université	37,9%
Étudiant au secondaire professionnel	1,5%
Sur le marché du travail	43,2%
À la recherche d'un emploi	4,6%
Inactif (sans emploi, sans recherche d'emploi)	1,0%
Autre (précisez)	3,0%
n = 1 495	TOTAL 100,0%

* Les sommes peuvent différer légèrement du total, en raison des arrondissements.

3. Quelle est la principale raison pour laquelle tu retournes au collège ?

(Parmi les 8,9 % des répondants qui ont indiqué à la question 2 qu'ils retourneraient au collège)

Je retourne compléter mes études	67,4%
Je désire commencer un nouveau programme général	7,9%
Je désire commencer un nouveau programme professionnel	17,5%
Je n'ai pas trouvé de travail	3,3%
Autre (précisez)	3,9%
n = 124	TOTAL 100,0%

4. Dans quelle catégorie se classe le revenu total annuel de tes parents ?

Moins de 21 000\$	7,6%
21 000 à 30 999	12,9%
31 000 à 40 999	15,2%
41 000 à 50 999	11,7%
51 000 à 60 999	6,3%
61 000 à 70 999	5,8%
71 000 à 80 999	2,8%
81 000\$ et plus	7,8%
Ne sait pas	29,9%
n = 1 458	TOTAL 100,0%

Maintenant, je vais te poser quelques questions concernant les collèges.

5. Considères-tu que les collèges ne devraient s'occuper que de l'enseignement professionnel ?

Oui	29,5%
Non	65,7%
Ne sait pas	4,8%
n = 1 500	TOTAL 100,0%

6. Considères-tu que tous les étudiants du collégial devraient passer les mêmes examens à la grandeur du Québec ?

Oui	78,3%
Non	19,5%
Ne sait pas	2,2%
n = 1 499	TOTAL 100,0%

7. Aurais-tu aimé qu'au lieu d'un cours obligatoire on te crédite l'équivalent pour un projet d'implication dans un organisme de ton choix comme la coop étudiante, une maison de jeunes ou une entreprise de recyclage ?	Oui	69,4%
	Non	25,7%
	Ne sait pas	4,8%
	n = 1 500	TOTAL 100,0%

8. Te considères-tu satisfait, peu satisfait ou pas du tout satisfait du contenu des 4 cours obligatoires de...

	Satisfait	Peu	Pas du tout	Total
A. français	54,7%	27,5%	17,9%	100,0%
B. philosophie	50,6%	21,7%	27,6%	100,0%
C. éducation physique	92,4%	3,8%	3,7%	100,0%

n = 1471

9. Pourquoi ?

(Pour ceux ayant répondu « peu » ou « pas du tout » à la question 8)

Français (n = 635)	1. Devrait y avoir plus de grammaire, de rédaction	43,5%
	2. Mauvaise qualité de l'enseignement du professeur	14,5%
	3. Divers	42,0%
Philosophie (n = 678)	1. Cours inutile; perte de temps; je n'ai rien appris	56,9%
	2. Mauvaise qualité de l'enseignement du professeur	20,2%
	3. Divers	22,9%
Éducation physique* (n = 94)	1. Cours pas intéressant; inutile	43,6%
	2. Mauvaise qualité de l'enseignement du professeur	11,3%
	3. Divers	44,7%

* Le nombre de répondants n'est pas suffisant pour permettre une généralisation des résultats

n = 1471

10. Considères-tu que l'on devrait augmenter, diminuer, laisser tel quel ou encore complètement enlever les 4 cours...

	Augmenter	Diminuer	Laisser tel quel	Enlever	Total
A. Obligatoires de français	19,8%	8,3%	69,4%	2,5%	100,0%
B. Obligatoires de philosophie	2,3%	25,5%	46,3%	25,9%	100,0%
C. Obligatoires d'éducation physique	11,2%	6,6%	77,7%	4,5%	100,0%
D. Cours complémentaires	12,1%	7,0%	77,4%	3,1%	100,0%

n = 1480

11. Considères-tu que l'on devrait regrouper les élèves d'une même concentration ou spécialité dans les cours obligatoires de français et de philosophie ?	Oui	40,1%
	Non	56,1%
	Ne sait pas	3,8%
n = 1 496		TOTAL 100,0%

12. De façon générale, es-tu très satisfait, assez satisfait, peu satisfait ou pas du tout satisfait des aspects suivants de l'enseignement au collège ?

	Très	Assez	Peu	Pas du tout	Total
A. L'intérêt démontré par les professeurs pour leur matière	17,2%	63,6%	15,6%	3,5%	100,0%
B. La capacité des professeurs de susciter la motivation des étudiants	10,7%	49,2%	30,7%	9,4%	100,0%
C. La disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours	24,8%	50,8%	18,5%	5,9%	100,0%
D. L'ouverture des professeurs à faire participer les étudiants au choix des moyens d'évaluation	11,7%	41,2%	32,6%	14,5%	100,0%
E. La qualité des plans de cours	20,3%	60,1%	15,5%	4,1%	100,0%

n = 1 500

13. Considères-tu que la qualité de l'enseignement au collégial a été relativement constante, peu constante ou pas constante du tout chez les professeurs qui t'ont enseigné ?

Relativement constante	70,9%
Peu constante	20,2%
Pas constante	8,9%
n = 1 502	
TOTAL 100,0%	

14. Si les collèges offraient une session régulière l'été, comme à l'automne et à l'hiver, te serais-tu inscrit à cette session afin de terminer tes études plus rapidement ?	Oui	48,7%
	Non	49,1%
	Ne sait pas	2,2%
n = 1 501		TOTAL 100,0%

15. As-tu poursuivi, de façon régulière, une activité physique que tu as développée au collège ?	Oui	31,8%
	Non	67,2%
	Ne s'applique pas	1,1%
n = 1 502		TOTAL 100,0%

PASSAGE SECONDAIRE - COLLÉGIAL

16. As-tu effectué la plus grande partie de tes études secondaires dans une école publique ou privée ?	Publique	77,0%
	Privée	23,0%
n = 1 496		TOTAL 100,0%

17. Considères-tu qu'au secondaire, on t'a bien renseigné, peu renseigné ou pas du tout renseigné sur les aspects suivants du collégial :

	Bien	Peu	Pas du tout	Nsp	Total
A. La somme de travail nécessaire pour réussir des études collégiales	47,5%	30,1%	21,1%	1,2%	100,0%
B. Les divers services d'aide offerts au collégial	34,9%	35,3%	28,2%	1,7%	100,0%
C. Les divers programmes offerts au collégial	58,4%	28,2%	12,2%	1,2%	100,0%
D. Les débouchés sur le marché du travail des différents programmes du collégial	35,3%	36,5%	26,7%	1,5%	-100,0%

n = 1 497

18. Considères-tu ton passage du secondaire au collège comme très facile, facile, difficile ou très difficile ?	Très facile	17,7%
	Facile	51,5%
	Difficile	23,0%
	Très difficile	7,1%
	Ne sait pas	0,7%
n = 1 498		TOTAL 100,0%

19. Considères-tu que le secondaire t'a bien préparé aux études collégiales ?	Oui	58,6%
	Non	38,6%
	Ne sait pas	2,7%
n = 1 499	TOTAL	100,0%

20. Pourquoi considères-tu que le secondaire t'a mal préparé aux études collégiales ? (Parmi ceux ayant répondu « non » à la question 19)

Français insuffisant au secondaire	3,9%
Autonomie au travail insuffisante	13,3%
Méthodes de travail et d'organisation peu développées	14,1%
Les cours ne sont pas assez exigeants	26,6%
Formation trop théorique	3,7%
Le milieu trop encadrant	25,4%
Orientation scolaire insuffisante	12,2%
Ne sait pas	4,4%
Autre, (précisez)	12,8%
n = 577	TOTAL 100,0%

21. À la fin de ton secondaire, avais-tu une idée précise, peu précise ou pas du tout précise de ton choix de carrière ?	Précise	40,6%
	Peu précise	23,8%
	Pas du tout précise	35,6%
n = 1 499	TOTAL	100,0%

22. Considères-tu que les divers services d'orientation au secondaire t'ont bien éclairé, peu ou pas du tout éclairé sur ton choix de carrière ?	Bien éclairé	20,8%
	Peu éclairé	32,7%
	Pas du tout éclairé	45,1%
	Ne sait pas	1,4%
n = 1 499	TOTAL	100,0%

23. Est-ce que l'exigence de certains cours préalables au secondaire t'a empêché de t'inscrire dans le programme de ton choix au collège ?	Oui	12,6%
	Non	87,4%
n = 1 502	TOTAL	100,0%

24. Est-ce qu'un contingentement t'a empêché d'être admis dans le programme de ton choix au collège ?	Oui	10,2%
	Non	89,8%
n = 1 501		TOTAL 100,0%

ENTRÉE AU COLLÈGE

25. Te considères-tu satisfait, peu satisfait ou pas du tout satisfait des activités d'accueil lors de ton entrée au collège ?

Satisfait	78,2%
Peu satisfait	10,2%
Pas du tout satisfait	4,3%
Il n'y en avait pas dans mon collège	4,2%
Je n'ai pas participé aux activités d'accueil	3,1%
n = 1 497	TOTAL 100,0%

Questions 26 - 27 - 28 : voir page suivante

29. As-tu obtenu ton diplôme d'études collégiales ?	Oui	71,1%
	Non	28,9%
n = 1 499		TOTAL 100,0%

30. As-tu obtenu un DEC général ou un DEC professionnel ?	Diplôme général	56,4%
	Diplôme professionnel (CEC - AEC)	41,6%
	Les 2 diplômes	2,0%
n = 1 065		TOTAL 100,0%

**QUELQUES QUESTIONS À PROPOS DES DIVERS
SERVICES D'AIDE OFFERTS AU COLLÈGE.**

Services d'aide offerts au Cégep	26 Y avait-il dans ton collège... n = 1501		27 L'as-tu utilisé ? (ou consulté) * n = 1340		28 En as-tu été satisfait? ** n = 748	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
A. Les services d'un aide pédagogique?	91,6%	2,5%	56,2%	43,8%	83,8%	16,2%
	Nsp	5,9%				
B. Les services d'un conseiller en orientation (orienteur)?	88,2%	4,4%	45,6%	54,4%	76,1%	23,9%
	Nsp	7,4%				
C. Les services d'un psychologue? *	54,8%	11,0%	7,4%	92,6%	79,1%	20,9%
	Nsp	34,2%				
D. Un service de santé?	84,8%	4,9%	18,1%	81,9%	95,9%	4,1%
	Nsp	10,3%				
E. Un centre d'aide à l'apprentissage?	49,9%	12,9%	14,8%	85,2%	87,1%	19,2%
	Nsp	37,2%				
F. Un service de placement?	75,4%	11,2%	38,9%	61,1%	80,8%	19,1%
	Nsp	13,4%				
G. Un service d'activités sportives?	91,1%	4,1%	51,7%	48,3%	97,6%	2,4%
	Nsp	4,8%				
H. Un service d'activités socio-culturelles?	76,1%	6,3%	31,0%	69,0%	95,5%	4,5%
	Nsp	17,6%				

* Parmi ceux qui ont répondu «Oui» à la question 26
** Parmi ceux qui ont utilisé le service («oui» à la question 26)

SECTION A

**QUESTIONS À POSER À L'ÉTUDIANT
QUI A COMPLÉTÉ UN DEC GÉNÉRAL**

31. Combien de sessions en tout as-tu pris pour obtenir ton diplôme ?	3 sessions	0,6%	
	4 sessions	58,2%	
	5 sessions	23,2%	
	6 sessions	11,4%	
	7 sessions	2,4%	
	8 sessions	3,1%	
	9 sessions	0,2%	
	10 sessions ou plus	0,7%	
	n = 1 061		
	TOTAL		100,0%

32. De façon générale, la charge de travail du programme que tu as suivi était-elle trop élevée, adéquate ou pas assez élevée lors de la...

	Trop élevée	Adéquate	Pas assez élevée	Total
A. première année	11,8%	77,1%	11,1%	100,0%
B. deuxième année	8,8%	80,3%	10,9%	100,0%

n = 451

33. Quelle est la principale raison pour laquelle tu as pris plus de 4 sessions afin d'obtenir ton diplôme ?

(Parmi ceux qui ont répondu plus de 4 sessions à la question 31)

Programme trop difficile, j'ai réparti les cours sur plusieurs sessions	12,1%
À cause de mon emploi à temps partiel, j'ai réparti mes études sur une plus longue période de temps	13,8%
J'ai changé de programme en cours de route	32,1%
J'ai subi plusieurs échecs et j'ai dû reprendre les cours	13,9%
J'ai abandonné mes études pendant quelque temps ce qui en a prolongé la durée	5,1%
Autre, (précisez)	23,0%
TOTAL 100,0%	

n = 390

34. As-tu fréquenté l'université après ton DEC général ?

Oui	90,6%
Non	9,4%
TOTAL 100,0%	

n = 601

35. Considères-tu que la formation que tu as reçue au collège t'a bien préparé, peu ou mal préparé aux études universitaires ?

(Parmi ceux qui ont fréquenté l'université)

Bien préparé	53,7%
Peu préparé	28,7%
Mal préparé	17,6%
TOTAL 100,0%	

n = 543

36. Considères-tu que deux ans de collège avant l'université, c'est trop long, suffisant ou trop court ?

(Parmi ceux qui ont fréquenté l'université)

C'est trop long	23,6%
C'est suffisant	67,1%
C'est trop court	9,3%
TOTAL 100,0%	

n = 541

37. Considères-tu que ta formation collégiale a été satisfaisante, peu satisfaisante ou pas du tout satisfaisante au niveau...

(Parmi ceux qui ont fréquenté l'université)

	Satisfaisant	Peu	Pas du tout	Nsp
A. Des méthodes de travail intellectuel	59,2 %	29,3 %	9,0 %	2,4 %
B. De la capacité de synthèse	59,9 %	27,1 %	10,4 %	2,7 %
C. Du sens de l'organisation	62,0 %	24,8 %	11,1 %	2,0 %
D. De l'esprit critique	62,8 %	26,2 %	8,5 %	2,5 %
E. De la capacité de résolution de problèmes	69,8 %	22,3 %	5,5 %	2,3 %
F. De l'expression orale	49,4 %	35,8 %	13,0 %	1,9 %
G. De l'expression écrite	57,2 %	30,3 %	10,4 %	2,1 %
H. De la connaissance d'une langue seconde	30,0 %	20,5 %	37,2 %	12,4 %
I. Des connaissances liées à ton champ d'études	56,1 %	28,1 %	13,4 %	2,3 %
J. De la meilleure connaissance de ton choix de carrière	41,7 %	30,1 %	25,3 %	2,9 %

n = 545

38. As-tu suivi des cours à l'université qui portaient sensiblement sur le même contenu que certains cours que tu as déjà réussis au collégial?

Oui	76,1 %
Non	23,9 %
TOTAL	100,0 %

n = 543

39. Considères-tu que cette répétition des notions déjà vues au collège... (Parmi ceux qui ont répondu « oui » à la question 38)

	Oui	Non	Nsp	Total
A. Est attribuable à une mauvaise concertation entre les collèges et les universités	33,4 %	63,9 %	2,8 %	100,0 %
B. Est une pure perte de temps et d'énergie	28,6 %	70,8 %	0,6 %	100,0 %
C. Permet de se rafraîchir la mémoire sur ces notions	76,3 %	23,5 %	0,2 %	100,0 %
D. Permet de mettre les notions vues au collège en relation avec des notions nouvelles	81,0 %	17,9 %	1,1 %	100,0 %

n = 413

SECTION B

QUESTIONS POSÉES À L'ÉTUDIANT QUI A COMPLÉTÉ UN DEC PROFESSIONNEL

31. Combien de sessions en tout as-tu pris pour obtenir ton diplôme ?	3 sessions	1,5%
	4 sessions	1,6%
	5 sessions	2,2%
	6 sessions	55,3%
	7 sessions	12,4%
	8 sessions	21,9%
	9 sessions	1,8%
	10 sessions ou plus	3,2%
n = 389		TOTAL 100,0%

32. De façon générale, la charge de travail du programme que tu as suivi était-elle trop élevée, adéquate ou pas assez élevée lors de la...

	Trop élevée	Adéquate	Pas assez élevée	Total
A. première année	22,0%	69,2%	8,7%	100,0%
B. deuxième année	19,1%	75,7%	5,2%	100,0%
C. troisième année	28,1%	66,4%	5,4%	100,0%

n = 389

33. Quelle est la principale raison pour laquelle tu as pris plus de 6 sessions afin d'obtenir ton diplôme ?

(Parmi ceux qui ont répondu « plus de 6 » à la question 31)

Programme trop difficile, j'ai réparti les cours sur plusieurs sessions	9,3%
À cause de mon emploi à temps partiel, j'ai réparti mes études sur une plus longue période de temps	12,7%
J'ai changé de programme en cours de route	30,4%
J'ai subi plusieurs échecs et j'ai dû reprendre les cours	26,5%
J'ai abandonné mes études pendant quelque temps ce qui en a prolongé la durée	2,5%
Autre, (précisez)	18,6%
n = 153	
TOTAL 100,0%	

40. As-tu fait des stages durant ta formation collégiale ?	Oui	71,8%
	Non	28,2%
n = 462		TOTAL 100,0%

41. Te considères-tu satisfait, peu satisfait ou pas du tout satisfait de...
(Parmi ceux qui ont fait des stages)

	Satisfait	Peu	Pas du tout	Total
1. La supervision reçue par ton professeur?	77,1%	14,4%	8,6%	100,0%
2. La supervision reçue dans l'entreprise?	83,5%	9,7%	6,8%	100,0%
3. La durée de tes stages?	64,1%	23,9%	12,1%	100,0%
4. La connaissance et des habiletés acquises dans tes stages?	76,4%	14,9%	8,7%	100,0%

n = 331

42. Considères-tu l'absence de stages comme étant une lacune importante dans ta formation ? (Parmi ceux ayant répondu « non » à la question 40)	Importante	69,9%
	Peu importante	9,4%
	Pas importante	20,7%
n = 129		TOTAL 100,0%

43. Considères-tu que tu as besoin ou que tu auras éventuellement besoin de recyclage ou de perfectionnement ?	Oui	68,9%
	Non	28,2%
	Ne sait pas	2,9%
n = 462		TOTAL 100,0%

44. Feras-tu ce recyclage ou perfectionnement au secondaire, au collégial ou à l'université ?	Secondaire	1,3%
	Collégial	28,4%
	Université	54,5%
	Ne sait pas	15,7%
n = 315		TOTAL 100,0%

SECTION C

QUESTIONS POSÉES À L'ÉTUDIANT QUI N'A PAS OBTENU SON DEC

45. Combien de sessions en tout as-tu passées au collège ?	1 session	10,5%
	2	22,4%
	3	18,2%
	4	16,8%
	5	9,3%
	6	10,3%
	7	3,6%
	8 et plus	8,9%
	n = 437	TOTAL 100,0%

46. Combien de cours te manque-t-il pour obtenir ton diplôme ?	1 cours	5,3%
	2	6,6%
	3	4,7%
	4	5,2%
	5	5,1%
	6	3,0%
	7	3,8%
	7 et plus	52,4%
	Ne sait pas	13,8%
n = 437	TOTAL 100,0%	

47. Quelle est la principale raison qui t'a amené à abandonner tes études collégiales ?

Je me suis trouvé un emploi	20,6%
Je n'étais pas fait pour le cégep	17,9%
Manque d'intérêt, de motivation, d'orientation claire	12,7%
Je n'avais plus les moyens financiers	8,3%
Problèmes personnels ou familiaux	7,8%
J'avais besoin d'un temps d'arrêt, de recul	6,8%
Pour poursuivre d'autres études*	6,4%
À cause des profs, des cours, du cégep	5,1%
Trop d'échecs, de retard, de difficultés scolaires	4,2%
Incapacité de concilier travail et études	3,2%
Divers (déménagement, faibles perspectives d'emploi, etc.)	7,3%

* Quelques-uns sont retournés au secondaire professionnel, d'autres sont allés étudier à l'extérieur du Québec ou dans des établissements particuliers (GRC; collège militaire) et certains ont accédé directement à l'université.

n = 408

TOTAL 100,0%

48. Comptes-tu reprendre tes études collégiales au cours de la prochaine année ?	Oui	53,1 %
	Non	43,0 %
	Ne sait pas	3,9 %
n = 425	TOTAL	100,0 %

49. Pour quelle raison ne comptes-tu pas reprendre tes études collégiales ?

Cela ne me tente pas	8,2 %
J'ai un emploi qui me convient	38,6 %
Cela ne m'apporterait rien de plus	10,2 %
Je dois travailler pour subvenir à mes besoins	3,8 %
Je n'ai plus les moyens financiers pour continuer mes études	3,1 %
Autre, (précisez)	36,1 %
n = 171	TOTAL 100,0 %

QUESTIONS GÉNÉRALES POUR TOUS LES RÉPONDANTS

50. Occupes-tu ou as-tu déjà occupé un emploi dans ton domaine de formation ?	Oui	58,0 %
	Non	42,0 %
n = 1 062	TOTAL	100,0 %

51. Considères-tu que la formation que tu as reçue au collège correspond bien, peu ou pas du tout à ce que tu as trouvé comme exigences sur le marché du travail ?	<i>Diplômés du professionnel</i>	
	Bien	66,6 %
	Peu	27,9 %
	Pas du tout	5,5 %
n = 342	TOTAL	100,0 %

52. De façon générale, es-tu très satisfait, assez, peu ou pas du tout satisfait de la formation que tu as reçue au collège ? (Parmi les diplômés)	Tres satisfait	27,9%
	Assez satisfait	57,3%
	Peu satisfait	11,5%
	Pas du tout satisfait	3,3%
n = 1 064	TOTAL	100,0%

53. As-tu effectué un changement de programme pendant tes études au collège ?	Oui	36,1%
	Non	63,9%
n = 1 499	TOTAL	100,0%

54. Quel est le principal motif pour lequel tu as changé de programme ?

Celui que j'avais choisi n'a pas comblé mes attentes	48,2%
Je n'avais pas d'idée précise de ce qui m'intéressait vraiment lorsque j'ai fait ce choix au secondaire	10,7%
Au cégep, j'ai développé un intérêt plus grand pour un autre secteur	16,1%
J'ai réalisé les faibles perspectives d'emploi du programme que j'avais choisi	4,8%
Le premier programme choisi n'était qu'une façon d'entrer au collège pour ensuite me reorienter	4,6%
Cours trop difficile	4,5%
J'avais trop d'échecs	1,0%
Autre, (précisez)	10,3%
n = 508	TOTAL 100,0%

55. Combien d'échecs environ as-tu eu lors de tes études collégiales peu importe le programme ?	0	37,1%
	1	15,3%
	2	13,8%
	3	9,7%
	4	7,3%
	5	4,8%
	6	2,0%
	7 échecs ou plus	10,0%
n = 1 493	TOTAL	100,0%

56. Quelle est la principale cause qui a occasionné cet(ces) échec(s) ?

Manque de travail de ma part	19,8%
Manque d'intérêt et de motivation	41,4%
Mon emploi me prenait trop de temps	4,7%
Difficulté à comprendre la matière	9,1%
Manque de formation adéquate au secondaire	1,6%
Mauvaise orientation scolaire	1,7%
Problèmes personnels ou familiaux	2,4%
Autre, (précisez)	19,2%
n = 917	TOTAL 100,0%

57. Combien d'abandons de cours as-tu eus lors de tes études collégiales ?

0	37,2%
1	20,8%
2	16,0%
3	9,6%
4	5,9%
5	3,0%
6	1,4%
7 abandons ou plus	6,1%
n = 1 493	TOTAL

58. Qu'est-ce qui t'a amené à abandonner ce (ces) cours ?

Matière trop difficile	10,9%
Manque d'intérêt et de motivation	42,3%
Mon emploi me prenait trop de temps	6,5%
Trop de travail dans les autres cours	8,7%
Problèmes d'horaire	2,3%
Mes obligations diverses me prenaient trop	1,5%
Problèmes personnels ou familiaux	2,4%
Désaccord avec le professeur	11,7%
Autre, (précisez)	13,7%
n = 906	TOTAL 100,0%

ÉTUDES - TRAVAIL

POUR TERMINER, QUELQUES QUESTIONS SUR LES EMPLOIS QUE TU AS OCCUPÉS PENDANT TES ÉTUDES COLLÉGIALES

59. En excluant les emplois d'été, est-ce que tu travaillais pendant tes études collégiales ?	Oui	69,0%
	Non	31,0%
n = 1 500		TOTAL 100,0%

60. Combien d'heures en moyenne par semaine travaillais-tu ? (Parmi ceux qui ont répondu « oui » à la question 59)	1 à 5 heures	1,8%
	6 à 10 heures	13,2%
	11 à 15 heures	25,6%
	16 à 20 heures	29,0%
	21 à 25 heures	12,0%
	Plus de 25 heures	18,1%
n = 1 034		TOTAL 100,0%

61. Quels jours et à quelles heures travaillais-tu ? (soir = après 16 h)

Les jeudi et vendredi soir et la fin de semaine	33,7%	
Les jeudi et vendredi soir seulement	2,1%	
La fin de semaine seulement	23,8%	
Pendant le jour, sur semaine et la fin de semaine	2,5%	
Pendant le jour, sur semaine seulement	3,8%	
Pendant le jour et le soir, la semaine et la fin de semaine	17,3%	
Autre, (précisez)	16,9%	
n = 955		TOTAL 100,0%

62. Qu'est-ce que t'a motivé à travailler pendant tes études ?

Pour subvenir à mes besoins	49,8%
Être moins dépendant de mes parents financièrement	4,2%
Me payer des biens de consommation et des sorties	34,8%
Acquérir de l'expérience sur le marché du travail	3,5%
Développer mon autonomie et mon sens des responsabilités	1,9%
Pour changer du milieu scolaire, connaître autre chose	3,5%
Autre, (précisez)	2,4%
n = 1 027	TOTAL 100,0%

63. Considères-tu qu'il a été très facile, facile, difficile ou très difficile pour toi de concilier études et travail ?

Très facile	10,1%
Facile	44,6%
Difficile	31,6%
Très difficile	13,7%
n = 1 031	TOTAL 100,0%

64. Pourquoi ne travaillais-tu pas pendant tes études collégiales ?

Je désirais me consacrer pleinement à mes études	60,3%
Je n'ai trouvé aucun travail	6,0%
Je n'ai pas trouvé de travail assez intéressant	0,7%
Je n'ai pas trouvé de travail assez payant	0,2%
Je n'avais pas besoin d'argent	17,3%
Cela ne me tentait pas	8,1%
Autre, (précisez)	7,4%
n = 466	TOTAL 100,0%

ANNEXE 2

COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE 1992

PERREAULT, Alain
Président
Québec

FLEURY, Serge
Vice-président
Québec

SIMARD, Hélène
Vice-présidente
Charlesbourg

BETTS, Michaël
Entrepreneur en environnement
Baie-Comeau

BIR, Anupa
Étudiante en
administration de la santé
Montréal

BOUCHER, Guylaine
Étudiante en sciences humaines
Saint-Cyrille-de-l'Islet

CHEVALIER, Diane
Psychologue en milieu scolaire
Ville-Marie

DUVAL, Charles
Agriculteur
Saint-Roch-de-l'Achigan

GAGNON, Hélène
Étudiante en droit
Montréal

GRÉGOIRE, Marie
Consultante en communication
Le Gardeur

PÉLOQUIN, Suzanne
Travailleuse communautaire
Québec

PERRON, Patrice
Consultant en communication
Montréal

PILOTE, Marcia
Comédienne et enseignante
Boucherville

VIGNEAULT, Alain
Intervenant en toxicomanie
Thetford Mines

VOLLANT, Gloria
Autochtone
Recherchiste pour l'Institut culturel
éducatif montagnais
Québec

DUFOUR, Hélène
Secrétaire générale